

FICHES EAU ET BIO

**L'agriculture bio
autour des captages prioritaires
en eau potable**

**Région Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

SOMMAIRE

- Fiche région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Fiche territoire Jonquières-Courthézon (84)
- Fiche territoire de Caseneuve (84)
- Fiche territoire du pays de Sault-Montagne de Lure (84, 04)
- Fiche territoire des plateaux de Valensole et d'Entrevennes (04)
- Fiche territoire d'Oraison (04)
- Fiche territoire Caramy-Issole (83)
- Fiche territoire Gapeau-Réal Martin (83)

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio dans la région

Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Les fiches de l'observatoire Eau et Bio du bassin Rhône-Méditerranée :

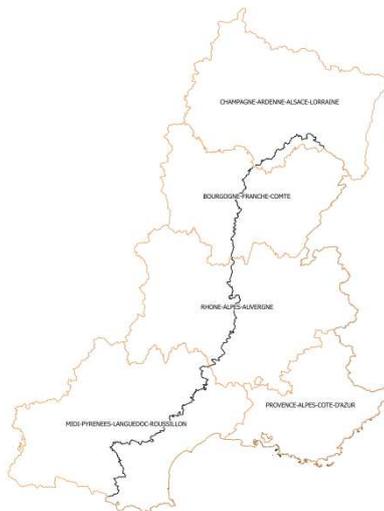
Des outils pour analyser les dynamiques de développement de l'agriculture biologique :

- L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable.
- L'agriculture bio dans la région.
- L'agriculture bio dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Réalisées en partenariat avec :

l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Bio en Grand-Est, Bio de Bourgogne, Interbio Franche-Comté, la FRAB AuRA, Bio de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Interbio Occitanie et l'Agence Bio.

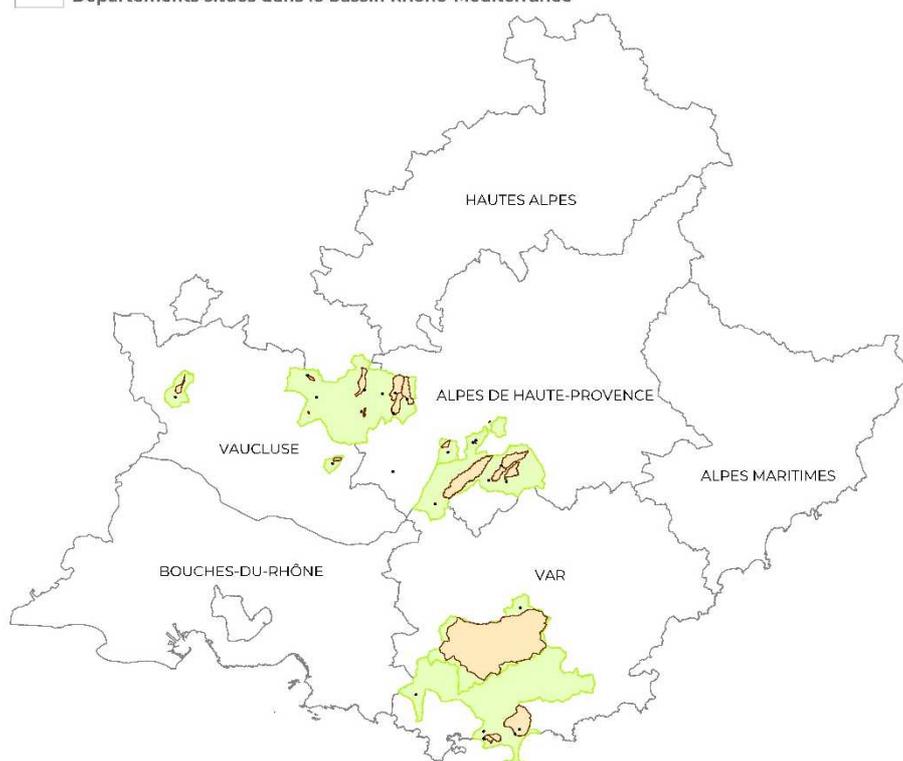
■ Région
■ Bassin Rhône-Méditerranée



Région Provence-Alpes-Côte d'azur

Provence-Alpes-Côte d'Azur est située au sud-est du bassin Rhône-Méditerranée. Les captages d'eau potable prioritaires se concentrent sur trois départements qui sont les Alpes de Haute-Provence, le Var et le Vaucluse. L'agriculture biologique présente une grande diversité de productions du fait de la topographie de la région s'étendant du littoral à la haute montagne. Les filières biologiques régionales se développent fortement depuis plusieurs années.

- Captages prioritaires (au centroïde de chaque commune)
- Aires d'alimentation de captages prioritaires en eau potable
- Zones étudiées dans l'Observatoire Eau et Bio sur le bassin Rhône-Méditerranée
- Départements situés dans le bassin Rhône-Méditerranée



Contexte régional

5,1 MILLIONS D' HABITANTS

20 840 EXPLOIT. AGRICOLES

590 145 ha SAU

Source : Agreste PACA

24 CAPTAGES PRIORITAIRES

(21 AIRES D'ALIMENTATION
DEFINIES)

DONT 23 ÉTUDIÉS DANS
L'OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU
BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

24 % DE LA SURFACE DU
BASSIN EST DANS CETTE REGION

100 % DE LA RÉGION EST
CONCERNÉE PAR LE BASSIN

Les productions agricoles bio en 2017

3 246 EXPLOITATIONS BIO,

4^{ème} REGION FRANCAISE

137 023 ha EN BIO

DONT 30 738 HA EN CONVERSION

16 % DES EXPL. REGIONALES SONT
BIO

23 % DE LA SAU REGIONALE EST
EN BIO

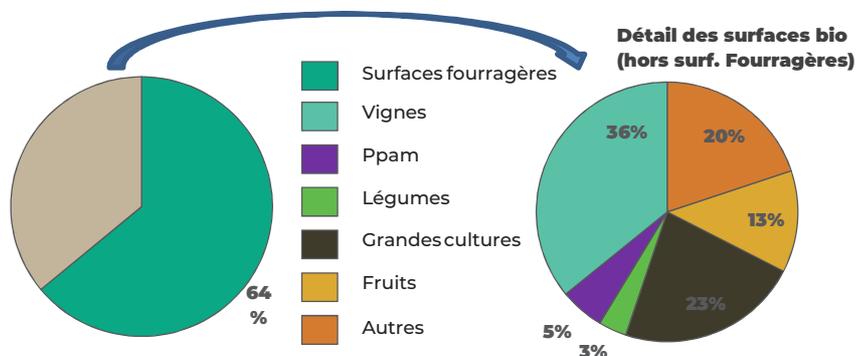
1^{ère} REGION FRANCAISE

Source : Agence Bio / OC

L'AGRICULTURE BIO EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

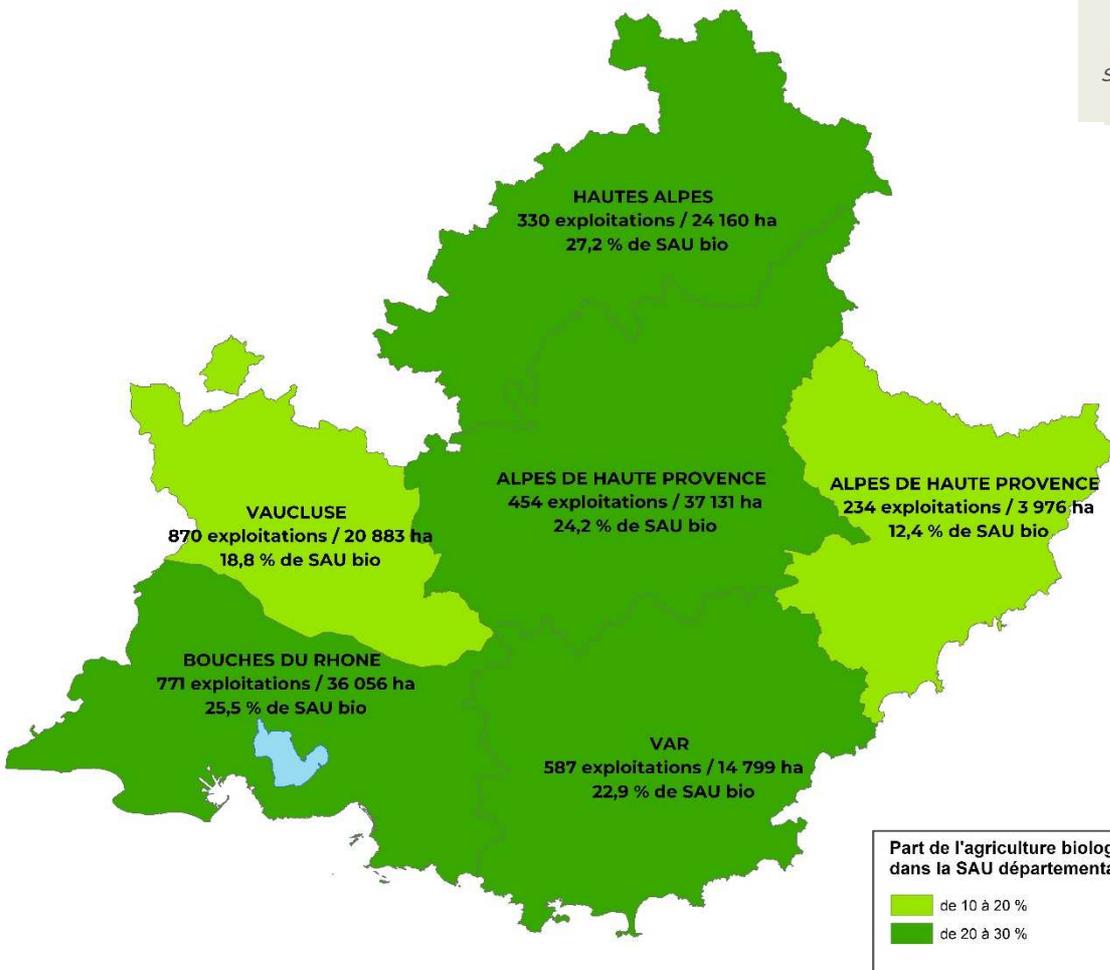
La région demeure la première en production biologique de plantes à parfum aromatiques et médicinales et la viticulture comme l'oléiculture bio tiennent une bonne place dans le paysage régional. Les productions, diversifiées, bénéficient d'une bonne valorisation avec une multitude de produits sous signe de qualité, dont l'agriculture biologique. Cette diversité de productions se retrouve au sein de la filière biologique faisant de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première région en terme de taux de pénétration avec 23,2 % de SAU biologique (certifiée et en conversion).

► Répartition des surfaces bio et en conversion dans la région



Source : Agence Bio / OC 2018

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale par département



Progression des surfaces en agriculture biologique :

137 023 ha EN BIO FIN 2017

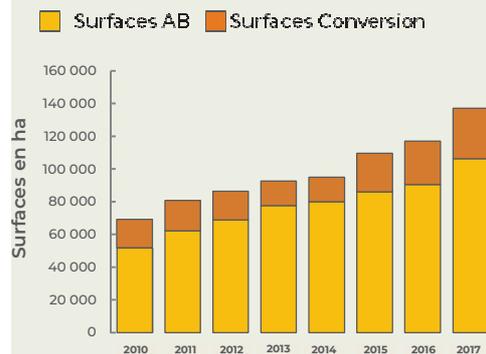
DONT 30 738 HA EN CONVERSION

+ 17,2 % SURFACES BIO en 1 an

+ 58 % SURFACES BIO en 5 ans

Source : Agence Bio / OC

► Évolution des surfaces bio et en conversion dans la région



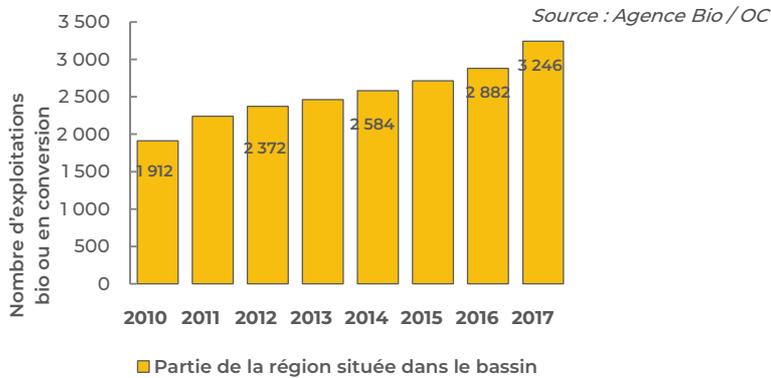
Source : Agence Bio / OC

Tendances de l'évolution de l'AB

Entre 2016 et 2017 le nombre d'agriculteurs biologiques a progressé de 394. Ces chiffres sont en constante progression depuis 2010 et la population d'agriculteurs biologiques est passé de 1910 en 2010 à 3 246 en 2017 soit une progression de près de 70 % en 7 ans.

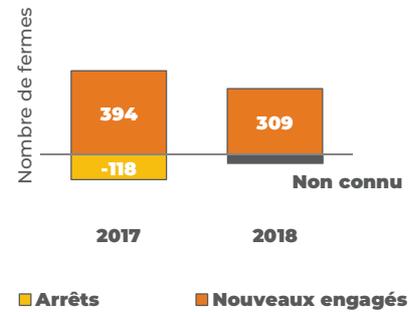
Début 2018, la croissance se poursuit avec plus de 300 agriculteurs engagés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2018.

► Évolution du nombre d'exploitations bio dans la région,



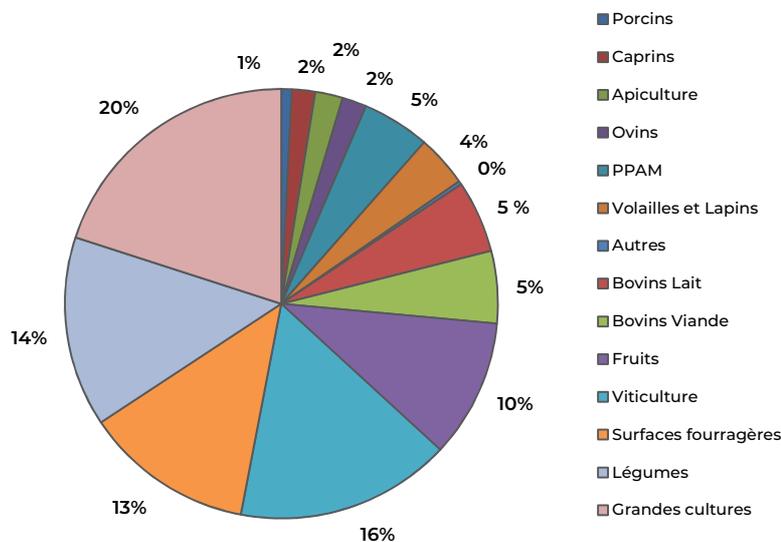
► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mai 2018 dans la région

Source : ORAB PACA - estimations à partir des notifications Agence Bio



PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

► Répartition des nouvelles fermes engagées en agriculture bio dans la région, en 2017 et 2018, selon leur production principale (1 204 nouveaux notifiés)



+ 1 204
EXPLOITATIONS BIO en 2017 et 2018
(année civile complète)

L'agriculture biologique progresse sur toutes les productions mais certaines filières comptent plus de nouveaux notifiés. Ainsi les grandes cultures, les légumes, les surfaces fourragères, la viticulture et les productions fruitières totalisent 73 % des nouvelles notifications en 2017 et 2018.

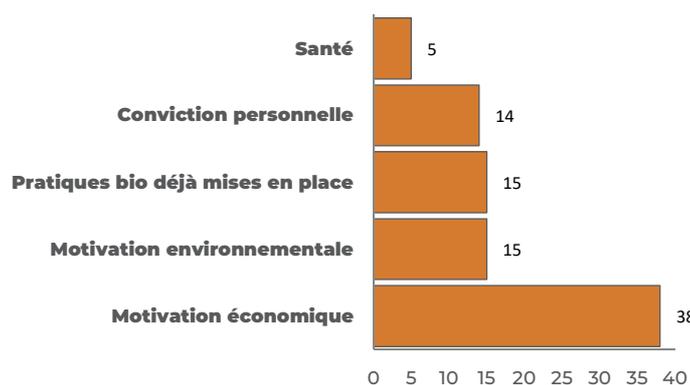
Les PPAM représentent 5 % du total de ces nouvelles arrivées en agriculture biologique.

Concernant les productions animales, la filière bovine (lait (5%) et viande (5%)) arrive en tête suivie par la filière avicole (4%).

Les nouveaux notifiés en élevage ovins, caprins et porcins sont moins nombreux : ces trois filières constituent 5 % des nouveaux notifiés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018.

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio

Source : enquête Bio de PACA, 71 répondants, nouvellement engagés en bio en 2017, plusieurs choix possibles.



Selon les agriculteurs enquêtés, le passage à l'agriculture biologique s'est opéré pour des motivations économiques pour la grande majorité (38). Les motivations environnementales ou des pratiques bio déjà mises en place sont les raisons secondaires évoquées.

Viennent enfin les convictions personnelles et les raisons de santé.

LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO

Source : enquête Bio de PACA, Données 2017 – 71 répondants

En 2017, les arrêts de certification ont représenté 3,6 % de la population régionale d'agriculteurs biologiques. Sur les 118 exploitations en arrêt de notification bio, les profils sont variés et 51 n'ont pas répondu et leur situation demeure inconnue.

On note 9 faux arrêts, dans le sens où il s'agit de liquidation de fermes pour des regroupements, des fusions d'exploitations, des changements de statut juridique ou d'autres raisons administratives. Pour ces exploitations là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique. 5 sont mal renseignés et demeurent en activité biologique.

24 sont liés à des exploitations qui arrêtent leur activité agricole (retraite, difficultés économiques, déménagement...).

29 sont des fermes qui maintiennent leur activité agricole mais abandonnent la certification bio.

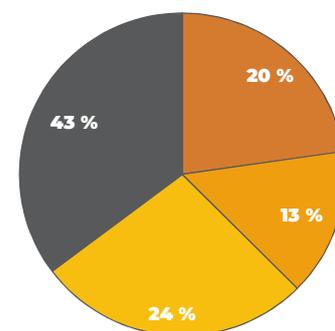
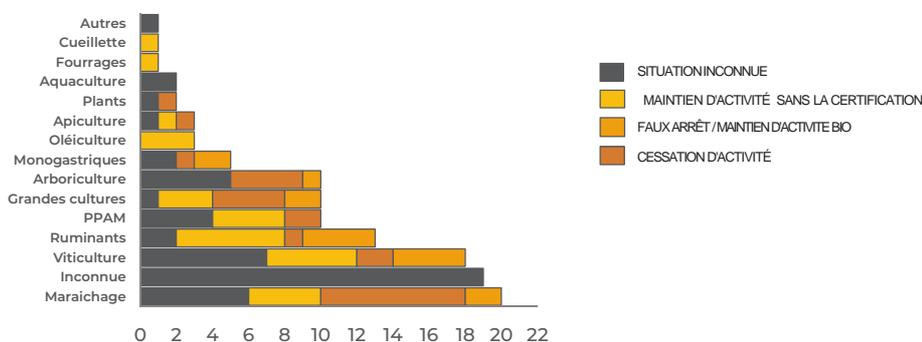
Quasiment tous les filières sont concernés par les arrêts de certification. 51 n'ont pas répondu et leur situation demeure inconnue.

- 118

EXPLOITATIONS BIO en 2017

Source : enquête Bio de PACA

► Répartition des producteurs de PACA dont la notification s'est arrêté en 2017 par production principale



Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio cessant leur activité (24 réponses)

Parmi les exploitants ayant cessé leur activité on compte 8 départs à la retraite, 7 reconversions professionnelles, 4 arrêts pour raison de santé, 3 pour raisons économiques et 2 déménagements.

Sur un total de 1 110 ha, 88,3 % des surfaces sont maintenues en bio, 10,5 % ont un devenir inconnu, 1 % changent de destination et 0,2% sont reprises par un agriculteur conventionnel.

Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio s'étant décertifiés avec poursuite de l'activité agricole (29 réponses)

Les motifs d'arrêt de la certification sont nombreux. Pour plus de 50% c'est le coût de la certification qui est mis en avant pour justifier de l'arrêt de l'activité en production biologique. Viennent ensuite le sentiment de dérive des valeurs fondatrices (6 réponses), la réglementation jugée trop exigeante (5 réponses), le coût des intrants (4 réponses), la valorisation commerciale insuffisante (4 réponses), la diminution des aides (4 réponses) et les problèmes sanitaires (4 réponses).

La commercialisation des produits bio

Dynamiques du secteur aval bio dans la région

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte fin 2017 1726 opérateurs aval certifiés bio soit une progression de 244 opérateurs en un an.

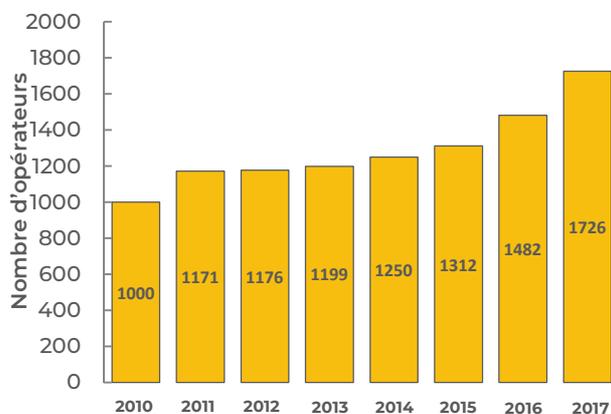
Le Vaucluse et les Bouches du Rhône abritent plus de la moitié de ces opérateurs.

On dénombre 1197 préparateurs, 830 distributeurs et 92 importateurs. (un opérateur peut avoir plusieurs activités). 21 % des préparateurs et 29% des importateurs ont une activité uniquement bio.

Au sein des distributeurs, on compte 290 magasins spécialisés.bio.

Source : Observatoire de l'Agriculture Biologique de Provence Alpes-Côte d'Azur (ORAB PACA)

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio dans la région



Source : ORAB PACA - 2018

Les opérateurs bio de l'aval

1 726 OPERATEURS AVAL BIO EN 2017
244 NOUVEAUX OPERATEURS BIO EN 2017

1 197 TRANSFORMATEURS BIO EN 2017

830 DISTRIBUTEURS CERTIFIÉS EN 2017
DONT 290 MAGASINS BIO

92 IMPORTATEURS CERTIFIÉS EN 2017

Sources : Agence Bio / OC 2018 et ORAB PACA

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la région

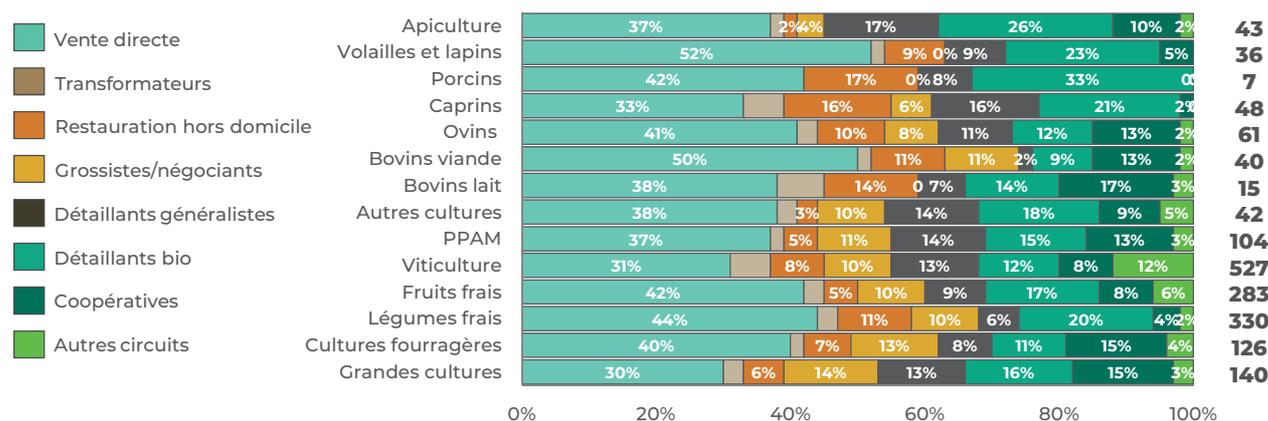
► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées

Source : Agence Bio / OC, Données 2017 – 1826 répondants – plusieurs circuits possibles

De manière générale, les exploitants biologiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur privilégient la vente directe. Ce mode de commercialisation est majoritaire dans chacune des 14 filières présentes en région. Les éleveurs des filières volailles, caprins et bovins viande favorisent encore un peu plus ce débouché pour mieux valoriser leur production.

On observe un plus grand équilibre entre les différents modes de commercialisation pour la filière viticole et la filière des grandes cultures.

La restauration hors domicile constitue une part importante des débouchés pour les filières animales (hormis pour l'apiculture) ainsi que pour la filière des légumes frais.



Nombre de répondants par filière ↑

Les dispositifs d'aides à l'agriculture bio en région

Aide à la conversion « CAB » et aide au maintien « MAB » (2nd pilier de la PAC « FEADER ») : comme partout en France, la CAB et la MAB sont des aides à la surface versées pendant 5 ans : à partir de l'engagement d'une parcelle en bio pour la CAB, et à partir de la 6^{ème} année en bio pour la MAB.

Le montant d'aide à l'hectare est compris entre 44€ et 900€ pour la CAB et entre 35€ et 600€ pour la MAB, selon le type de couvert.

Les fonds proviennent du FEADER, avec une contre partie nationale qui peut être apportée par l'Etat, l'Agence de l'eau ou une collectivité locale. En région PACA, l'Agence de l'eau RMC soutient fortement l'AB et se substitue complètement ou partiellement à l'Etat pour le financement de la CAB sur les zones à enjeu eau (eaux brutes enjeu pesticides en 2015 et 2016, zonage pas encore connu pour 2017, 2018 et 2019). En région PACA la MAB n'est accessible qu'aux producteurs ayant au moins une parcelle situés sur une aire d'alimentation de captage prioritaire. La plupart se situent autour de Carcès dans le Var. Le cofinancement de la MAB est intégralement assuré par l'Agence de l'eau.

A noter pour la CAB qu'un plafond de 15 000 euros par an est appliqué pour les exploitations ne se situant pas sur une zone d'intervention de l'Agence de l'eau.

L'enveloppe FEADER prévue pour la CAB et la MAB en PACA pour la période PAC 2015-2020 est de 18.8 millions d'euros. La contribution de l'Agence de l'eau RMC a été de 8.6 millions pour 2015, de 3.7 millions pour 2016, et n'est pas encore connue pour les autres années.

Il faut préciser que l'instruction des dossiers CAB et MAB au niveau national a pris un retard considérable et que les agriculteurs bio se voient payer l'intégralité des aides avec 3 années de retard.

Bonification de 10% pour les agriculteurs bio demandant des aides du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) : ce dispositif relevant du FEADER permet une aide aux investissements dans 3 domaines : les productions végétales (réduction de la consommation d'eau et équipements pour réduire la pollution de l'eau) ; les productions animales (amélioration du bien-être animal et des conditions de travail...) ; et les économies d'énergie dans tous types d'exploitations. Le montant d'aide est de 40% à 90% du plafond d'investissements éligibles fixé à 50 000 € (150 000€ pour les CUMA) pour les filières végétales, 40 000 € (150 000€ pour les CUMA) pour les économies d'énergie et 100 000€ pour l'élevage.

Aide aux investissements dans les exploitations agricoles des Bouches du Rhône pour le développement de l'AB : aide spécifique aux agriculteurs bio des Bouches du Rhône, versée par le Conseil départemental pour des investissements dans du matériel spécifique à la production bio. Le montant de l'aide par exploitation est d'un maximum de 40 % du plafond d'investissements éligibles fixé à 50 000 € HT.



Les productions agricoles bio sur la région

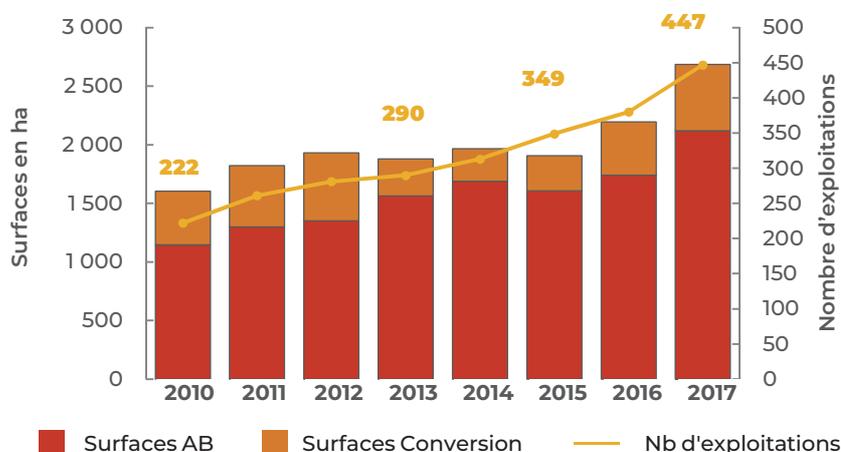


La région PACA est la première région française en production de PPAM bio. On note une forte dynamique de conversion sur les 2 dernières années.

Le marché des PPAM est très diversifié, en raison de la multiplicité des secteurs utilisateurs : alimentaire, santé, cosmétique... et offre de nombreux débouchés, très différents, ce qui nécessite pour les producteurs de connaître les attentes de leurs clients ; d'avoir une certaine technicité ; de se spécialiser dans le mode de transformation adéquat, pour pouvoir répondre aux besoins des acheteurs.

La forte atomisation de la production est une contrainte majeure qui pèse sur cette filière. On trouve encore peu de producteurs bio, regroupés en coopératives ou SICA.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio de la région



Les PPAM bio en 2017

447

EXPLOITATIONS CULTIVENT DES PPAM BIO

2 686 ha BIO

Dont 568 ha en conversion

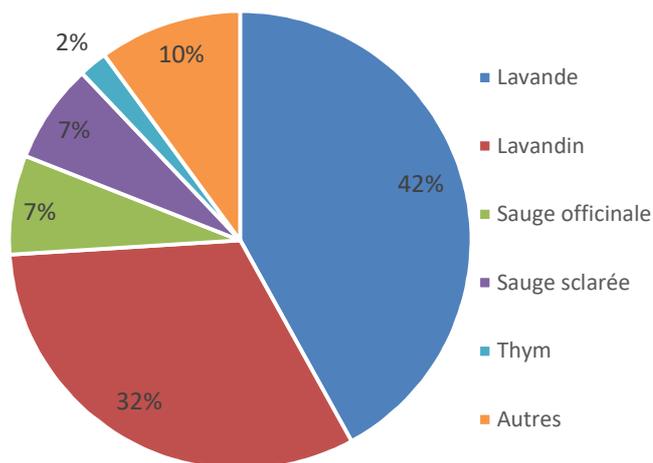
16 % DES SURFACES REGIONALES DE PPAM EN BIO

+ 21 % DE SURFACES DE PPAM BIO de 2016 à 2017

+ 39 % SURFACES PPAM BIO de 2012 à 2017

Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des surfaces bio et en conversion en PPAM de la région



Source : Agence Bio / OC 2018



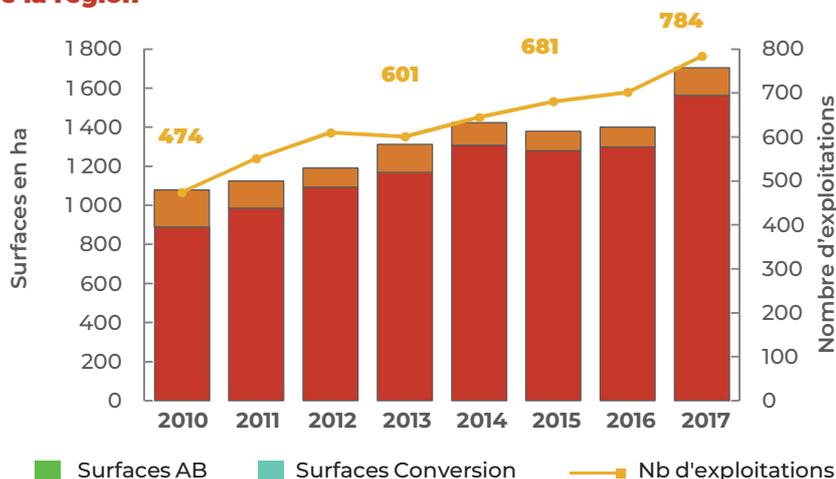


LÉGUMES FRAIS

La région présente une gamme de productions légumières très étendue, la production est peu mécanisée et axée sur la vente en frais avec des légumes phares (salades, légumes méditerranéens : « ratatouille », dont la courgette...) ou diversifiés (offre paniers).

Les légumes frais sont cultivés partout en PACA, même si deux départements (Bouches du Rhône et Vaucluse) rassemblent près de 67% des surfaces légumières bio.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en légumes frais bio de la région



Les légumes frais bio en 2017

784

EXPLOITATIONS CULTIVENT DES LÉGUMES FRAIS BIO

1 705 ha BIO

Dont 142 ha en conversion

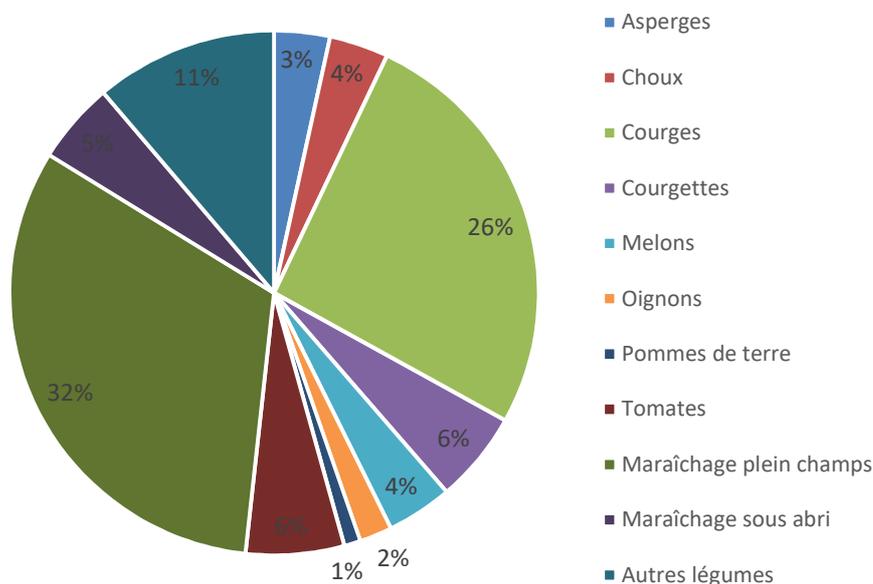
14 % DES SURFACES REGIONALES DE LÉGUMES FRAIS EN BIO

+ 21 % DE SURFACES DE LÉGUMES FRAIS BIO de 2016 à 2017

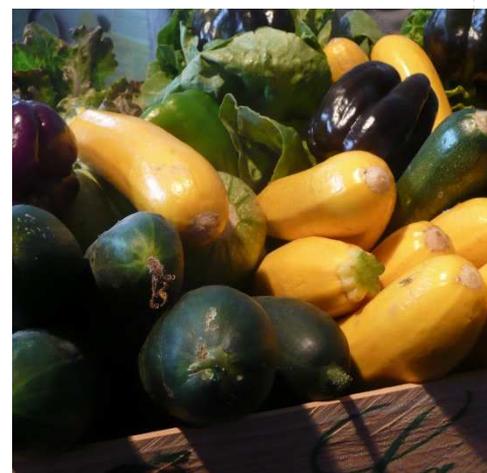
+ 43 % SURFACES DE LÉGUMES FRAIS BIO de 2012 à 2017

Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des surfaces bio et en conversion en légumes frais bio de la région



Source : Agence Bio / OC 2018





PRODUCTIONS FRUITIÈRES

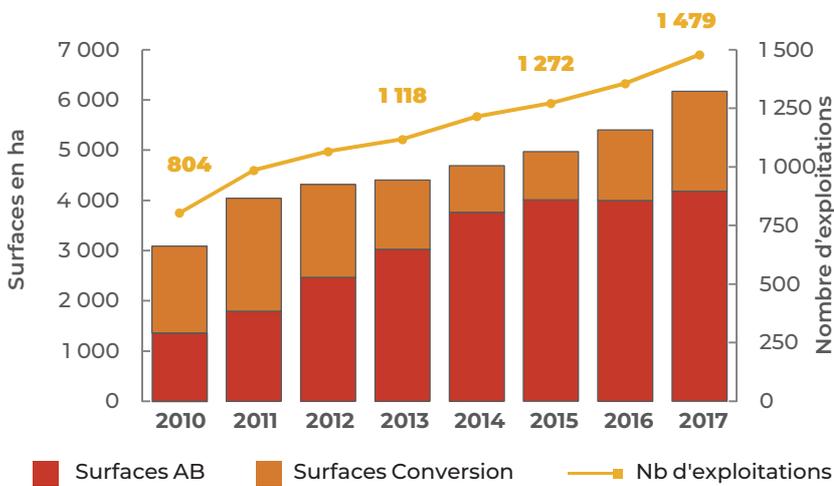
PACA est la 1ère région française en production de fruits à pépins (pommes de table et poires) en bio.

La dynamique de conversion en fruits en pépins est très forte sur les dernières années. Fin 2017 les surfaces en conversion représentaient 1,5 fois les surfaces déjà en bio.

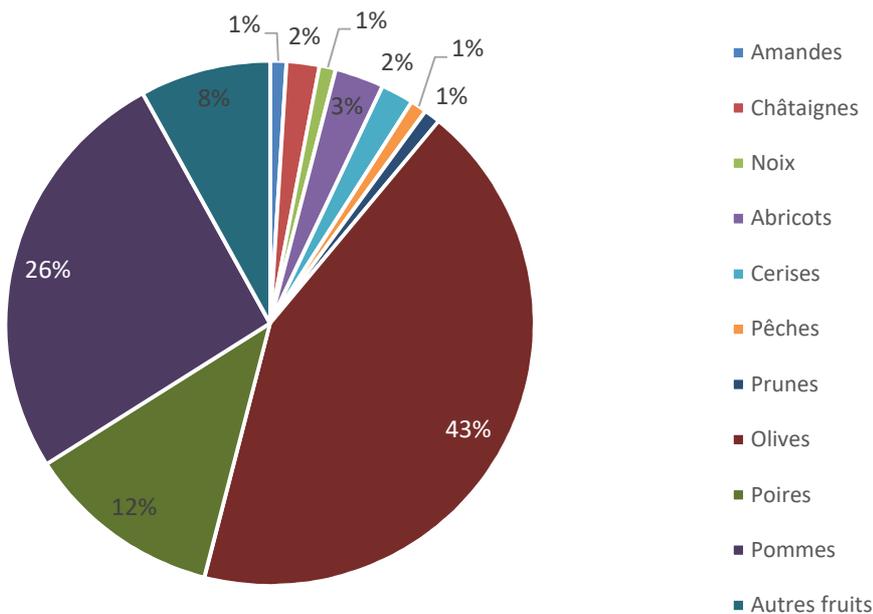
La production de fruits à noyaux reste quant à elle très limitée, du fait des difficultés techniques pour produire ces espèces en bio (en particulier cerises, pêches et abricots), dont l'assortiment variétal n'est toujours pas adapté à ce mode de production.

La production oléicole biologique tient une place importante faisant de PACA la première région oléicole bio française. La filière oléicole biologique compte 816 exploitations.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en fruits bio de la région



► Répartition des surfaces bio et en conversion en fruits bio de la région



Les productions fruitière bio en 2017

1 479

EXPLOITATIONS CULTIVENT DES FRUITS BIO

6 173 ha BIO

Dont 1 989 ha en conversion

18 % DES SURFACES REGIONALES DE FRUITS EN BIO

+ 14 % DE SURFACES DE LEGUMES FRAIS BIO de 2016 à 2017

+ 43 % SURFACES DE LEGUMES FRAIS BIO de 2012 à 2017

Source : Agence Bio / OC 2018





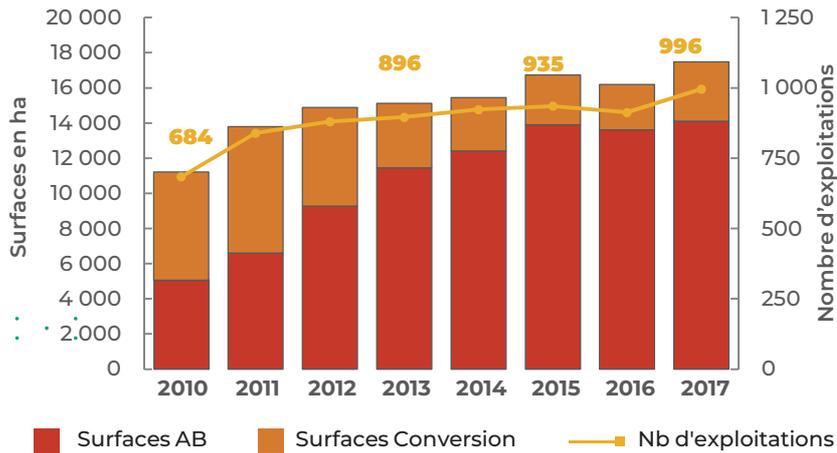
VITICULTURE

La viticulture biologique est bien ancrée dans le territoire régional et plus spécialement dans les deux départements que sont le Vaucluse et le Var.

La filière biologique a pâti de menaces telles que le Black Rot, la flavescence dorée et le mildiou qui ont favorisé des déconversions ces trois dernières années.

La dynamique de conversion se maintient néanmoins mais à un rythme moins marqué que le début des années 2010.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio de la région



La viticulture bio en 2017

996

EXPLOITATIONS CULTIVENT DES VIGNES BIO

17 480 ha BIO

Dont 3 372 ha en conversion

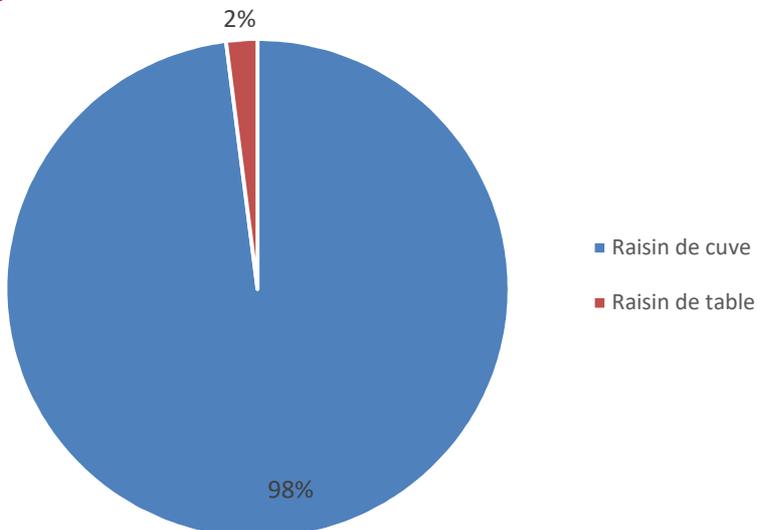
19 % DES SURFACES REGIONALES DE VIGNES EN BIO

+ 7,7 % DE SURFACES DE VIGNES BIO de 2016 à 2017

+ 17 % SURFACES DE VIGNES BIO de 2012 à 2017

Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des surfaces bio et en conversion en viticulture bio de la région



Source : Agence Bio / OC 2018

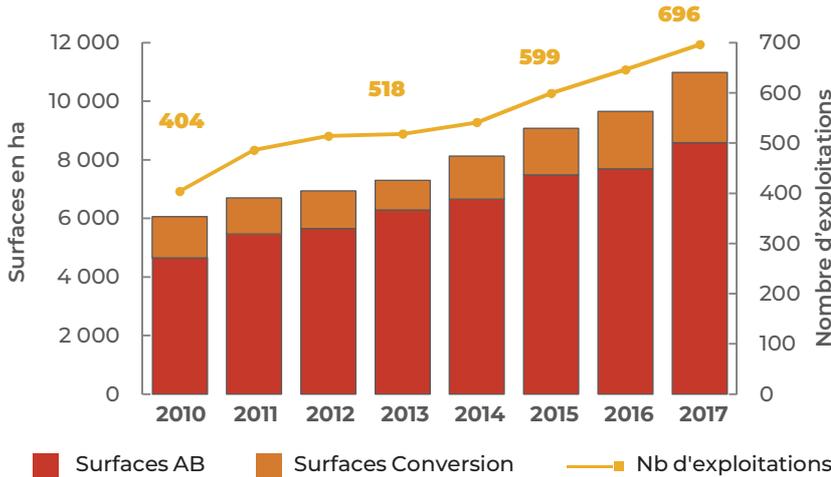




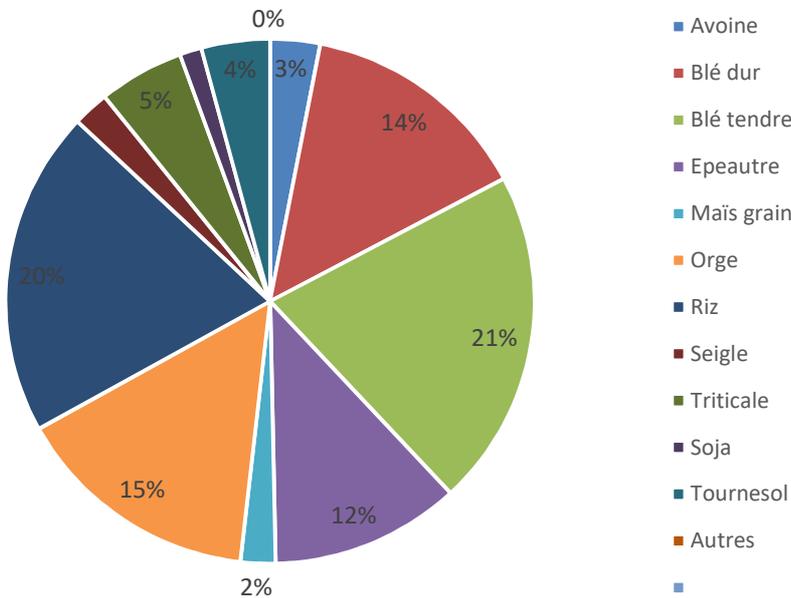
Les grandes cultures ne sont pas des productions agricoles prédominantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Environ 12 % de la surface régionale en grandes cultures est conduite en agriculture biologique. Les surfaces régionales en grandes cultures bio augmentent régulièrement depuis 2010 et la dynamique de conversion tend à s'accroître d'année en année depuis 2014.

Fin 2017, 696 exploitations produisent des grandes cultures bio en PACA dont environ un quart en activité principale. Ces exploitations sont principalement situées dans les Alpes-de-Haute Provence, le Vaucluse, les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône.

► **Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio de la région**



► **Répartition des surfaces bio et en conversion en grandes cultures bio de la région**



Source : Agence Bio / OC 2018



Les grandes cultures bio en 2017

696

EXPLOITATIONS CULTIVENT DES GRANDES CULTURES BIO

10 985 ha BIO

Dont 2 400 ha en conversion

12 % DES SURFACES REGIONALES DE VIGNES EN BIO

+ 7,8 % DE SURFACES DE VIGNES BIO de 2016 à 2017

+ 58 % SURFACES DE VIGNES BIO de 2012 à 2017

Source : Agence Bio / OC 2018



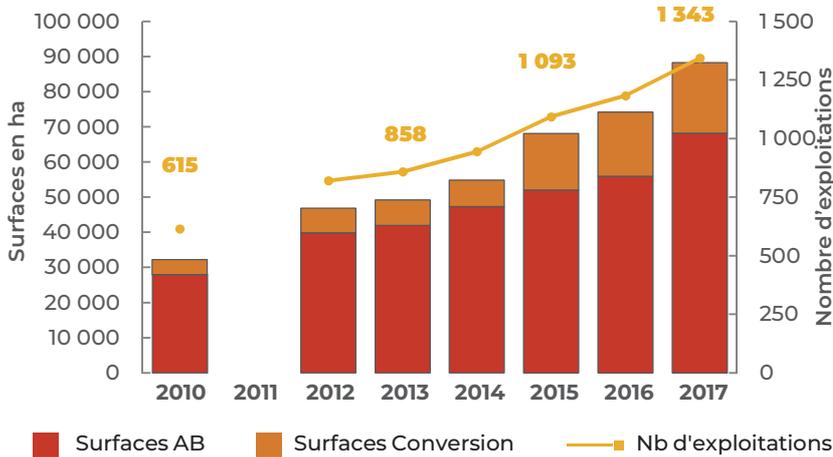


ELEVAGE ET SURFACES FOURRAGERES

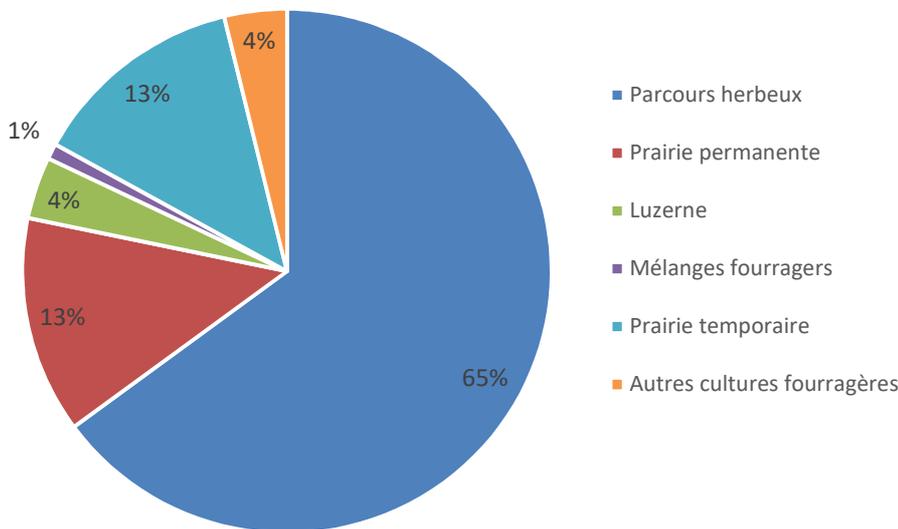
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas une région importante en termes d'élevage de monogastriques comme de ruminants. Environ 4 % des fermes bio régionales élèvent des volailles bio et 6 % des bovins bio. Les cheptels dominants sont constitué des ovins viande.

Les ovins lait biologiques et les caprins biologiques représentent chacun 25% du cheptel régional de leur espèce. La production de porcs bio est anecdotique dans la région.

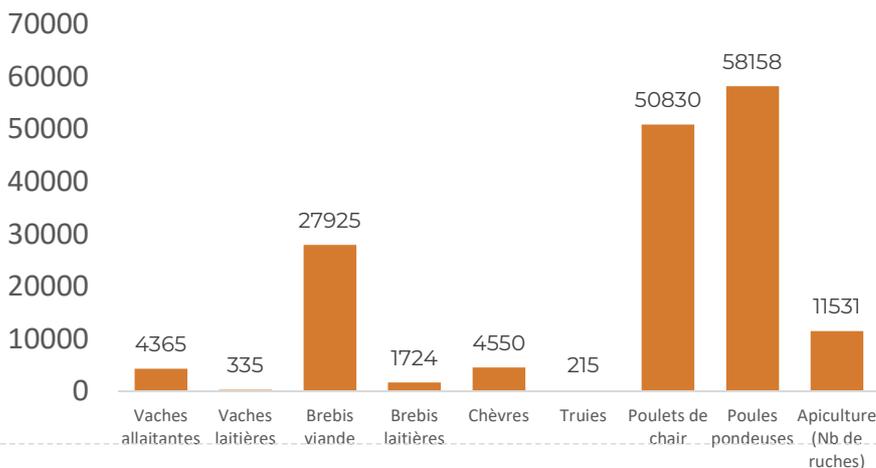
► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en élevage biologique de la région



► Répartition des surfaces bio et en conversion en surfaces fourragères bio de la région



► Répartition des cheptels bio et en conversion dans la région



Les surfaces fourragères et cheptels bio en 2017

1 343

EXPLOITATIONS CULTIVENT DES SURFACES FOURRAGERES BIO

88 254 ha BIO

Dont 20 092 ha en conversion

28 % DES SURFACES REGIONALES DE SURFACES FOURRAGERES EN BIO

+ 19 % DE SURFACES FOURRAGERES BIO de 2016 à 2017

+ 58 % SURFACES FOURRAGERES BIO de 2012 à 2017

194 ELEVEURS DE BOVINS

149 ELEVEURS D'OVINS

109 ELEVEURS DE CAPRINS

24 ELEVEURS DE PORCINS

ELEVEURS DE POULETS DE CHAIR

139 ELEVEURS DE POULES PONDEUSES

86 APICULTEURS

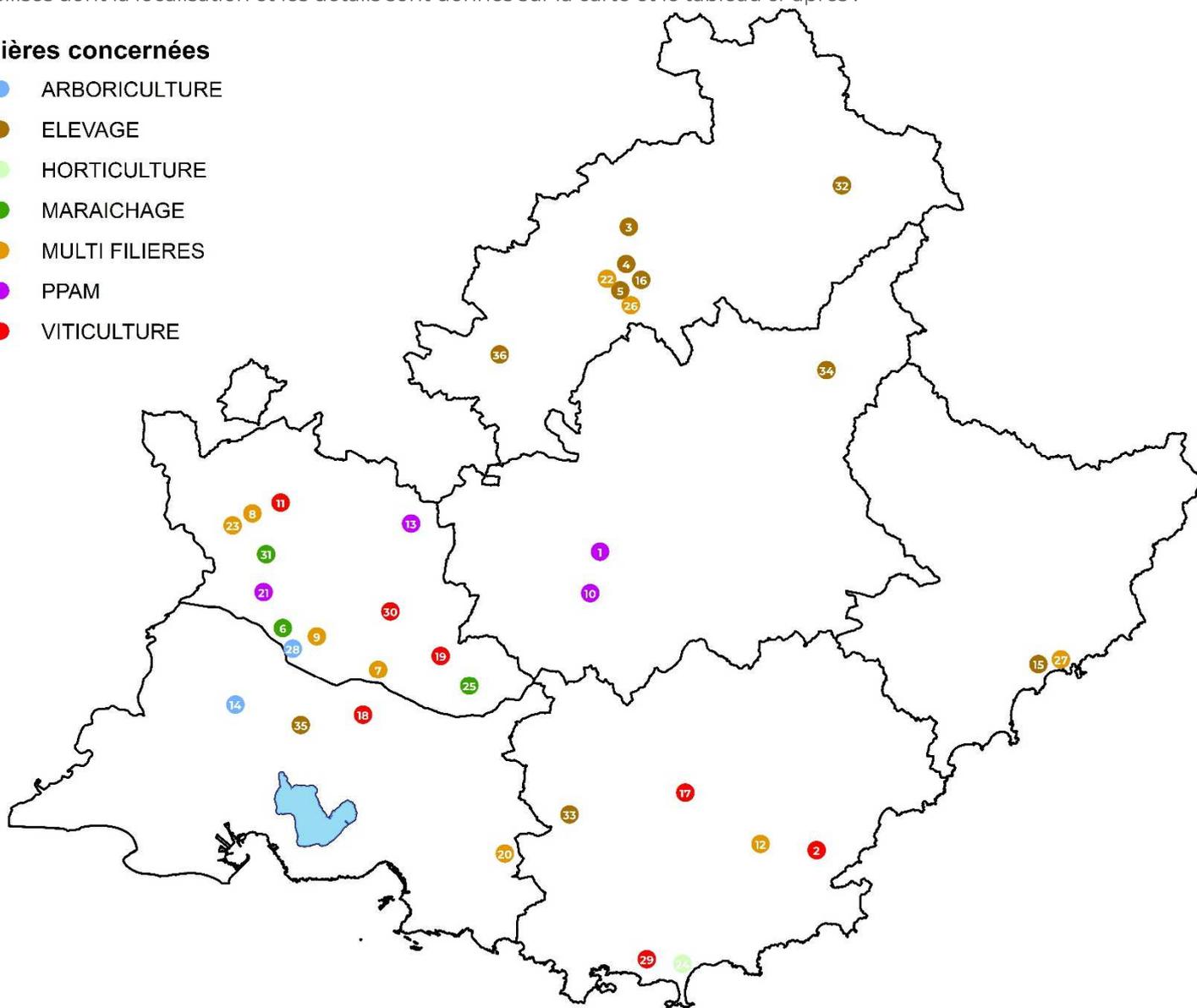
Source : Agence Bio / OC 2018

Les dynamiques collectives en région PACA

Au 31 décembre 2018, la région PACA compte 36 Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) labellisés dont la localisation et les détails sont donnés sur la carte et le tableau ci-après :

Filières concernées

- ARBORICULTURE
- ELEVAGE
- HORTICULTURE
- MARAICHAGE
- MULTI FILIERES
- PPAM
- VITICULTURE



N° GIEE	INTITULE DU PROJET	TERRITOIRE	STRUCTURE D'ANIMATION
1	Développement d'une filière de production diversifiée en plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Sud des Alpes de Haute Provence	Agribio 04
2	Evolution des pratiques viticoles dans le vignoble du Plan de la Tour pour lutter contre l'érosion des sols et améliorer la qualité des eaux	Plan de la Tour	SCA les Vignerons du Plan de la Tour
3	Champsaur Lait : développer l'élevage bovin lait de haute montagne en favorisant la transformation et la valorisation locale des produits issus du lait de vache	Vallée du Champsaur Valgaudemar	Chambre d'Agriculture 05
4	Mise en place d'une filière de valorisation de la viande bovine de montagne	Partie de la vallée de Durance, Pays Gapençais et vallée du Champsaur	Chambre d'Agriculture 05
5	L'agriculture durable, un enjeu majeur pour la filière porc de montagne des Hautes Alpes	Hautes-Alpes	Chambre d'Agriculture 05
6	Organisation collective en Luberon : accompagner les pratiques de maraichage diversifié durables à travers la valorisation des ressources locales en matière organique et la mutualisation de la production de plants	Com. Com. d'Agglopolé Provence, du Pays d'Apt, communauté territoriale Sud Luberon et Com. Com. Des portes du Luberon	GR CIVAM PACA
7	Mise en place d'une filière agricole et locale de compostage de déchets verts et biodéchets sur la commune de Lauris	Lauris	GR CIVAM PACA

N° GIEE	INTITULE DU PROJET	TERRITOIRE	STRUCTURE D'ANIMATION
8	Création d'un atelier de transformation collectif de fruits et légumes	Autour de Carpentras	Les AMAP de Provence
9	Atelier de transformation	Coustellet et environs	GR CIVAM PACA
10	Développement de la filière Safran de Provence par une amélioration des performances techniques et commerciales	Est Bouches du Rhône, ouest Var et sud Alpes de Haute-Provence	Chambre d'Agriculture 13
11	Harmonisation des démarches durables des caves coopératives réunies au sein de RHONEA	Vacqueyras, Beaumes de Venise	RHONEA
12	Initiative Compost du Var : des agriculteurs se fédèrent pour valoriser les déchets locaux, fumiers issus des centres équestres et déchets verts	Territoire du Haut Var et de la Provence verte	Agribiovar
13	Développement des techniques sans labour sur le plateau d'Albion	Plateau d'Albion	Chambre d'Agriculture 84
14	Développement de la filière amande dans la zone Alpilles-Crau, au cœur de la Provence par une amélioration des performances techniques, commerciales et environnementales	Alpilles et piémonts, Crau, Pays d'Arles	CUMA Lou Palabregué
15	Mise en place d'une structure départementale de découpe et de transformation de viande, en parallèle à une structuration des transports d'animaux vers l'abattoir et la valorisation de pratiques d'élevage traditionnelles	Alpes Maritimes, PNR des Alpes d'Azur et PNN du Mercantour	Chambre d'Agriculture 06
16	Développement de la compétitivité des élevages ovins dans un système agro écologique	Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence	Association Ciel d'Azur
17	Conservation d'un vignoble performant, en anticipant les évolutions réglementaires et climatiques. Amélioration du patrimoine de production	Territoires du Moyen Var et de la Provence Verte	Hameau des vignerons de Carcès
18	Evolution des pratiques viticoles en Coteaux d'Aix pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et raisonner l'utilisation d'eau	Aire d'appellation des côteaux d'Aix, entre la chaîne des Côtes et la Trévaresse	Vignerons Roy René
19	Mise en place d'un référentiel technique de production durable	Ansouis, Cabrières d'Aigues, la Tour d'Aigues et Sannes	SCA le Temps des Sages
20	Améliorer la qualité des sols agricoles à l'échelle du bassin versant de l'Arc	Haute Vallée de l'Arc	ARGENA
21	Création et développement d'une filière de production et de transformation de plantes aromatiques sur le Thor, par reconversion des terres initialement dédiées aux céréales	Le Thor	Senteurs des Sorgues
22	Redonner aux paysans leur rôle dans la production des semences et dans la sélection des variétés, avec une forte composante collective	Bassin versant du Buëch et Hautes-Alpes	ADEAR 05
23	Approvisionnement de distributeurs automatiques de produits fermiers et de la restauration collective à Avignon, par un collectif d'agriculteurs du Vaucluse	Le Grand Avignon	GIE Senteurs des Sorgues – Chambre d'Agriculture 84
24	Elaboration d'un itinéraire multi-performant pour la production de Pivoine	Sud ouest du département du Var	Chambre d'Agriculture 83
25	Développement de la filière « pomme de terre de Pertuis » par une amélioration des performances techniques, économiques et commerciales	Sud Luberon et basse vallée de la Durance	Chambre d'Agriculture 84
26	Favoriser l'agroécologie de Montagne	Pays du Grand Briançonnais et le Pays Serre-Ponçon, Ubaye, Durance	ADEAR 05
27	Cultivons la biodiversité pour améliorer les performances	Alpes-Maritimes	Agribio 06

N° GIEE	INTITULE DU PROJET	TERRITOIRE	STRUCTURE D'ANIMATION
28	Les éco-vergers de Basse Durance	Cavaillon, Sénas, Orgon, Saint Andiol, Verquières, Saint Rémy de Provence, Piolenc, Chateauneuf sur Isère	SICA des vergers de Beauregard
29	Engager une transition viticole durable et économiquement performante sur le bassin versant du Gapeau	Bassin versant du Gapeau	COOPAZUR Provence
30	Développer l'agroécologie sur les cultures pérennes des coteaux méditerranéens par l'implantation de couverts végétaux temporaires	PNR Luberon	Chambre d'Agriculture 84
31	Amélioration des performances agroécologiques des cultures maraichères par la gestion des sols	Vaucluse	CETA Serristes de Vaucluse
32	Lait fromageable pur le bleu du Queyras	Queyras	Chambre d'Agriculture 05
33	Vers une autonomie alimentaire territoriale et biologique des élevages de volailles de Provence verte	Var	Agribiovar
34	Améliorer la qualité et la valorisation du lait grâce à une alimentation en fourrage sec et la promotion des produits	Vallée de l'Ubaye	Coopérative laitière de la vallée de l'Ubaye
35	Amélioration de la qualité et de la valorisation de laine Mérinos d'Arles par la création et le développement de vêtements d'activité de pleine nature		Maison de la Transhumance
36	Développer techniquement les pratiques agroécologiques de la filière avicole haute alpine	Hauts-Alpes	Chambre d'Agriculture 05

Conclusion

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bien que peu agricole comparativement à d'autres régions françaises comporte une part importante de surfaces agricoles biologiques la plaçant au premier rang national en terme de taux de pénétration de la bio avec 23,2 % de SAU biologique.

Dans certaines filières de production cette part de la SAU en bio dépasse les 25 voire 30 %. C'est le cas notamment pour l'oléiculture (26,6 %), la production fourragère (27,8 %) et les plantes aromatiques (37,5 %).

On observe une croissance soutenue de la production en bio sur toutes les filières végétales. La dynamique de développement est moins importante sur les filières animales.

Le nombre d'agriculteurs biologiques devrait continuer à s'accroître ces prochaines années aux vues des tendances 2018.

La région est dotée d'un grand nombre d'opérateurs aval essentiellement situés le long du Rhône et sur le pourtour méditerranéen.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.bio-provence.org

En cas de questions contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

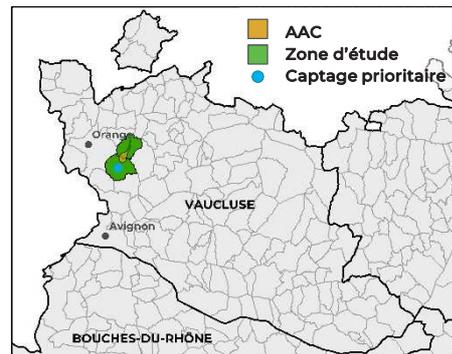
Jonquières et Courthézon sont deux communes situées à l'ouest du Vaucluse.

La production agricole est largement tournée vers la viticulture avec des appellations d'origines protégées (AOP) réputées.

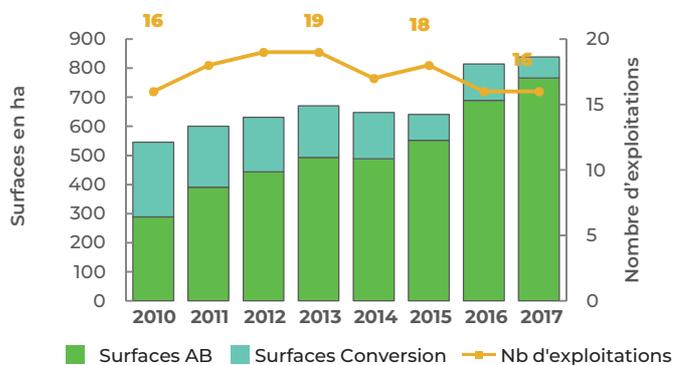
Le captage en eau potable prioritaire concerné est celui du forage des neufs fonts qui connaît des pollutions par les pesticides.

Depuis 2010, le nombre d'agriculteurs biologiques a connu des fluctuations diverses. Depuis 2013 la tendance générale est plutôt orientée à la baisse. Par contre les surfaces biologiques quant à elles ont bien progressé passant de 545 ha à 838 ha.

TERRITOIRE Jonquières-Courthézon

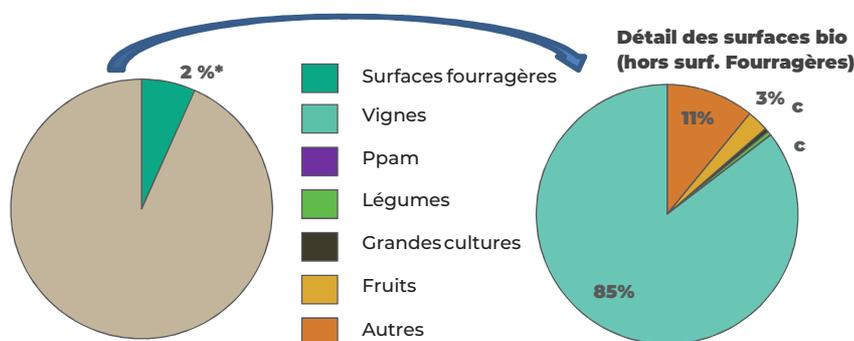


► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

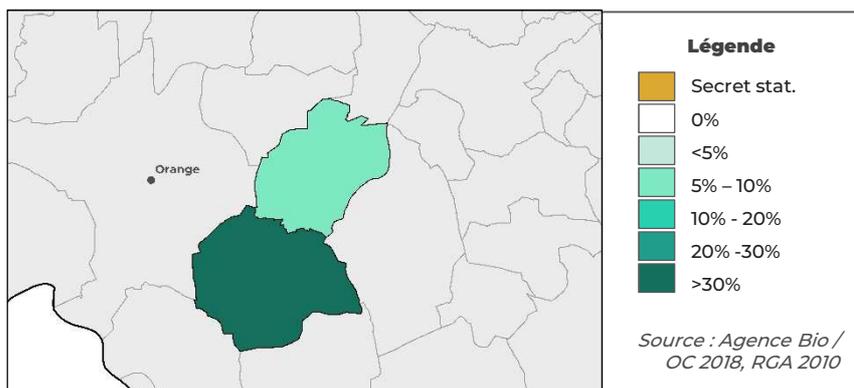
► Répartition des cultures bio recensées dans la zone d'étude



* Estimatif (secret statistique)

Source : Agence Bio / OC 2018

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

Contexte territorial

2 COMMUNES

10 688 HABITANTS

3 261 ha SAU (RGA 2010)

134 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

1 CAPTAGE PRIORITAIRE

Les productions agricoles bio en 2017

16 EXPLOITATIONS BIO

838,4 ha CERTIFIÉS BIO DONT
71,9 HA EN CONVERSION

+ 2,9 % SURFACES BIO / 2016

+32,7 % SURFACES BIO DEPUIS
2012 (+ 59 % en PACA)

2 / 2 communes AYANT
AU MOINS UN AGRI BIO

11,9 % DES EXPL. DU SECTEUR
SONT BIO (15,6% en PACA)

25,7 % DE LA SAU DE LA ZONE
EST EN BIO (23,2 % en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

Source des données chiffrées de cette rubrique :
Agence Bio / OC 2018



LÉGUMES FRAIS

La zone ne compte qu'un seul maraîcher, si bien que les données font l'objet de secret statistique. Cette filière est minoritaire.

1

EXPLOITATION BIO
(6,3 % des exploitations bio)



GRANDES CULTURES

Une seule exploitation est engagée dans cette filière et elle ne constitue donc pas une filière importante.

Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

1

EXPLOITATION BIO
(6,3 % des exploitations bio)



PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières biologiques sur le territoire concernent 4 exploitations. Les productions principales sont au nombre de 2 : amandes et oliviers. Les oliviers occupent l'essentiel des surfaces avec près de 18 ha sur les 21,5 ha en bio au total. Le nombre d'agriculteurs biologiques dans la filière n'a que très peu varié passant de 3 en 2010 à 4 en 2017.

Les surfaces biologiques augmentent nettement en 2016 et en 2017.

4

EXPLOITATIONS BIO

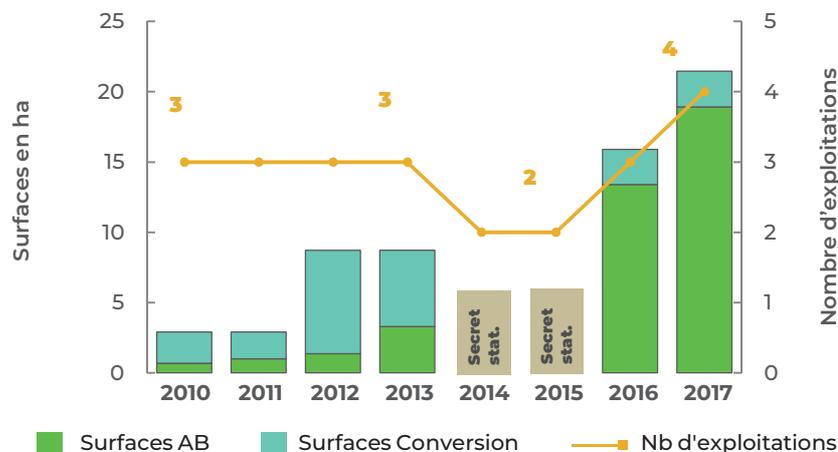
21,5 ha CERTIFIÉS BIO
dont 2,6 ha en conversion

2,4 % de la SAU bio de
la zone d'étude

+ 35 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 146 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Amandes	2	*
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olivés	3	17,7



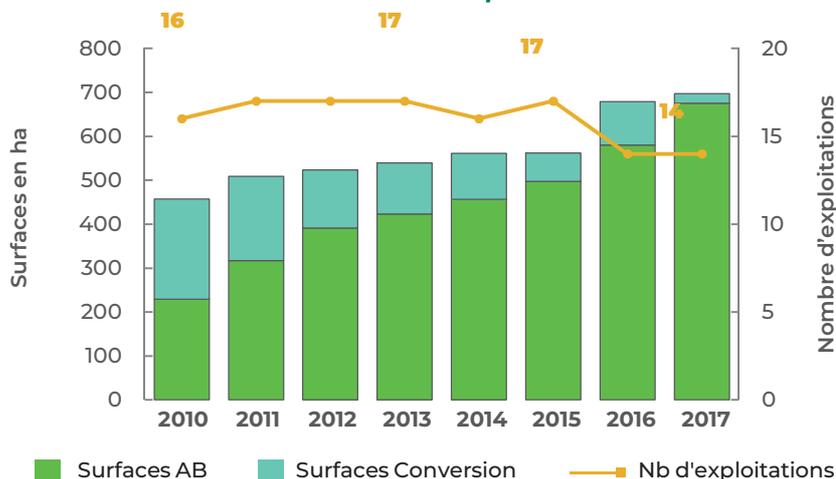


VITICULTURE

La viticulture est la filière biologique très largement majoritaire de la zone en nombre d'exploitations comme en surfaces. La zone est située dans les aires d'appellation protégée des Côtes du Rhône, Châteauneuf-du-Pape, Gigondas et Vacqueyras.

Le nombre de viticulteurs a été stable de 2010 à 2015. On note une baisse significative du nombre de producteurs en 2016, probablement liée à l'épisode du Black Rot qui a touché l'ensemble du vignoble (conventionnel et bio) en 2015. Pour autant les surfaces continuent leur croissance sur cette période et approchent les 700 ha en 2017 soit 83 % de la surface agricole utile bio totale.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



14
EXPLOITATIONS BIO

697,1 ha CERTIFIÉS BIO
dont 21,7 ha en conversion

83 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 2,7%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

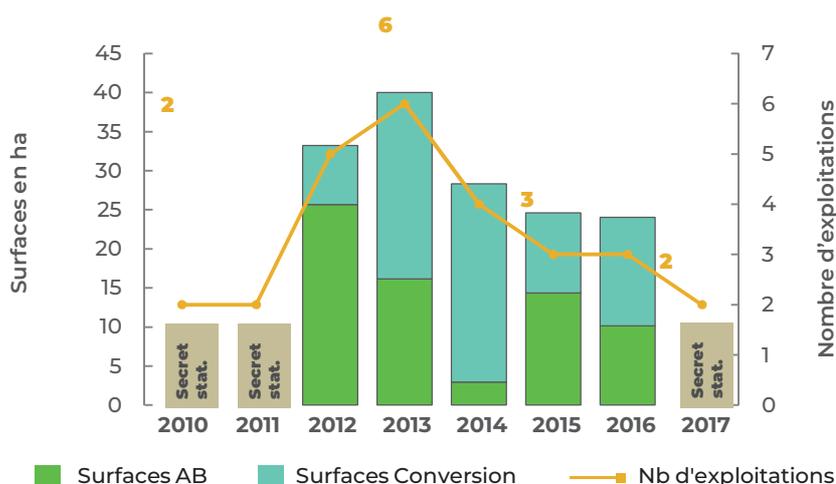
+ 33,2 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères sont très peu présentes sur la zone et ne concernent en 2017 que deux exploitations. Aussi les données font l'objet de secret statistique et ne sont pas disponibles. Néanmoins on peut constater une baisse conséquente des exploitations engagées dans cette filière depuis 2013 où elle comptait six exploitations pour environ 40 ha.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en élevage



2
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

C* ha CERTIFIÉS BIO
dont c* ha en conversion

C* = secret statistique



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Autres cultures fourragères	1	*
	Luzerne	1	*
	Prairie temporaire	1	*

Tendances de l'évolution de l'AB

De façon générale, le nombre d'agriculteurs biologiques sur la zone est relativement stable mais les surfaces progressent régulièrement. Cela traduit les évolutions constatées sur la filière viticole très largement majoritaire sur le secteur. La dynamique sur la zone est faible : le nombre de nouveaux notifiés entre 2017 et 2018 est faible (1 maraîcher dont on ne connaît pas les motivations) et on ne compte pas d'arrêts de certification en 2017.

**Chiffre-clé des nouveaux certifiés
2017 et début 2018**

+ 1 EXPLOITATION BIO

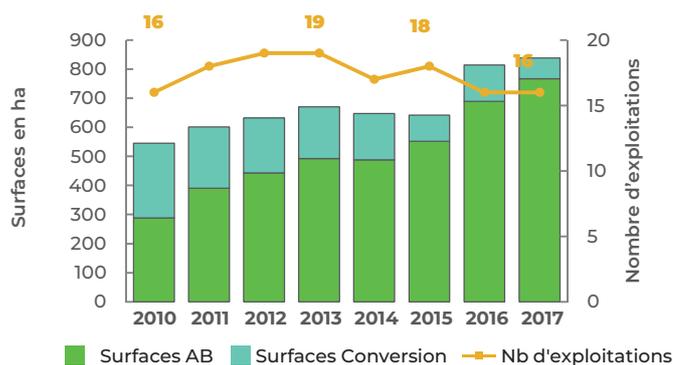
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

**Chiffre-clé des arrêts de
certification en 2017**

0 EXPLOITATION BIO

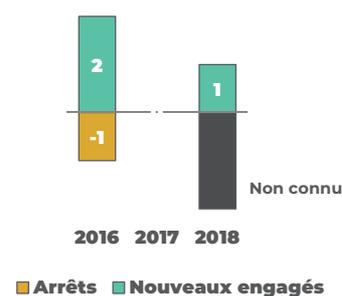
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2016 et le 31 mai 2018



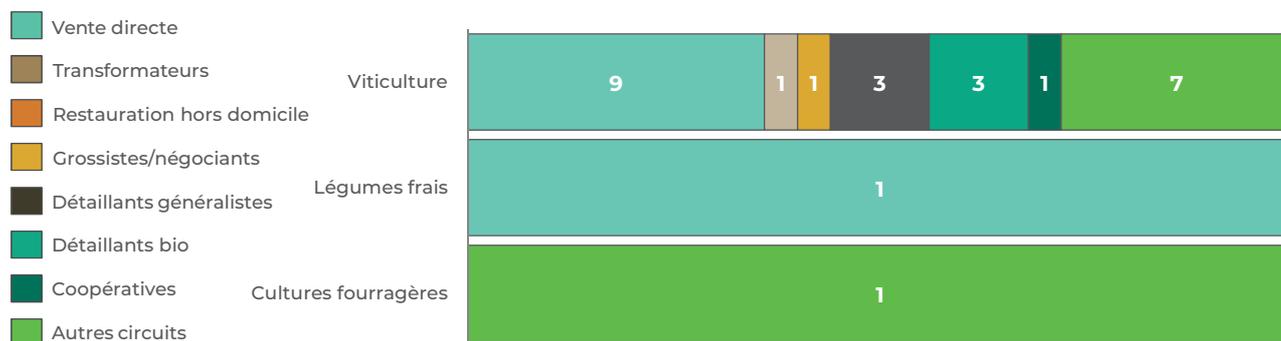
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

La grande majorité des exploitants de la zone de Jonquières - Courthézon pratiquent la vente directe. Pour le producteur de légumes frais c'est même le seul débouché. Les viticulteurs vendent également auprès de détaillants généralistes et / ou spécialisés ainsi qu'auprès de coopératives. A ces débouchés s'ajoutent les « autres circuits de commercialisation » à savoir les réseaux traditionnels de cavistes, et la vente à l'export (France ou ailleurs).

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (14 répondants sur 16 - plusieurs réponses possibles)



Source : Agence Bio / OC 2018

Nombre de répondants par filière ↑

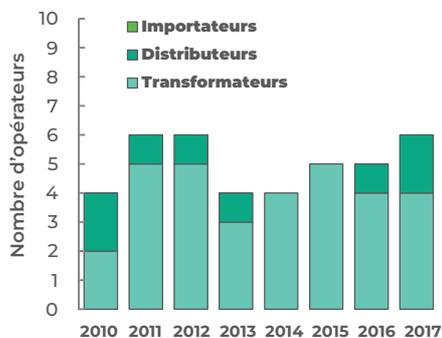
Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

Sur la zone, on compte 6 opérateurs de l'aval en 2017 (même nombre en 2012). Ils sont principalement orientés vers la viticulture, avec des nombreux opérateurs qui font du commerce de gros de vins (caves particulières, acheteurs ou caves coopératives) sur la zone et dans les communes adjacentes.

Chiffre-clé 2017

6 OPÉRATEURS AVAL BIO

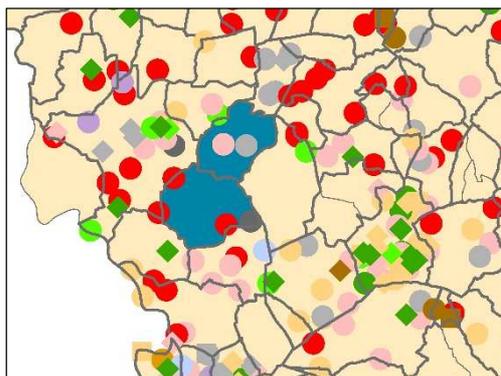
► **Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude**



Source : Agence Bio / OC 2018



► **Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours**



Légende

Type d'opérateurs	
○ Préparateurs	◇ Distributeurs
□ Importateurs	
Filières	
■ Fruits et légumes	■ Multi-filières
■ Grandes cultures	■ Aquaculture
■ PPAM	■ Filières non alimentaires
■ Viande	■ Filières exotiques
■ Apiculture	■ Autres filières
■ Volailles et oeufs	■ Viticulture
■ Produits laitiers	■ Filière non connue

Source : Agence Bio / OC 2018

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Filière viticole : Sur la zone de Jonquières-Courthézon on recense trois opérateurs en lien avec la filière bio : deux coopératives et un négociant. Une des coopératives vinifie, assemble, met en bouteille et commercialise (**SCA Le Cellier des Princes**). Les autres opérateurs ont comme seules activités l'assemblage et la commercialisation (**Newrhône Millésimes, Xavier Vins**). La majorité des fournisseurs bio et conventionnels des trois structures sont situés sur des parcelles dans la vallée du Rhône Méridionale, éloignées de l'Aire Alimentation Captage (AAC) concernée. Seule la coopérative qui vinifie (Cellier des Princes) compte un fournisseur bio (sur 135 coopératives) localisé sur la commune de Jonquières.

Le marché du bio sur cette filière se concentre principalement à l'export en réponse à une demande de la clientèle étrangère, plus sensible à la certification AB que le marché français, ce dernier primant l'identité géographique. Actuellement, il n'y a pas nécessairement de souhait d'augmenter le nombre de fournisseurs bio.

Il est à noter que le Cellier des Princes met en place en avril 2019 une certification Haute Valeur Environnementale (HVE) afin de sensibiliser et former ses coopérateurs à de nouvelles pratiques agricoles et environnementales. Il existe d'ailleurs une tendance récente au sein des caves coopératives du département de Vaucluse par rapport à la mise en place de telles certifications.

Filière spiritueux : On recense une société d'assemblage et de commercialisation de spiritueux sur la zone Jonquières-Courthézon (**Distillerie Girard**). Les fournisseurs se situent dans des zones géographiques très éloignées de l'AAC. La matière première des produits commercialisés (Whisky, Rhum, Vodka) n'étant pas adaptée aux conditions pédoclimatiques de la zone. L'entreprise évoque néanmoins un souhait de pouvoir se fournir localement en matière première dans la mesure du possible (ex.: pastis). La commercialisation des produits bio de cette entreprise se concentre essentiellement à l'export.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Sur Courthézon, il y a essentiellement des grandes cultures conventionnelles. Du côté de Jonquières, on trouve des grandes cultures, pépinières "plan de vigne" et vignes dont une partie est en bio. Il n'y a pas actuellement de forte volonté de passage à la bio sur ce territoire du fait des problématiques en viticulture (flavescence dorée, Black Rot) bien présentes et plus difficiles à maîtriser en bio.

Au niveau du Vaucluse, certaines communes et l'Agence Régionale de la Santé travaillent actuellement sur la façon de réguler l'utilisation d'herbicides et de favoriser le travail du sol en viticulture afin de faire évoluer les pratiques. Cela pourrait constituer une première étape vers la bio pour les producteurs engagés. Il est intéressant de noter qu'au titre de la directive nitrates, dans le secteur de Carpentras, les niveaux sont toujours très haut (80 mg/L) alors que les pratiques agricoles ont constamment évolué vers une diminution des intrants depuis 1993. L'origine de ces taux ne serait donc pas forcément en lien avec les pratiques agricoles. Il serait intéressant d'orienter les contrôles vers les assainissements non collectifs qui pourraient jouer un rôle sur ces taux élevés.

Concernant l'introduction de produits bio en restauration collective, il y a une dynamique croissante au niveau national soutenue par l'état en lien avec une forte demande de la population (parents d'élèves, salariés et cantines). Sur le territoire du Vaucluse, la filière bio souffre d'un manque d'organisation pour approvisionner ce marché.

Ce n'est pas lié à un manque de production mais les producteurs locaux en circuit de gros sont déjà organisés autour de trois grosses plateformes (Pronatura, Le Relais Vert et Biocoop), qui leur assurent un marché rémunérateur et moins contraignant. Si demain il y a structuration de cette filière en Vaucluse, les producteurs seraient prêts à assurer son approvisionnement.

Il est à noter que la restauration d'entreprise serait un débouché intéressant car elle présente moins de contraintes au niveau des prix d'achat par rapport à la restauration scolaire.

Deux GIEE sont situés à proximité de la zone Jonquières et Courthézon:

- Le Ceta '**Serristes de Vaucluse**' anime un GIEE ayant pour objectif d'améliorer les performances agro-écologiques des cultures maraichères par la gestion des sols. Le collectif compte 8 agriculteurs dont 2 sont en bio. Les parcelles de ces 2 producteurs sont situées sur les communes de l'Isle sur la Sorgue et de Pernes les Fontaines. Ce GIEE est en phase de démarrage, avec des agriculteurs bien impliqués dans le projet. Les échanges au sein du groupe entre agriculteurs conventionnels et bio fonctionnent bien.

- **L'union des vignerons des dentelles/RHONEA** (union de coopératives) anime un GIEE dont l'objectif est l'harmonisation des démarches durables des caves coopératives réunies au sein du groupe. Le collectif compte 120 vignerons dont 8 sont en bio représentant 10% de la surface liée au GIEE. Les parcelles de ces 8 producteurs ne sont pas situées sur la zone de captage prioritaire mais à proximité (Vacqueyras, Gigondas, Beaumes de Venise...). RHONEA met en place, au sein des coopératives, une certification environnementale de différents niveaux, via le charte 'VIVRE' et le label 'Vignerons Développement Durable' (pratiques agricoles, engagement commun autour des valeurs du développement durable...). Elle contribue à l'évolution des pratiques et favorise les échanges en créant un portail numérique à la disposition des agriculteurs. Des stations météo ont été mises en place. Pour RHONEA, la bio n'est pas un objectif à atteindre, mais un levier permettant d'atteindre les enjeux du développement durable.

Conclusion

Sur la zone de Jonquières-Courthézon, 25,7% de la SAU est en bio. Ce pourcentage de SAU est supérieur aux chiffres du département du Vaucluse (18,8% de la SAU) et de la région PACA (23,2%).

La vigne représente 83,1% de l'assolement des surfaces bio. Actuellement, il y a peu de nouveaux producteurs qui s'engagent en bio mais les surfaces continuent à progresser.

Concernant la filière viticole, il n'y a pas nécessairement de volonté de nouvelles conversions. Ceci est directement lié aux difficultés à gérer certaines maladies et ravageurs comme le Black Rot et la flavescence dorée. Malgré les initiatives environnementales de certains opérateurs (HVE, charte 'VIVRE' et label 'Vignerons Développement Durable'), il reste des freins au développement d'une filière viticole bio déjà présente sur la zone. Certains interlocuteurs mettent d'ailleurs en avant la nécessité de former et de sensibiliser les producteurs à la gestion des bio-agresseurs. L'âge des producteurs et le statut des entreprises sont également cités comme des freins à la conversion.

Ces pratiques agricoles peuvent représenter une première étape vers une moindre pollution des nappes. L'agriculture biologique demeure un levier principal pour la protection de la ressource en eau potable du captage prioritaire de la Source-des-Neuf-Fonts.



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrice des captages:** Sophie VANNIER

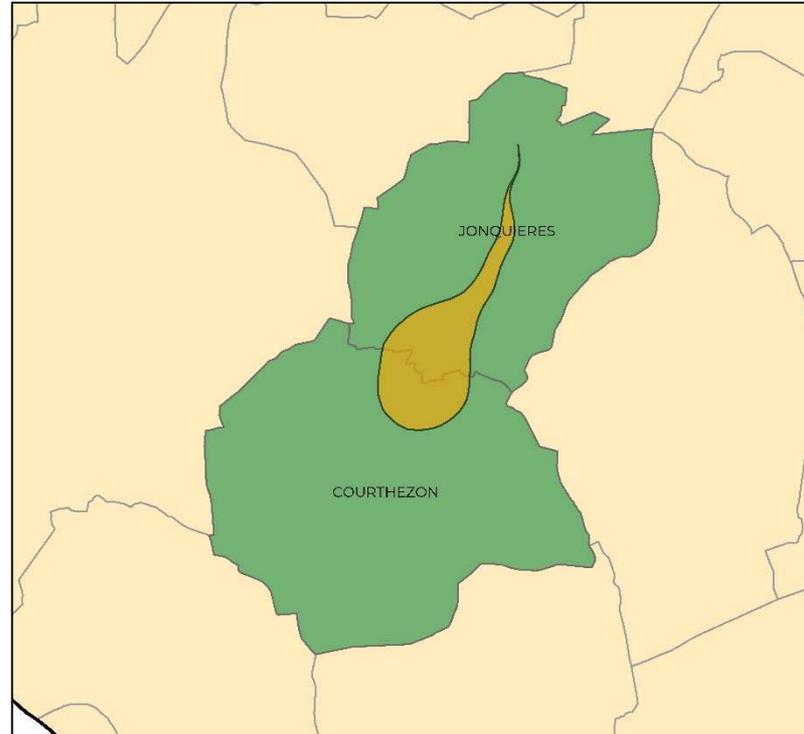
04 90 23 65 11



Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
JONQUIERES	84056
COURTHEZON	84039



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ NEWRHONE Millesimes (SAS)
- ▶ DISTILLERIE GIRARD
- ▶ SCA LE CELLIER DES PRINCES
- ▶ XAVIER VINS



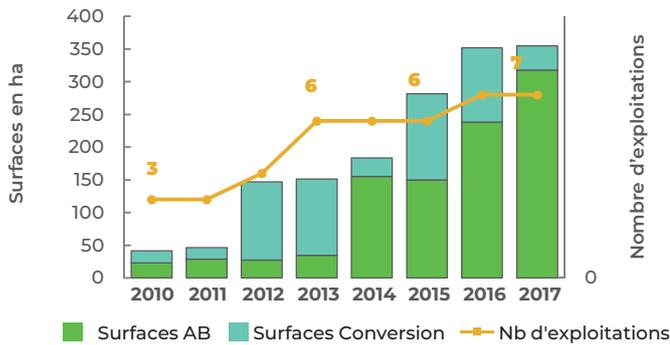
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

A l'est du département du Vaucluse et au sein du Parc Naturel Régional du Luberon la commune de Caseneuve est située entre le massif du Luberon et les monts de Vaucluse. Le captage concerné est celui de la source des Naisses – forage Merle dont le code est gr469.

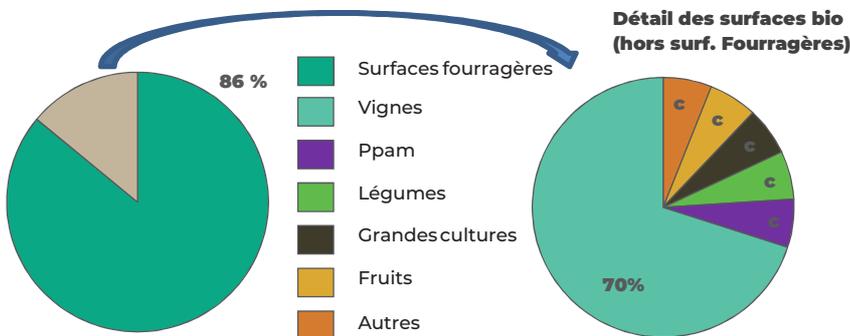
L'assolement biologique est très largement dominé par les surfaces fourragères qui représentent 86 % des surfaces bio. Vient ensuite la filière viticole qui représente 10 % de la SAU biologique de la zone. Les autres productions sont manquantes.

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



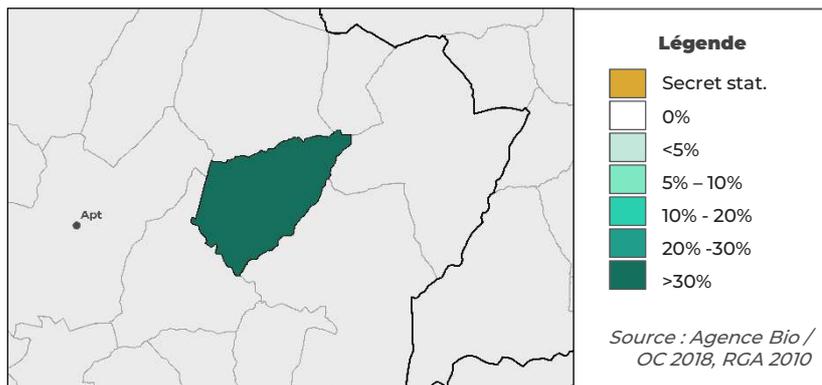
Source : Agence Bio / OC 2018

Répartition des cultures bio recensées dans la zone d'étude

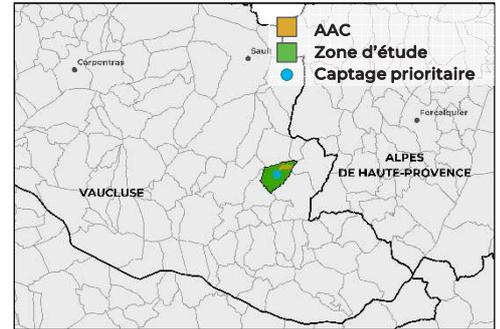


Source : Agence Bio / OC 2018

Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



TERRITOIRE de Caseneuve



Contexte territorial

1 COMMUNE

518 HABITANTS

472 ha SAU (RGA 2010)

21 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

1 CAPTAGE PRIORITAIRE

Les productions agricoles bio en 2017

7 EXPLOITATIONS BIO

355 ha CERTIFIÉS BIO DONT 37 HA EN CONVERSION

+ 0,7 % SURFACES BIO / 2016

+ 142 % SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+ 59 % en PACA)

33 % DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (15,6% en PACA)

75 % DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (23,2 % en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales biologiques n'est plus présente sur cette zone en 2017. Elle ne comptait jusque là qu'un seul producteur. Aussi les données relatives à cette filière sont protégées par le secret statistique.



Source des données chiffrées de cette rubrique :
Agence Bio / OC 2018

0
EXPLOITATION BIO

0 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0 ha en conversion

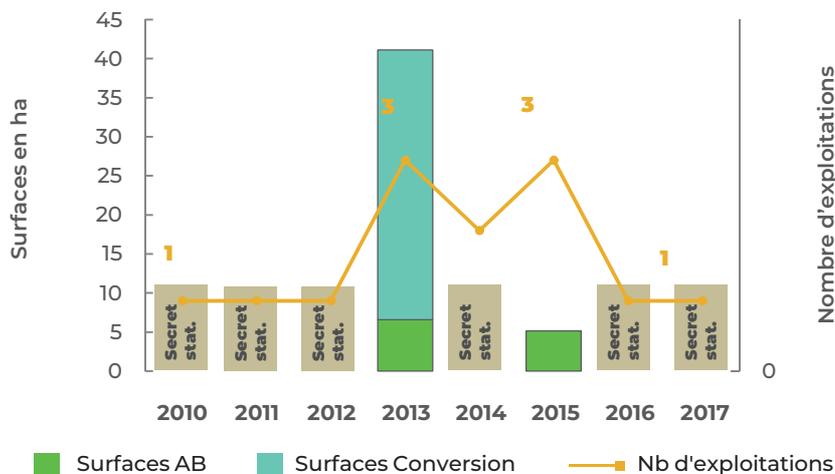
C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016



LÉGUMES FRAIS

Le nombre d'exploitants de légumes frais bio est faible. On a compté jusqu'à 3 maraîchers bio en 2013 et 2015, mais il n'y en a plus qu'un seul en 2017. Cette filière demeure donc marginale, et les précisions concernant les productions sont protégées par le secret statistique.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



1
EXPLOITATION BIO

C* ha CERTIFIÉS BIO
dont 1,46 ha en conversion

C* % de la SAU bio de la zone d'étude

C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



GRANDES CULTURES

Il y a 2 exploitations qui produisent des grandes cultures biologiques dans la zone. Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.



2
EXPLOITATIONS BIO

C* ha CERTIFIÉS BIO
Dont C* ha en conversion

C* % de la SAU bio de la zone d'étude

C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières biologiques sont peu présentes dans la zone. L'Agence Bio mentionne seulement l'existence d'un producteur de cerises. Les précisions concernant cette culture sont protégées par le secret statistique.

► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À NOYAU	Cerises	1	*



1

EXPLOITATION BIO

C* ha CERTIFIÉS BIO
dont 7,8 ha en conversion

C* % de la SAU bio de la zone d'étude

+ C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

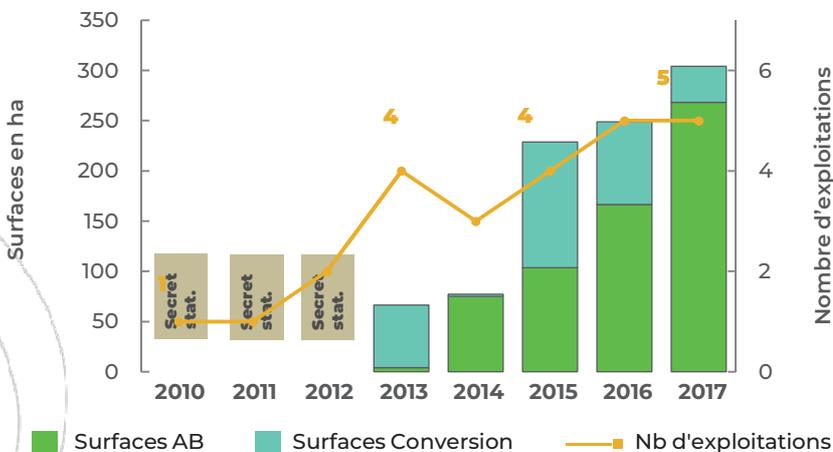
C* = secret statistique



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères représentent la plus grande surface en bio avec plus de 300 ha certifiés et en conversion. Le nombre d'agriculteurs dans cette filière est passé de 1 en 2010 à 5 en 2017. Les surfaces ont fait un bond important à partir de 2015. Environ 2/3 des surfaces bio sont constituées de parcours. Les autres productions principales sont la luzerne et les prairies temporaires. On ne compte pas sur la zone d'éleveurs en production biologique.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES(HA)
CULTURES FOURRAGERES	Autres cultures fourragères	2	*
	Luzerne	2	*
	Prairie temporaire	4	43,38
STH	Parcours herbeux	4	195,22

5

Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

304,1 ha CERTIFIÉS BIO
dont 35,99 ha en conversion

86 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 22 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 357 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2013

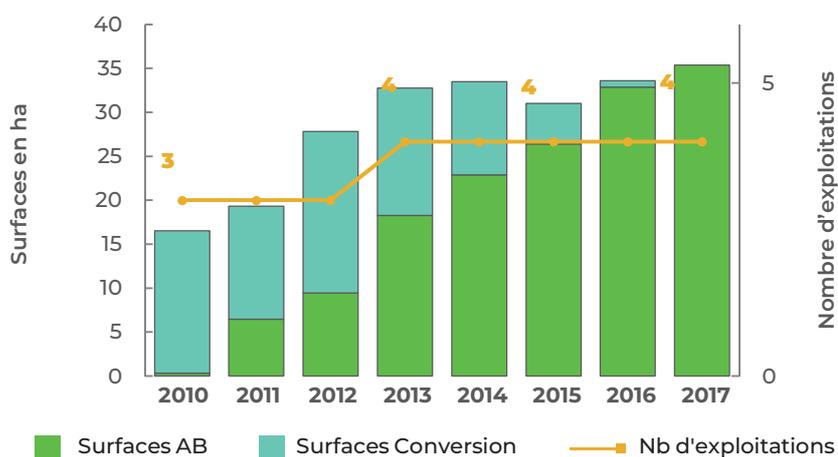


VITICULTURE

La viticulture est la seconde filière biologique de la zone. La zone est située sur l'aire d'appellation des Côtes du Luberon. 4 viticulteurs sont en bio pour un total de 35 ha.

Le nombre de viticulteurs n'a que peu augmenté en 7 ans passant de 3 en 2010 à 4 en 2017. Les surfaces ont connu une croissance marquée en 2012 et 2013 avec des surfaces en conversion importantes. La dynamique de conversion s'est quelque peu tassée à partir de 2015 même si les surfaces totales poursuivent une lente progression.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



4
EXPLOITATIONS BIO

35,39 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0 ha en conversion

10 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 5,4%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 27,3 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



Tendances de l'évolution de l'AB

La zone, peu étendue (1 seule commune) ne connaît pas d'évolution significative de son agriculture biologique. Il n'y a pas eu de décertifications ni de nouvelles certifications en 2016, 2017 et 2018.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

0 EXPLOITATION BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

Chiffre-clé des arrêts de certification en 2017

0 EXPLOITATION BIO

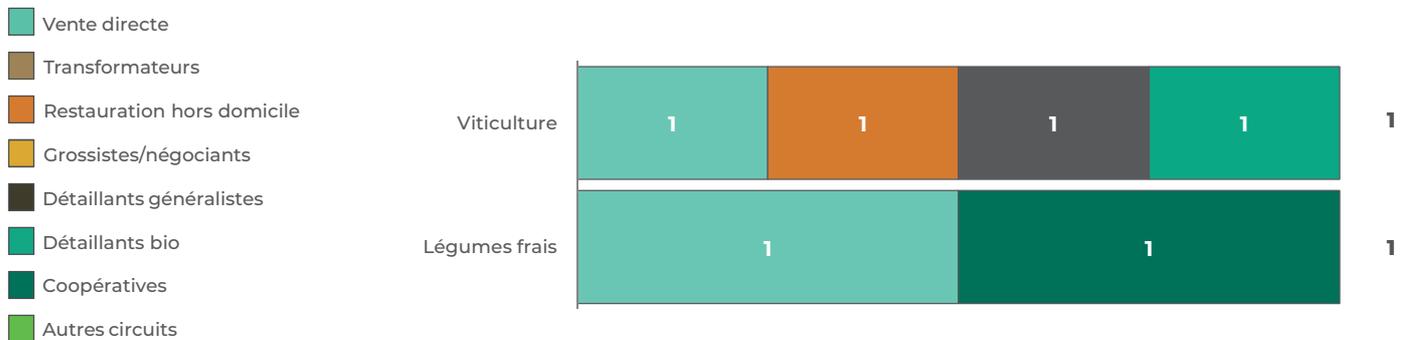
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

1 viticulteur et 1 maraicher pratiquent tous deux la vente directe. Le viticulteur vend également auprès de détaillants généralistes et en restauration hors domicile. Le maraicher affirme compléter ses débouchés via une coopérative. Nous ne disposons d'informations que pour 2 producteurs.

► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (2 répondants sur 7 - plusieurs réponses possibles)



Source : Agence Bio / OC 2018

Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

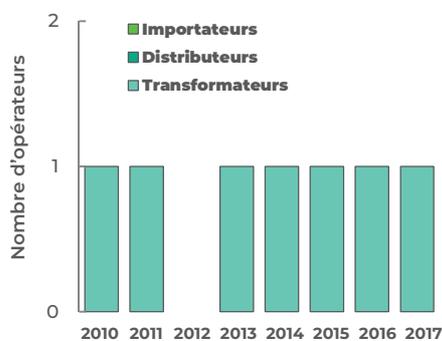
Sur la zone, on compte 1 opérateur de l'aval en 2017. L'entreprise travaille dans l'abattage de volailles domestiques et de petits gibiers d'élevage à plumes.

Chiffre-clé 2017

1 OPÉRATEUR AVAL BIO

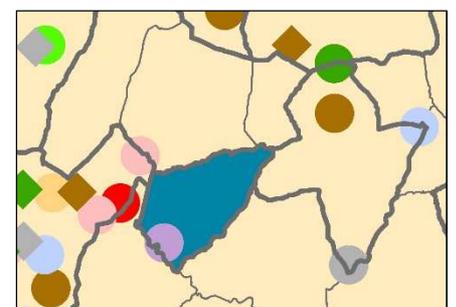
Source : Agence Bio / OC 2018

► **Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude**



Source : Agence Bio / OC 2018

► **Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours**



Légende



Source : Agence Bio / OC 2018

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Trois GIEE sont situés à proximité de la zone de Caseneuve :

La cave coopérative "**Le Temps des Sages**" à Cabrières d'Aigues anime un GIEE accès sur la filière viticole qui regroupe des producteurs vigneron sur trois communes du Luberon: La Tour d'Aigues, Cabrières d'Aigues et Ansois. Il prévoit la mise en place d'un référentiel technique de production durable en viticulture sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon. L'ensemble des producteurs de ce GIEE est en conventionnel. Il y a une bonne dynamique au sein de ce groupe avec un partage de techniques.

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse anime également un GIEE autour de la filière viticole. L'objectif est de développer l'agro-écologie sur les cultures pérennes des coteaux méditerranéens par l'implantation de couverts végétaux temporaires. Le collectif compte six agriculteurs bio sur quatorze participants. Le GIEE avance plutôt bien en essayant de mener des réflexions sur des pratiques agricoles qui prennent du temps dans leur mise en place. Les conditions climatiques ne jouent pas en faveur des différents essais des viticulteurs. Les projets ne s'inscrivent pas forcément dans une dynamique liée à l'agriculture biologique. Aucune conversion n'est à prévoir, simplement une évolution des pratiques.

Le Groupement régional des CIVAM en PACA anime un autre GIEE ciblant le maraîchage en Luberon. Il vise à accompagner les pratiques de maraîchage diversifiées durables à travers la valorisation des ressources locales en matière organique et la mutualisation de la production de plants. Neuf exploitants participent à ce groupe.

Conclusion

Sur la zone de Caseneuve, au centre du Parc National Régional (PNR) du Luberon, 75% de la SAU est en bio. Ce pourcentage de SAU est très supérieur aux chiffres du département du Vaucluse (18,8% de la SAU totale) et de la région PACA (23,2%). Les surfaces fourragères représentent 86% de l'assolement des surfaces bio. La vigne représente quant à elle 10% de cet assolement.

Actuellement, la dynamique de conversion bio toutes filières confondues sur cette zone tend à stagner.

Les principaux vigneron bio autour du territoire de Caseneuve sont de gros domaines privés avec des moyens financiers relativement importants dont les marchés se concentrent sur l'export et la vente directe au caveau. Le bio est un élément marketing et commercial parmi d'autres. Plus largement, chez les caves coopératives, il y a plutôt un retour en arrière du fait d'un manque de logistique et de projet commercial. La certification Haute Valeur Environnementale (HVE) est une tendance récente comme le zéro résidu ou le zéro pesticide.

Autour de Caseneuve, l'élevage caprin - ovin bio a augmenté de 2010 à 2017 puis s'est stabilisé. Le reste des surfaces fourragères concerne un élevage caprin - ovin de type extensif conventionnel avec des pratiques déjà très proches de l'élevage bio. Le passage vers l'agriculture biologique n'est pas spontané. La mention AB n'induit pas forcément une plus value sur les produits. En effet, ces éleveurs produisent déjà des fromages de qualité, locaux et artisanaux déjà bien valorisés sur les marchés. Le bio ajouterait des contraintes d'élevage supplémentaires et un coût additionnel de contrôle-certification pour des pratiques déjà respectueuses de l'environnement d'après eux.

Même si l'agriculture biologique sur le territoire de Caseneuve est développée, certains leviers restent à actionner afin de relancer la dynamique de conversion. Il pourrait également y avoir une dynamique intéressante de conversion bio dans les années à venir en lien avec la mise en place d'une filière bio de l'agneau de Sisteron par la Coopérative Agneau Soleil de Sisteron qui rayonne sur toute la PACA.

Plus largement, au sein du territoire du PNR du Luberon, des projets agro-environnementaux portant essentiellement sur le changement de pratiques agricoles et le développement des filières sont mis en place en lien avec les zones de captages prioritaires. L'agence de l'eau intervient dans le cadre du PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique) « réserve de biosphère Luberon Lure » sur l'acquisition de matériels et sur les changements de pratiques agricoles. Des indemnités d'arrêt d'utilisation d'herbicides sur certaines parcelles sont également délivrées aux agriculteurs pour une période de cinq ans. Le PNR du Luberon s'occupe essentiellement de la coordination des financements de l'agence de l'eau pour le développement de ces mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC).

Ces MAEC permettent de faire évoluer leurs pratiques, ce qui peut être un premier pas vers la bio. Elles demeurent des atouts pour la protection de la ressource en eau potable du captage prioritaire de la Source-Naisse-Forage-Merle.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animateur des captages:** Mathieu BERSON

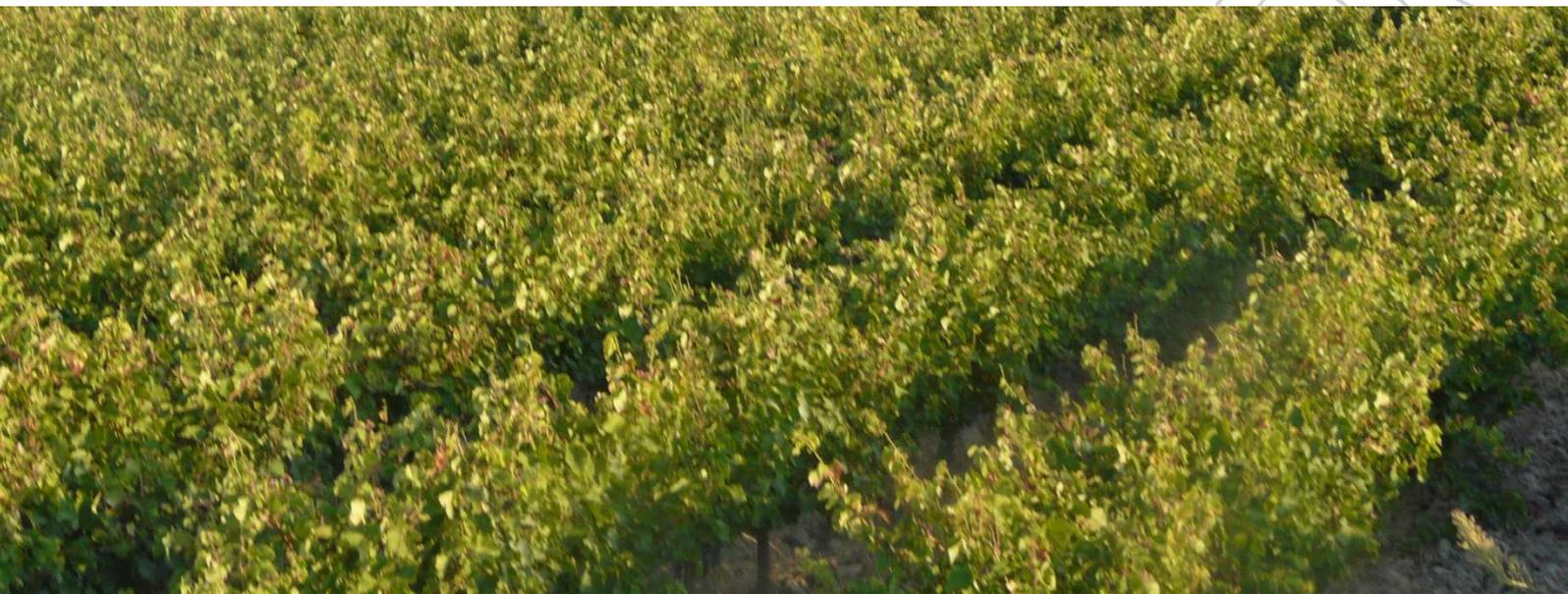
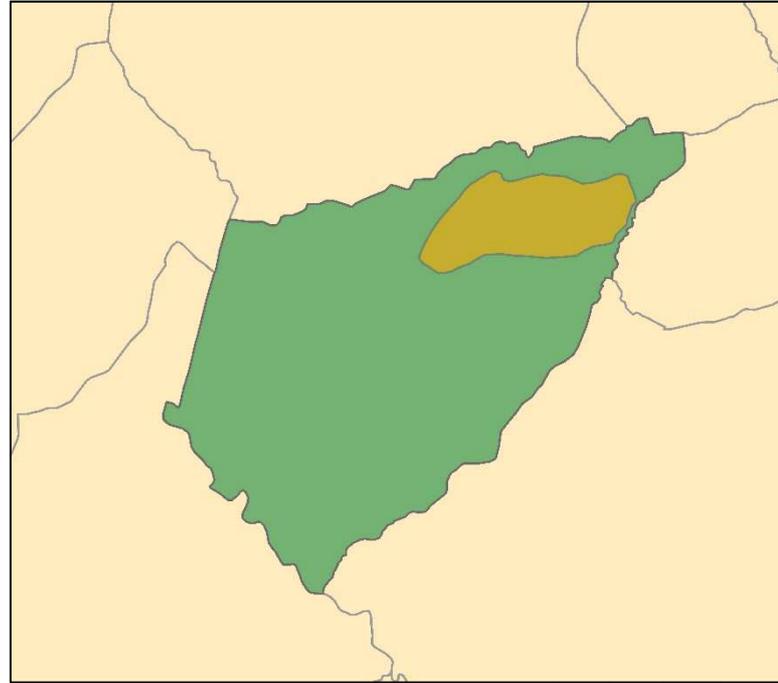
04 94 04 41 93



Fiche méthodologie

Commune où se situe l'AAC

Communes	Code INSEE
CASENEUVE	84032



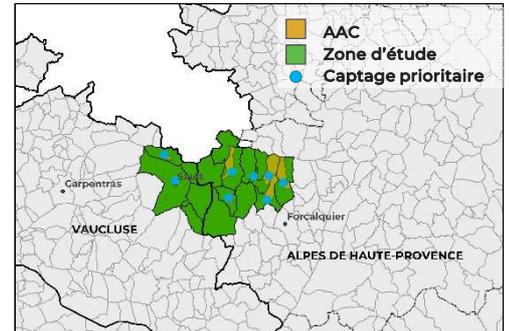
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

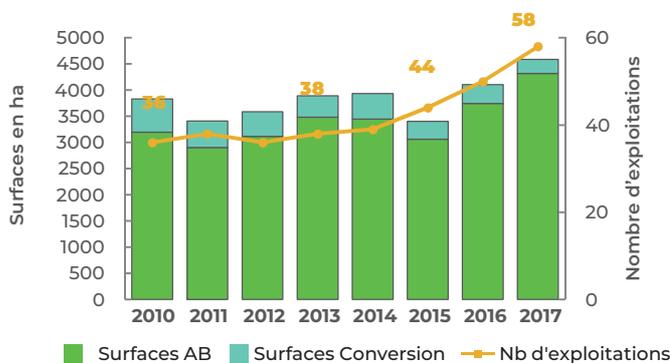
Située à cheval sur le nord est du département de Vaucluse et l'ouest du département des Alpes de Haute Provence, la zone d'étude est aussi tête de bassin de plusieurs cours d'eau que sont la Nesque, le Toulourenc, le Largue et son affluent la Laye. La Superficie Agricole Utile biologique est dominée par les surfaces fourragères mais les grandes cultures ainsi que les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) tiennent également une grande place dans l'assolement.

La zone compte 8 captages prioritaires situés sur les communes d'Aurel (84), Sault (84), Redortiers (04), Saumane (04), Saint Etienne les Orgues (04), Ongles (04), Montsalier (04) et Lardiers (04).

TERRITOIRE du Pays de Sault – Montagne de Lure

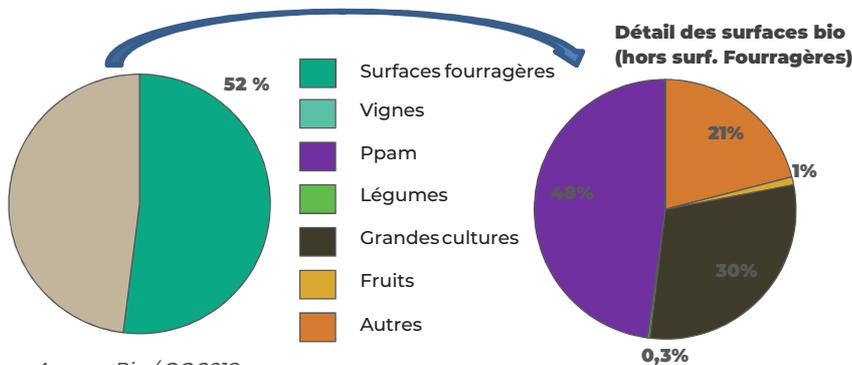


Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



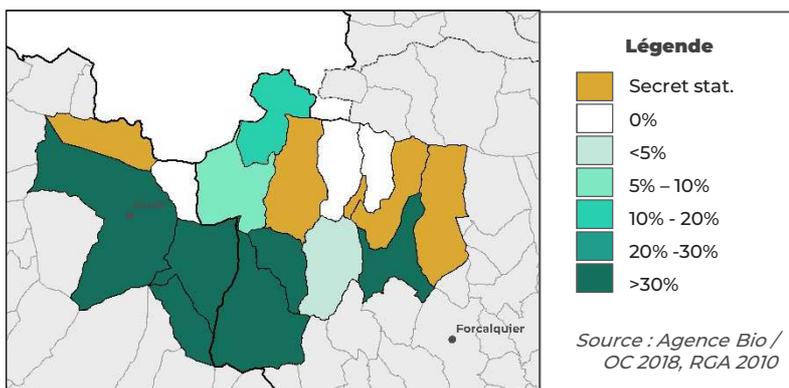
Source : Agence Bio / OC 2018

Répartition des cultures bio recensées dans la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

Contexte territorial

- 17 COMMUNES
- 7 689 HABITANTS
- 15 324 ha SAU (RGA 2010)
- 187 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)
- 8 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

- 58 EXPLOITATIONS BIO
- 4 590 ha CERTIFIÉS BIO DONT 12 771,6 HA EN CONVERSION
- + 11,8 % SURFACES BIO / 2016
- + 27,9 % SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+ 59 % en PACA)
- 14 / 17 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO
- 31 % DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (15,6% en PACA)
- 30 % DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (23,2 % en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

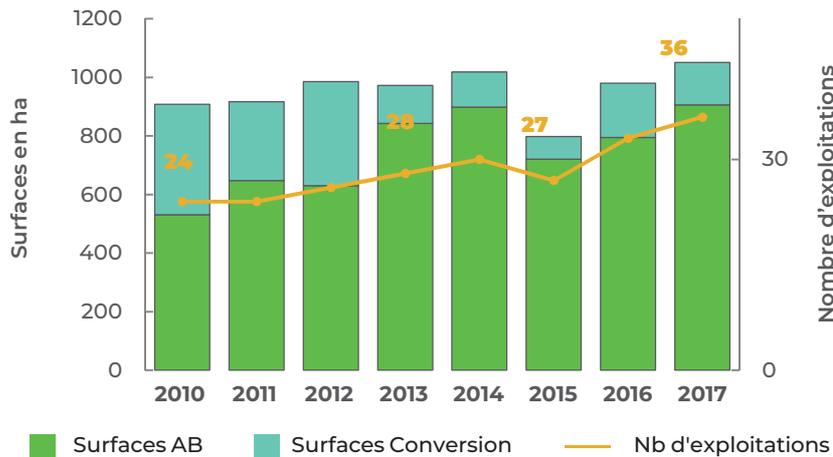


PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture PPAM bio est très représentée faisant d'elle la première filière sur le secteur (après les surfaces fourragères). La filière a connu une croissance continue, tant du point de vue du nombre d'exploitations engagées dans la filière que des surfaces entre 2010 et 2014, une baisse en 2015 puis à nouveau une progression jusqu'en 2017.

Si la lavande et le lavandin dominent largement l'assolement avec près de 90% des surfaces, la diversité des PPAM produites est grande : hysope, fenugrec, romarin, sarriette annuelle, sauges officinales et sclarées et thym sont également cultivés. Plus de 60 % des exploitations biologiques conduisent la culture d'une d'entre elles.

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

36

EXPLOITATIONS BIO

1051 ha CERTIFIÉS BIO

dont 145 ha en conversion

22,9 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 7,3 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO/ 2016

+ 6,6 %

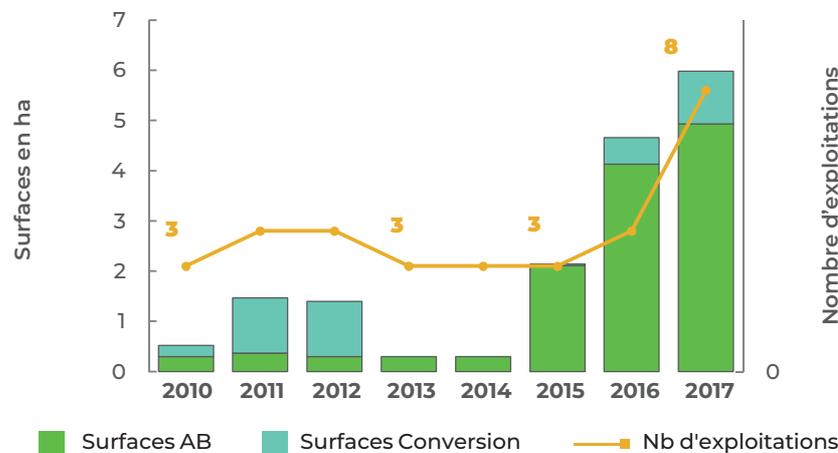
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



LÉGUMES FRAIS

La filière compte près de 14% des exploitations bio de la zone. Le nombre de producteurs de légumes frais bio a augmenté à partir de 2016. Les surfaces qui étaient négligeables jusqu'en 2014 se sont développées à partir de 2015. Cette production reste toutefois assez marginale et concerne de petites exploitations orientées vers la vente directe.

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



14

EXPLOITATIONS BIO

22,98 ha CERTIFIÉS BIO

dont 1,46 ha en conversion

0,7 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 1,27 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO/ 2016

+ 1,23 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



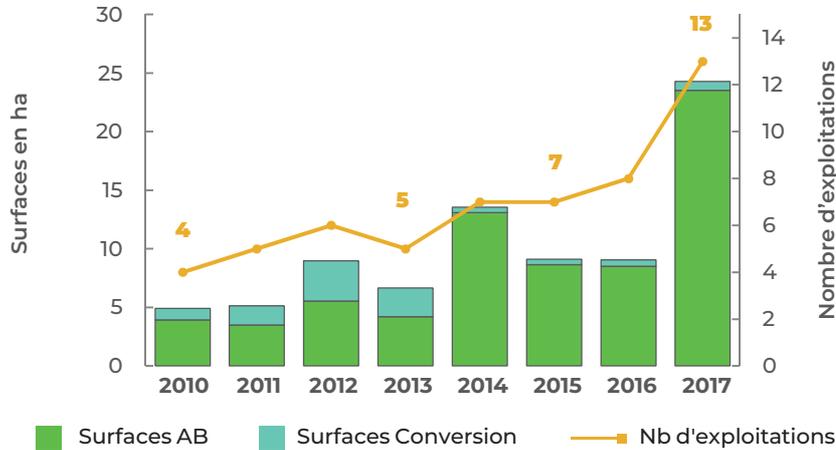


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières couvrent 24,3 ha. Les surfaces en conversion tendent à diminuer depuis 2013. La filière compte 13 exploitations engagées en bio. Il ne s'agit pas d'une filière prédominante sur le territoire mais on observe une très forte augmentation des surfaces et de nombre de producteurs sur l'année 2017.

La culture fruitière majeure est celle de la châtaigne avec un peu plus de 20 ha.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles



13
EXPLOITATIONS BIO

24,3 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0,75 ha en conversion

0,5 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 167,7 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO/ 2016

+ 170,1 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Châtaignes	6	20,34
	Autres fruits	3	0,72
FRUITS DIVERS	Figues	1	*
	Fraises	2	*
	Framboises	1	*
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	2	*



VITICULTURE

La viticulture est très largement minoritaire et ne concerne qu'une exploitation fin 2017. Le nombre de viticulteurs bio est le même depuis 2010 hormis en 2015 où il est passé à 2. Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégés par le secret statistique.



1
EXPLOITATION BIO

C* CERTIFIÉS BIO
dont c* ha en conversion

C* % de la SAU bio de la zone d'étude

C*
ÉVOL. DES SURFACES BIO/ 2016

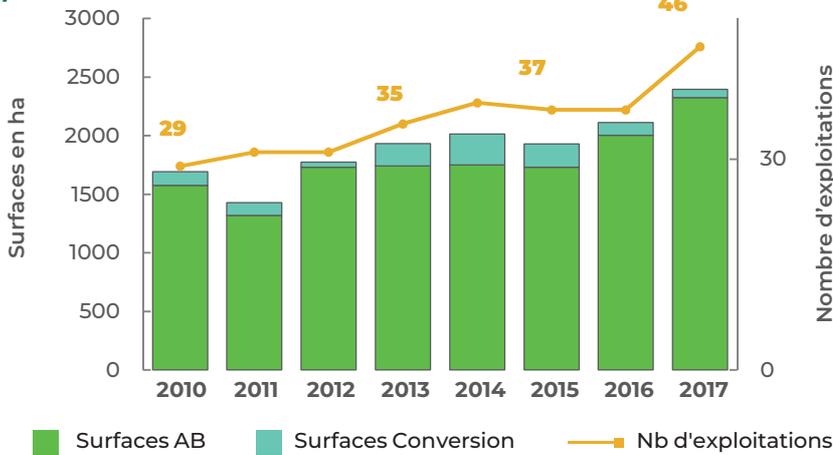
C*
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères représentent plus de la moitié des surfaces en bio avec 2 395 ha certifiées et en conversion. L'essentiel des surfaces est constitué de parcours. Le cheptel prédominant est celui des ovins viande avec près de 500 têtes et concerne 4 exploitations. On note une forte augmentation du nombre de producteurs bio en 2017. On compte également 3 apiculteurs sur la zone pour un cheptel de 760 ruches.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Autres cultures fourragères	17	186,2
	Luzerne	2	*
	Mélanges fourragers	3	8
	Trèfle	4	69,5
	Prairie temporaire	14	101,3
STH	Parcours herbeux	19	1442,8
	Prairie permanente	32	202,9

46
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

2395,5 ha CERTIFIÉS BIO
Dont 70 ha en conversion

52 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 13,4 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 35 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

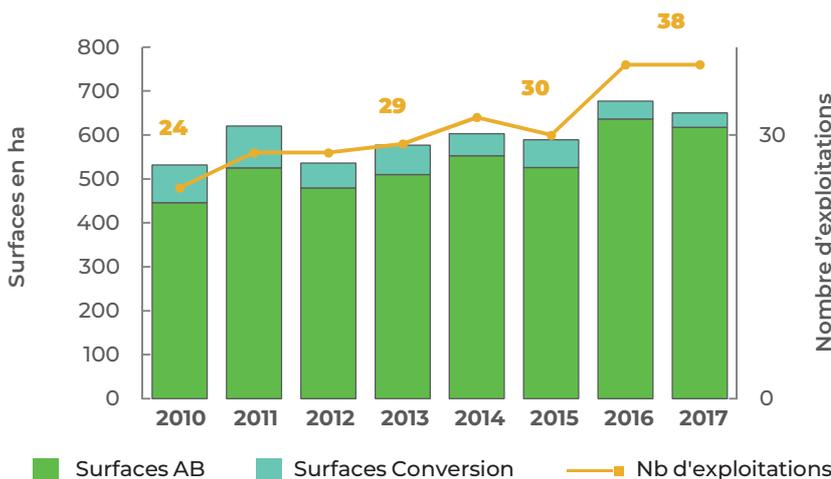


GRANDES CULTURES

38 exploitations produisent des grandes cultures biologiques sur environ 650 ha, faisant de cette filière la deuxième derrière celle des PPAM sur la zone (hors cultures fourragères). La culture prédominante est celle du petit épeautre qui recouvre 70 % des surfaces. Les autres productions concernées sont le seigle, l'orge, l'avoine et le blé tendre. Viennent ensuite le blé dur, le triticale et le sorgho.

Les surfaces ont connu une progression constante hormis en 2015 et 2017 où elles ont connu un léger recul. Le nombre d'agriculteurs bio dans la filière progresse fortement passant de 24 à 38 en 7 ans.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



38
EXPLOITATIONS BIO

650,3 ha CERTIFIÉS BIO
dont 32,65 ha en conversion

14,2 % de la SAU bio de la zone d'étude

- 4 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

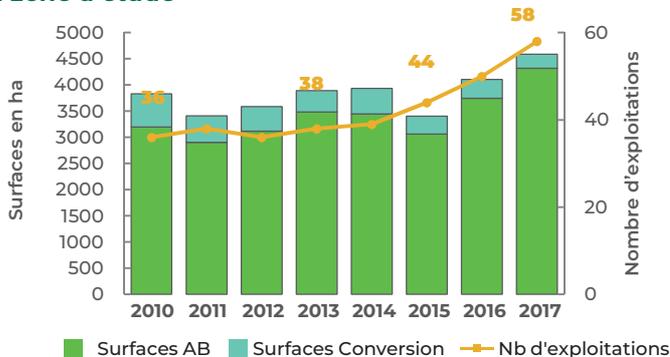
+ 21,3 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



Tendances de l'évolution de l'AB

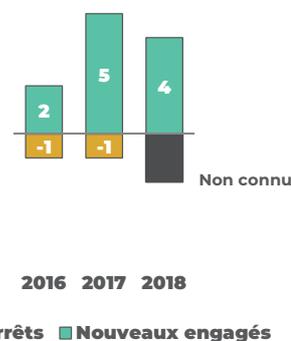
Entre 2010 et 2015, le nombre d'agriculteurs biologiques a faiblement augmenté et les surfaces biologiques ont stagné. A partir de 2016 on note une croissance marquée du nombre d'agriculteurs biologiques. Les surfaces ont progressé de la même façon plafonnant autour des 4 000 hectares entre 2010 et 2014 pour les dépasser en 2016 et avoisiner les 4500 hectares en 2017. Entre 2016 et 2018, les engagements dépassent les arrêts de certifications témoignant d'une dynamique favorable.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2016 et le 31 mai 2018



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

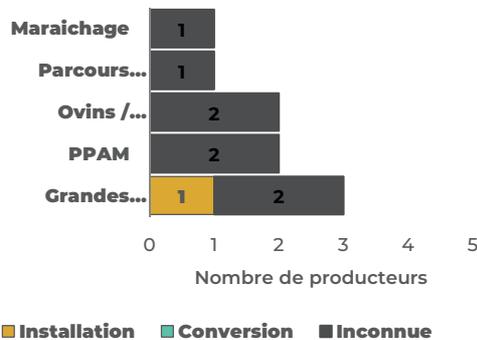
On compte entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mai 2018 9 nouvelles exploitations notifiées en bio sur cette zone dont 3 en grandes cultures. 2 en PPAM, 2 en élevage ovins/caprins, une exploitation en fourrage et un maraicher. Seul un exploitant a répondu aux motivations qui l'ont conduit à passer en bio. Outre les raisons personnelles, c'est la motivation économique qui l'a conduit à passer en production biologique.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 9 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018



PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO EN 2017

En 2017, une seule exploitation spécialisée en PPAM a arrêté sa notification. Aucune autre donnée n'est disponible à ce jour.

Chiffre-clé des arrêts de certification en 2017

- 1 EXPLOITATION BIO

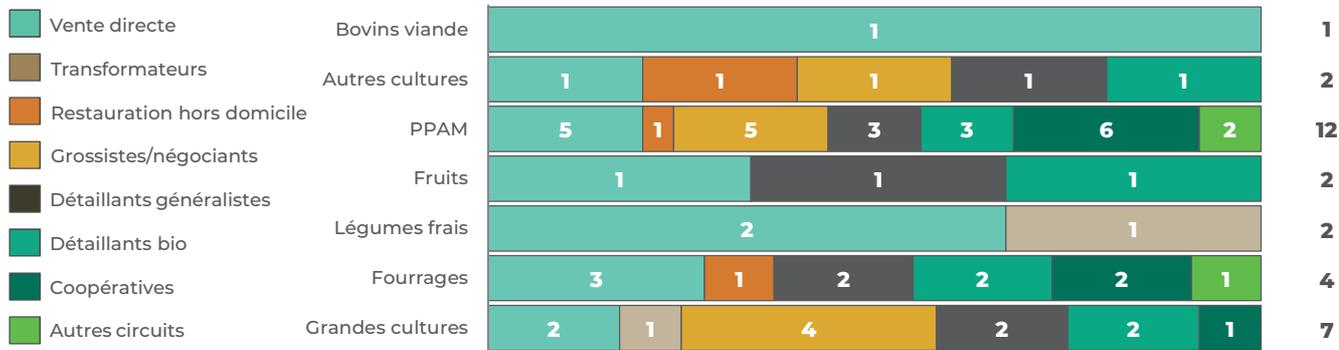
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

Le mode de commercialisation est variable selon la filière considérée. Globalement la vente directe est pratiquée par 50 % des producteurs bio de la zone. Les producteurs de PPAM et de grandes cultures biologiques disposent d'une plus grande diversité de circuits de commercialisation. Pour eux, les coopératives et négociants constituent d'importants débouchés en termes de volumes tandis que la vente à des détaillants généralistes et/ou bio viennent compléter leurs débouchés.

► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (30 répondants sur 58 - plusieurs réponses possibles)



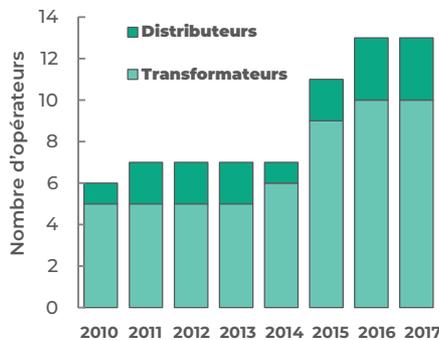
Source : Agence Bio / OC 2018

Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

Sur la zone, on compte 13 opérateurs de l'aval en 2017, contre 7 en 2012. Leur nombre s'est accru à partir de 2015. Ils sont principalement orientés vers la transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales avec notamment la présence de coopératives et de distilleries.

► **Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude**



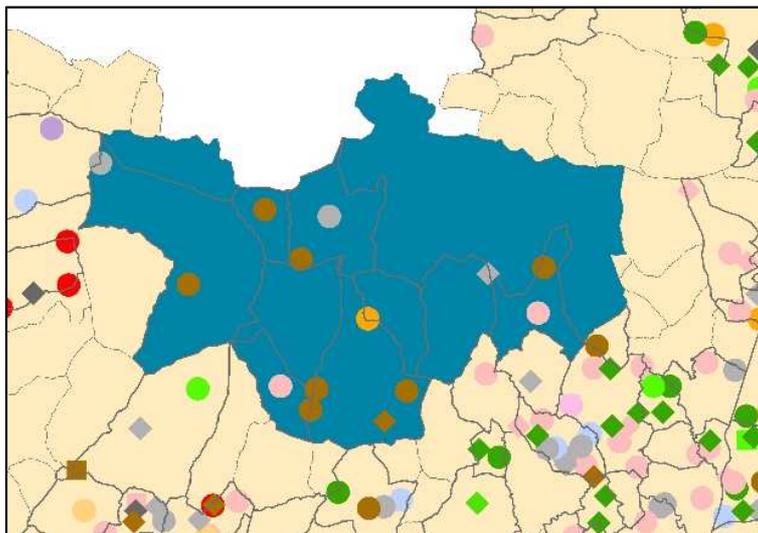
Source : Agence Bio / OC 2018

Chiffre-clé 2017

13 OPÉRATEURS AVAL BIO



► **Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours**



Légende

Type d'opérateurs

- Préparateurs
- ◇ Distributeurs
- Importateurs

Filières

- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Viande
- Apiculture
- Volailles et oeufs
- Produits laitiers
- Multi-filières
- Aquaculture
- Filières non alimentaires
- Filières exotiques
- Autres filières
- Viticulture
- Filière non connue

Source : Agence Bio / OC 2018

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Filière arboriculture : Sur la zone du Pays de Sault – Montagne de Lure, on recense un producteur-distributeur de châtaignes et produits transformés bio localisé à Montsalier (**DESCHAMPS Dominique**). Sa production est transformée en crème de châtaignes dans les Cévennes par absence d'unité de transformation plus proche.

Filière grandes cultures et légumes : Une entreprise de transformation végétale 100% bio est localisée au Revest du Bion (**TOSSOLIA**). Elle transforme principalement soja, légumes et légumineuses en tofu et galettes végétales. Le soja est acheté localement et parfois hors région. Les légumes et le fromage sont achetés en France et en Europe. Il y a un souhait de recentraliser leur approvisionnement sur le territoire national. Leur activité est en rythme de croisière. Le frein au développement de leur activité est essentiellement lié à une concurrence toujours plus importante dans le domaine de la transformation de tels produits.

Filière PPAM : Cinq opérateurs en lien avec la filière PPAM sont recensés sur la zone d'étude. Quatre coopératives distribuant des produits bio et conventionnels, et un producteur-distillateur 100% bio. Parmi les coopératives, deux sont uniquement négociants-distributeurs d'huiles essentielles (lavande et lavandin principalement) (**SCAPPP et SCA Parfums de Provence Ventoux**); la troisième distille la matière première et revend. La majeure partie de leur fournisseurs sont régionaux dont 7 à 20% sont en bio (**Coopérative de distillation Le Claux du Puit**).

Le producteur distillateur (**Distillerie Aroma Plantes**) commercialise ses produits finis à partir de la matière première de son exploitation, le tout en bio et labellisé "Nature et Progrès". En complément, l'entreprise possède un laboratoire de cosmétologie. Les matières premières proviennent principalement de l'exploitation, d'autres sont achetées localement, nationalement voire internationalement (ex.: Rose de Damas).

Chacun des opérateurs de la zone semble avoir des problématiques différentes en lien avec le développement de leur activité bio :

- les faibles différences de marge entre les huiles essentielles bio et conventionnelles sur lavande et lavandin ; (**SCAPPP, Coopérative de distillation Le Claux du Puit**)
- le manque de terre agricole locale (**Distillerie Aroma Plantes**) ;
- la recherche de nouveaux clients acheteurs d'huile essentielle bio au détail. (**SCA Parfums de Provence Ventoux**)

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Deux GIEE concernent des agriculteurs du Pays de Sault – Montagne de Lure:

- Le GIEE **Papamobile** a pour but de développer une filière de production diversifiée en PPAM Bio sur le département des Alpes de Haute-Provence. Il comprend une dizaine de producteurs bio sur les territoires du Pays de Sault et du Plateau de Valensole. Partant d'un constat que la filière était organisée majoritairement pour la distillation-transformation de lavande et lavandin, le GIEE s'est fixé pour objectif de créer un outil de distillation mobile ouvert plus largement sur l'année pour les petites surfaces. En effet, les grandes distilleries de la zone sont ouvertes uniquement pendant la période hivernale pour la transformation de la lavande et du lavandin. Depuis deux ans et demi, le GIEE travaille avec des petites exploitations diversifiées. L'outil s'est retrouvé très vite saturé du fait de la forte demande.
- La Chambre d'agriculture du Vaucluse anime un GIEE « **Cuma d'Albion : développement des techniques sans labour** ». Le collectif compte sept participants dont quatre en bio. Le GIEE avance plutôt bien en essayant de mener des réflexions sur des pratiques agricoles qui prennent du temps dans leur mise en place. Les projets ne s'inscrivent pas forcément dans une dynamique liée à l'agriculture biologique. Aucune conversion n'est à prévoir, simplement une évolution des pratiques agricoles.



Conclusion

Le territoire du Pays de Sault – Montagne de Lure compte 30% de la SAU en bio répartie sur deux départements : le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence. Ce pourcentage de SAU est supérieur aux chiffres du département du Vaucluse (18,8% de la SAU), des Alpes Haute-Provence (24,2%) et de la région PACA (23,2%). Les surfaces fourragères représentent 52% de l'assolement des surfaces bio. Les PPAM représentent 23%. Viennent ensuite les grandes cultures avec 14,5% de la SAU bio. Actuellement, la dynamique de conversion bio sur cette zone est plutôt positive avec un accroissement rapide du nombre d'agriculteurs bio comme des surfaces sur les 3 dernières années.

Sur la zone du plateau de Sault, côté Vaucluse, l'élevage et les surfaces fourragères représentent une grande part des surfaces et exploitations bio. Sur ce territoire, il pourrait y avoir une dynamique intéressante de conversion bio dans les années à venir en lien avec la mise en place d'une filière bio de l'agneau de Sisteron (déjà en IGP et Label Rouge) par la Coopérative Agneau Soleil de Sisteron qui rayonne sur toute la région PACA.

Du côté des Alpes de Haute-Provence, le potentiel de développement des surfaces viendrait plutôt des secteurs PPAM où il y a un énorme réservoir à la conversion. Toutefois, il reste des freins au développement des surfaces bio des 2 principales cultures en PPAM du territoire: lavande et lavandin. Ceci est directement lié aux faibles différences de marge entre les produits issus du bio et du conventionnel, les débouchés principaux étant les produits détergents faiblement valorisés. Les producteurs en conventionnel arrivant à valoriser suffisamment bien leur production pour s'en sortir économiquement, ils sont peu enclins à se convertir en bio. Le territoire du pays de Sault étant très lié à la lavande et au lavandin, le développement de l'agriculture biologique sur celui-ci sera très dépendant de l'évolution de la demande des consommateurs en produits d'entretien et de nettoyage écologiques intégrant des parfums issus de l'agriculture biologique.

La conversion en PPAM de diversification est plus aisée car les marchés de l'aromathérapie et de la cosmétologie sont porteurs. Ces dernières sont et resteront tout de même très minoritaires par rapport aux surfaces occupées par la lavande et le lavandin.

L'évolution récente de la réglementation impose désormais un délai d'un an et demi avant la plantation pour obtenir une dérogation permettant de s'approvisionner en plants non bio pour les PPAM en cas d'indisponibilité de plants bio. Cette mesure pourrait freiner certains projets de conversion mais en même temps elle devrait aussi favoriser le développement de pépinières produisant des plants bio.

Au sein du territoire du PNR du Luberon, des projets agro-environnementaux portant essentiellement sur le changement de pratiques agricoles et le développement des filières sont également mis en place en lien avec les zones de captages prioritaires. L'agence de l'eau intervient dans le cadre du PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique) « réserve de biosphère Luberon Lure » sur l'acquisition de matériels et sur les changements de pratiques agricoles. Des aides pour l'arrêt d'utilisation d'herbicides (Mesures Agro Environnementales et Climatiques- MAEC) sur certaines parcelles sont également délivrées aux agriculteurs pour une période de cinq ans. Le PNR du Luberon s'occupe essentiellement de la coordination des financements de l'agence de l'eau pour le développement de ces MAEC.

La possibilité de mise en place d'une filière valorisant les agneaux bio portée par un acteur économique ainsi que les dispositifs d'aides et d'accompagnement vers la bio portés par le PNR Luberon constituent des atouts pour la protection de la ressource en eau potable des huit captages prioritaires du territoire. Même s'il y a des freins réels, il existe un potentiel de développement des surfaces de PPAM bio sur le territoire notamment en diversifiant les cultures.



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.bio-provence.org

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrices des captages :**

Aurélien Pinatel - 04 92 79 40 42

Caroline Barbot - 04 89 42 73 14

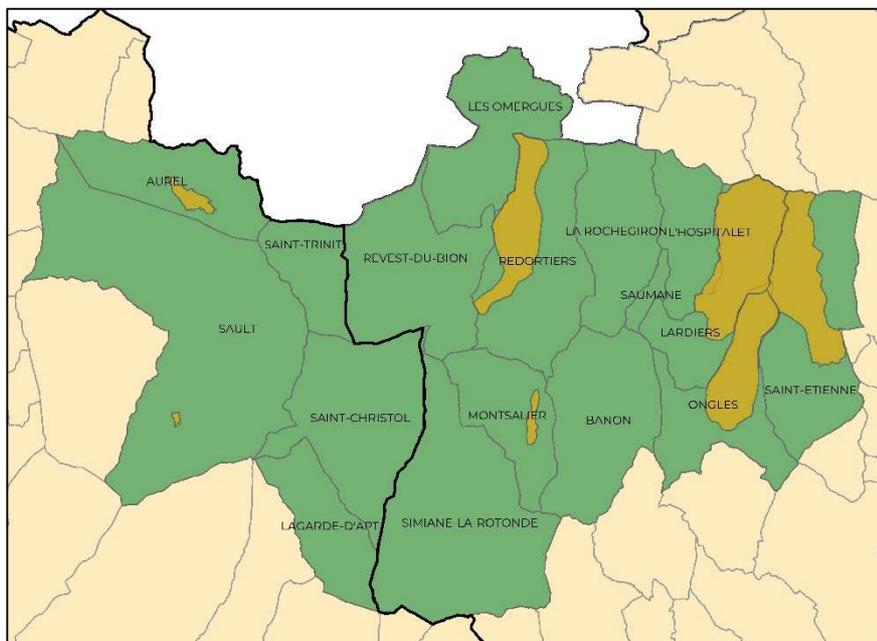
Emmanuelle Filleron - 07 89 42 73 14



Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
AUREL	84005
BANON	04018
LA ROCHEGIRON	04169
LAGARDE-D'APT	84060
LARDIERS	04101
LES OMERGUES	04140
L'HOSPITALET	04095
MONTSAJIER	04132
ONGLES	04141
REDORTIERS	04159
REVEST-DU-BION	04163
SAINT-CHRISTOL	84107
SAINT-ETIENNE	04178
SAINT-TRINIT	84120
SAULT	84123
SAUMANE	04201
SIMIANE-LA-ROTONDE	04208



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs avals suivants ont été enquêtés :

- ▶ Coopérative de distillation le Claux du puit
- ▶ DESCHAMPS Dominique
- ▶ Distillerie Aroma Plantes
- ▶ TOSSOLIA
- ▶ SCA Parfums de Provence Ventoux
- ▶ Société Coopérative des Plantes à Parfum de Provence (SCAPPP)



En cas de question, contactez :

▶ **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

▶ **Animatrices des captages :**

Aurélie Pinatel - 04 92 79 40 42

Caroline Barbot - 04 89 42 73 14

Emmanuelle Filleron - 07 89 42 73 14

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

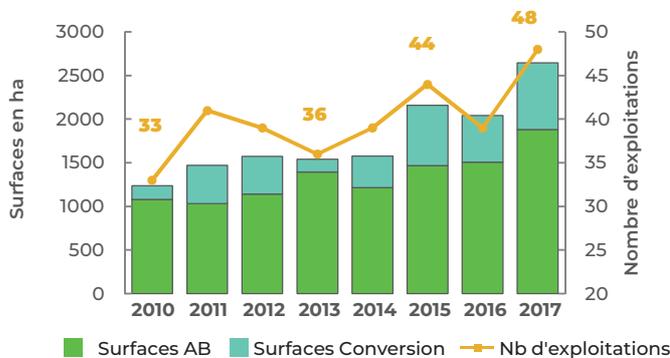
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Située au sud du département des Alpes de Haute-Provence, la zone des « plateaux de Valensole et d'Entrevennes » compte 10 communes. Elle présente une grande superficie de surfaces fourragères ainsi que des surfaces importantes en grandes cultures et Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).

Les captages prioritaires concernés sont les suivants : Liebaud-Janchier et Ravin de Reclaux à Entrevennes, Bouscole à Gréoux les Bains, Auvestre à Riez, Auvestre à Puimoisson et les forages Riaille-Michel à Roumoules.

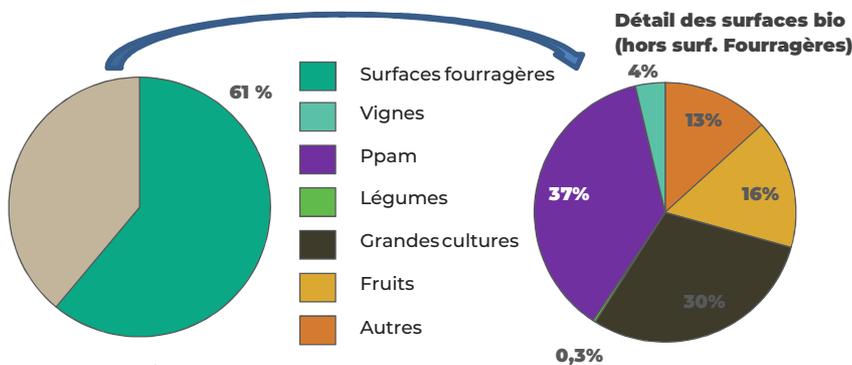
La zone a connu un accroissement conséquent du nombre d'agriculteurs biologiques passant de 33 en 2010 à 48 en 2017. Dans le même temps les surfaces ont été multipliées par près de 2,5 pour dépasser fin 2017 les 2500 ha. Ce dynamisme est soutenu par des surfaces en conversion importantes ces trois dernières années.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



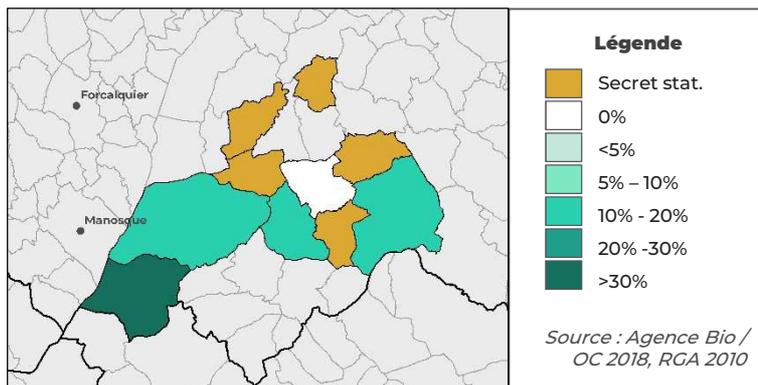
Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des cultures bio à l'échelle de la zone d'étude



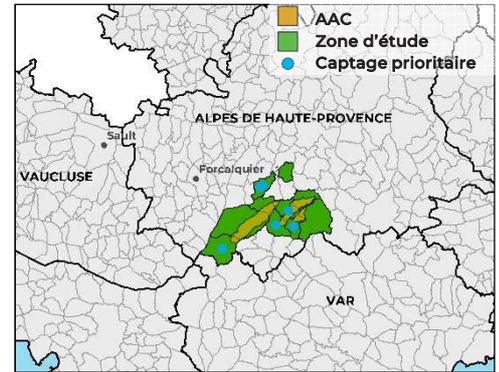
Source : Agence Bio / OC 2018

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

TERRITOIRE des plateaux de Valensole et d'Entrevennes



Contexte territorial

10 COMMUNES

10 624 HABITANTS

19 898 ha SAU (RGA 2010)

252 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

6 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

48 EXPLOITATIONS BIO

2 645 ha CERTIFIÉS BIO DONT 762 HA EN CONVERSION

+ 29,5 % SURFACES BIO / 2016

+68,2 % SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+ 59 % en PACA)

9 / 10 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

19 % DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (15,6% en PACA)

13,3 % DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (23,2% en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

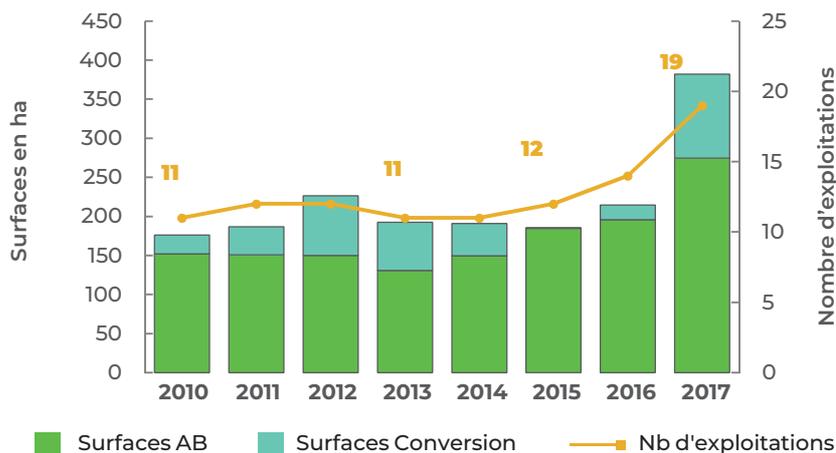


PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

Source des données chiffrées de cette rubrique :
Agence Bio / OC 2018

Les surfaces et le nombre de producteurs de PPAM sur la zone sont restés à peu près stables sur la période 2010-2016. En 2017 on observe une forte augmentation des surfaces en conversion et du nombre de producteurs engagés en bio. Les productions sont diversifiées, on note la présence de surfaces de fenouil doux, d'hysope, d'origans, de romarin, de sarriette annuelle, de sauges officinales et sclarées et de thym. Les productions de lavande et de lavandin demeurent largement majoritaires avec près de 300 ha.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



19
EXPLOITATIONS BIO

382 ha CERTIFIÉS BIO
dont 107,4 ha en conversion

14,4 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 77,9%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

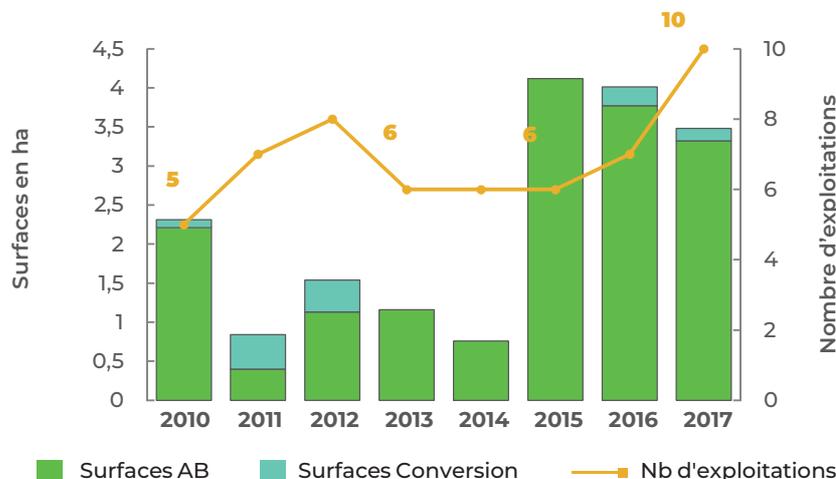
+ 68,8 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



LÉGUMES FRAIS

La filière est minoritaire sur la zone. On compte 10 exploitations bio mais cela ne représente que 3,48 ha en 2017. Les surfaces ont diminué en 2014. En 2015 elles se sont fortement accrues. En 2017 on comptabilise 3 exploitations supplémentaires mais une baisse de la surface cultivée.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



10
EXPLOITATIONS BIO

3,48 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0,16 ha en conversion

0,1 % de la SAU bio de la zone d'étude

- 13,2 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 126 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



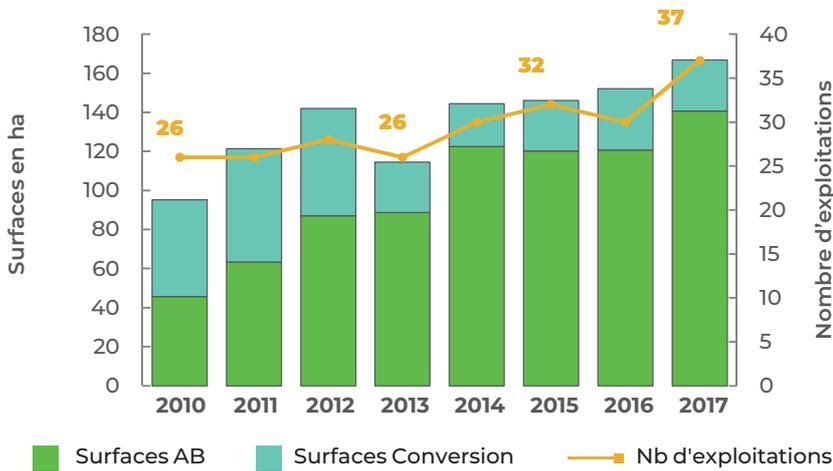


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes dans près des 3/4 des exploitations bio de la zone. C'est la filière qui compte le plus grand nombre de producteurs. La culture la plus présente est celle de l'olivier avec 145 ha répartis sur 30 exploitations. La culture de fruits à coque comme les amandes (près de 17 ha) est également présente.

Le nombre d'agriculteurs biologiques dans la filière a connu une croissance continue tout comme les surfaces. Les surfaces en conversion sont moins importantes depuis 2013. Néanmoins les surfaces bio (certifiées et en conversion) poursuivent leur croissance.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



37
EXPLOITATIONS BIO

166,8 ha CERTIFIÉS BIO
dont 26,2 ha en conversion

6,3 % de la SAU bio de
la zone d'étude

+ 9,6 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 17,4 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À COQUE	Amandes	7	16,83
	Noisettes	1	*
	Noix	1	*
FRUITS À NOYAU	Abricots	2	*
FRUITS À PÉPINS	Autres fruits à pépins	1	*
	Pommes de table	2	*
FRUITS DIVERS	Autres fruits	5	1,85
	Cassis	1	*
	Fraises	2	*
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	30	145,75



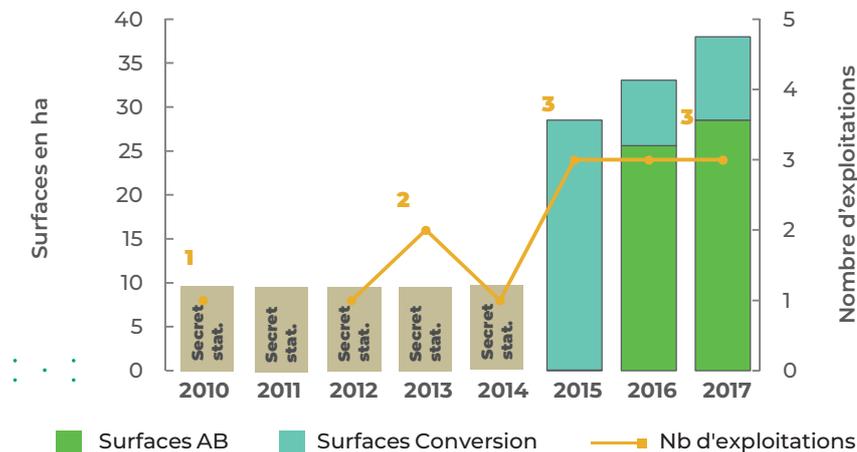


VITICULTURE

La viticulture est une filière peu représentée sur la zone. Du fait du faible nombre d'agriculteurs engagés, les données sur les surfaces ne sont données qu'à partir de 2015, année à partir de laquelle l'assolement viticole a progressé annuellement pour atteindre 38 ha en 2017.

La zone compte une appellation d'origine protégée: les Coteaux de Pierrevert.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



3
EXPLOITATIONS BIO

38 ha CERTIFIÉS BIO
dont 9,5 ha en conversion

1,4 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 4,8 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

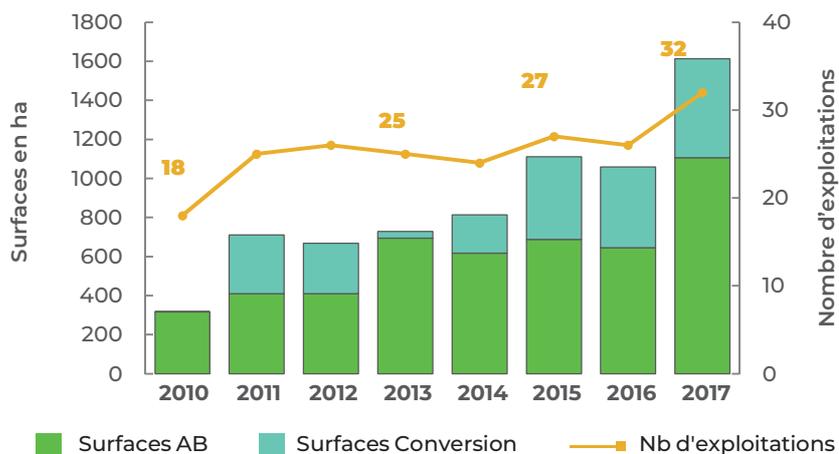
+ c* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères représentent la plus grande surface en bio avec plus de 1 612 ha certifiés et en conversion. L'essentiel des surfaces (plus de 67 %) est constitué de parcours herbeux. La zone compte 2 élevages de vaches allaitantes, 2 élevages d'ovins viande et 1 de poules pondeuses bio. 3 apiculteurs certifiés sont présents sur la zone.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



32
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

1612,8 ha CERTIFIÉS BIO
dont 507,2 ha en conversion

61 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 52,4%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 141 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Mélanges fourragers	6	62,34
	Luzerne	7	44,45
	Prairie temporaire	23	257,63
	Autres cultures fourragères	12	131,44
STH	Parcours herbeux	13	1 087,63
	Prairie permanente	10	29,3

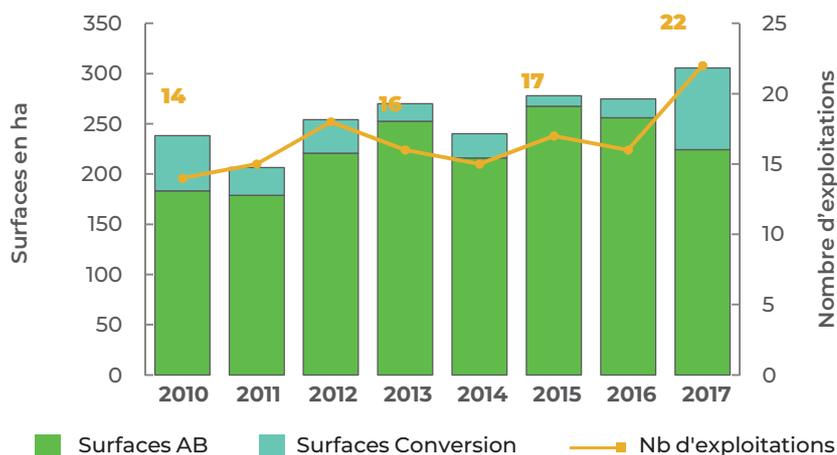


GRANDES CULTURES

Il y a 22 exploitations qui produisent des grandes cultures biologiques sur 305,5 ha sur la zone faisant de cette filière la seconde en surface derrière les PPAM (hors surfaces fourragères). Les productions concernées sont bien diversifiées. On dénombre principalement des surfaces de blé dur, blé tendre, d'orge, de seigle et d'épeautre. D'autres cultures viennent compléter l'assolement comme le pois chiche qui couvre un peu plus de 7 ha.

Les surfaces n'ont que peu progressé entre 2012 et 2017 tandis que le nombre d'agriculteurs est passé de 14 en 2010 à 22 en 2017 avec une forte augmentation entre 2016 et 2017.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



22
EXPLOITATIONS BIO

305,5 ha CERTIFIÉS BIO
dont 81,4 ha en conversion

12 % de la SAU bio de la zone d'étude

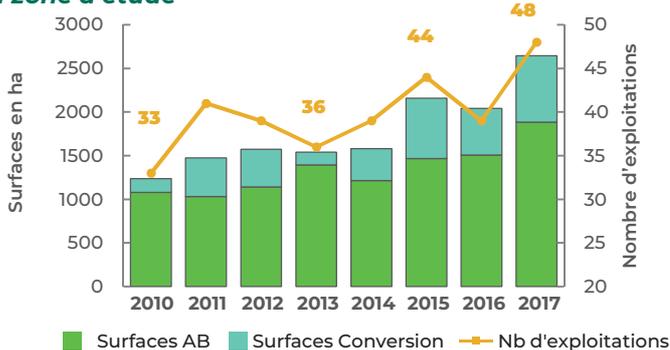
+ 11 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 12 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

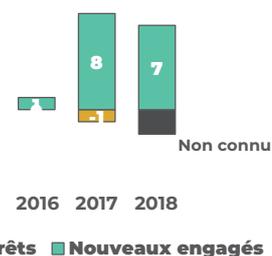
Tendances de l'évolution de l'AB

Entre 2010 et 2011, l'agriculture biologique s'est développée puis entre 2012 et 2013 elle a décliné en nombre de producteurs quand les surfaces stagnaient. S'en est suivie une phase de croissance sur 3 années à l'issue de laquelle le nombre d'agriculteurs biologiques ainsi que les surfaces ont diminué (en 2016). Les années 2017 et 2018 semblent être celles d'une reprise d'un développement de l'AB sur ce territoire comme en témoigne le nombre de nouveaux notifiés sur les trois derniers semestres.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2016 et le 31 mai 2018



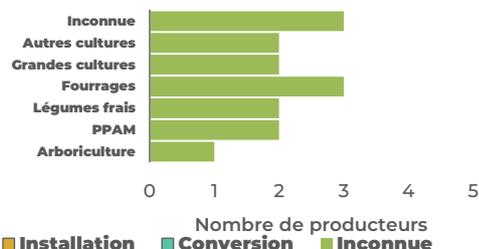
Source : Agence Bio / OC 2018

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

On compte entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mai 2018 15 nouvelles exploitations notifiées en bio sur cette zone dont 3 en fourrages, 2 en légumes frais, 2 en PPAM et 2 en grandes cultures.

► Répartition des nouveaux producteurs notifiés entre 2017 et début 2018 (du 01/01 au 31/05) par prod. principale et par profil



Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 15 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO EN 2017

En 2017, seule une exploitation a cessé sa certification bio. Les données concernant les causes de cet arrêt et la filière concernée ne sont pas connues.

Chiffre-clé des arrêts de certification en 2017

- 1 EXPLOITATION BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

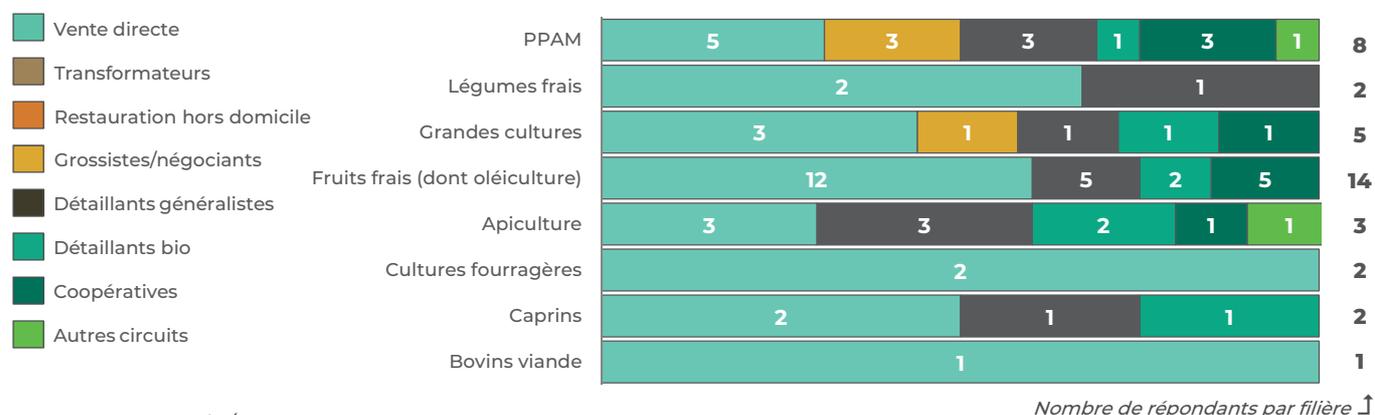
La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

Plus de 80 % des exploitants de la zone des « plateaux de Valensole et d'Entrevennes » pratiquent la vente directe. Ce type de commercialisation concerne toutes les filières. Les producteurs de fruits, notamment d'olives, favorisent également la vente directe, mais peuvent également trouver des débouchés auprès de détaillants bio ou généralistes et auprès de moulins.

Les producteurs de grandes cultures fournissent également des grossistes/négociants tandis que les apiculteurs écoulent une partie de leur production auprès de détaillants généralistes et /ou certifiés bio.

► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (37 répondants sur 48 - plusieurs réponses possibles)



Nombre de répondants par filière ↑

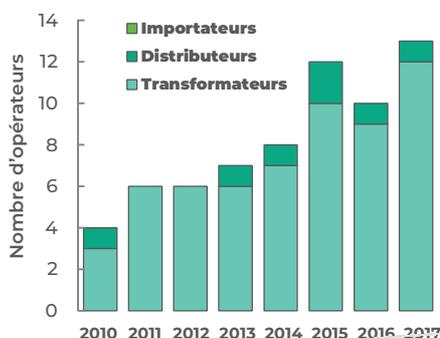
Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

Sur la zone, on compte 13 opérateurs de l'aval en 2017, contre 6 en 2012. Leur nombre a évolué de façon constante depuis 2010 (hormis en 2016). Ils sont principalement orientés vers la filière apicole, la transformation des olives, des céréales et des PPAM.

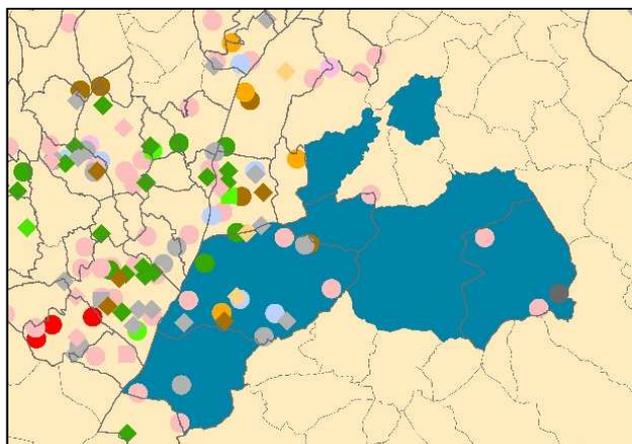
Chiffre-clé 2017
13 OPÉRATEURS AVAL BIO

Source : Agence Bio / OC 2018

► **Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude**



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateurs

- Préparateurs
- ◇ Distributeurs
- Importateurs

Filières

- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Viande
- Apiculture
- Volailles et oeufs
- Produits laitiers
- Multi-filières
- Aquaculture
- Filières non alimentaires
- Filières exotiques
- Autres filières
- Viticulture
- Filière non connue

Source : Agence Bio / OC 2018

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Filière arboriculture et oléiculture : Sur la zone des plateaux de Valensole et d'Entrevennes, on recense deux producteurs-transformateurs en lien avec la filière bio. Un moulin sur Gréoux les Bains produit et transforme ses olives dont 70% en bio (**Gréoux Moulin**). Il projette de se développer jusqu'à atteindre une production totalement bio d'ici trois ans. La seconde entreprise à Valensole possède 6 ha d'oliviers et 6 ha de tournesols conduits en bio sans soucis majeur de production (**Alexandre Schultz**). Elle possède également 18 ha d'amandiers en conventionnel déconvertis en 2003 suite à des attaques par des maladies et ravageurs difficilement gérables à partir de produits phytosanitaires autorisés en bio (champignon et *Eurytoma amygdali*). L'entreprise est toutefois revenue à une agriculture raisonnée en conservant des pratiques culturales liées à l'agriculture biologique (enherbement des vergers, désherbage mécanique, fertilisation organique, ...). Ces deux opérateurs ont pour point commun de favoriser une dynamique locale via des approvisionnements et des circuits de commercialisation de proximité.

Filière PPAM : Une société coopérative à Simiane la Rotonde (**SCAPPP**) commercialise des d'huiles essentielles (HE). Elle collecte les HE déjà transformées en amont par les producteurs ou distilleries. Deux sites de collecte et de stockage sont présents sur le plateau d'Albion et le plateau de Valensole. Elle regroupe 150 adhérents dont 80% sont repartis sur les départements de Haute-Provence et du Vaucluse. Au total, une vingtaine d'adhérents sont certifiés bio dont neuf se situent sur le plateau de Valensole. 2,5% des HE collectées par la coopérative sont issues de productions biologiques, 80% en lavandin, le reste en PPAM de diversification. Les marchés cibles sont ceux de l'aromathérapie et de la cosmétologie. La coopérative souhaite trouver de nouveaux fournisseurs bio afin d'augmenter la part de son activité en bio, spécialement en PPAM diversifiées. Pour cela, elle demande à ses adhérents qui souhaitent franchir le cap de la conversion de les contacter avant de se lancer. Il s'agit de discuter avec les agriculteurs des orientations agricoles à prendre en fonction du marché disponible.

Filière élevage : On recense un GAEC à Moustiers-Sainte-Marie qui élève des chèvres pour la fabrication de fromages bio (**ferme GAEC des Fabrigoules**). Ses circuits de commercialisation sont diversifiés mais il s'agit majoritairement de circuits courts. Le GAEC est en lien avec le Parc National du Verdon qui gère un pôle d'accueil pédagogique, sur le thème de l'agriculture, via l'accueil de groupes scolaires à la ferme.

Autre : Un apiculteur 100% bio est localisé sur la commune de Gréoux les Bains (**Bettex Apiculture**). Une entreprise de torréfaction est située à Valensole (**Café Magali magasin torrefacteur**). 40% des produits transformés sont issus de l'agriculture biologique. Cette entreprise est en cessation d'activité.



Les dynamiques collectives et initiatives locales

Un GIEE concerne des agriculteurs des plateaux de Valensole et d'Entrevennes :

Le GIEE **Papamobile** a pour but de développer une filière de production diversifiée en PPAM bio sur le département des Alpes de Haute-Provence. Il compte une dizaine de producteurs bio sur les territoires du pays de Sault et du plateau de Valensole. Partant d'un constat que la filière était organisée majoritairement pour la distillation-transformation de lavande et lavandin, le GIEE s'est fixé pour objectif de créer un outil de distillation mobile ouvert plus largement sur l'année pour les petites surfaces. En effet, les grandes distilleries de la zone sont ouvertes uniquement pendant la période hivernale pour la transformation de la lavande et du lavandin. Depuis deux ans et demi, le GIEE travaille avec des petites exploitations diversifiées. L'outil s'est retrouvé très vite saturé du fait de la forte demande.

Au niveau des dynamiques collectives entre agriculteurs bio et conventionnels sur le secteur, Bio de PACA et Agribio 04 pilotent un Groupe Opérationnel du Partenariat Européen d'Innovation Agri(GO-PEI) qui associe chambres d'agriculture, l'INRA, Sup Agro, l'Isara et Arvalis sur la question des couverts végétaux en méditerranée gérés sans pesticide. Celui-ci consiste à des partages de connaissances entre producteurs bio en PPAM et grandes cultures n'utilisant pas de pesticide mais désireux d'approfondir les techniques de couverts, et les producteurs en agriculture de conservation maîtrisant les concepts de couverts végétaux et s'intéressant à la réduction de l'utilisation de pesticides. Le but est de réfléchir à des itinéraires techniques innovants et robustes adaptés au climat méditerranéen. Tous ces producteurs sont localisés sur le plateau de Valensole et Oraison. Les deux tiers sont en bio.

Conclusion

Sur la zone des plateaux de Valensole et d'Entrevennes, 13,3% de la SAU est en bio. Ce pourcentage de SAU est inférieur aux chiffres du département des Alpes de Haute-Provence (24,2% de la SAU) et de la région PACA (23,2%). Les surfaces fourragères représentent 61% de l'assolement des surfaces bio. Les PPAM représentent 14,4%. Viennent ensuite les grandes cultures avec 12% de la SAU bio. Actuellement, la dynamique de conversion bio sur cette zone est plutôt positive avec un accroissement du nombre d'agriculteurs bio comme des surfaces sur les dernières années.

Bien que les surfaces fourragères représentent une grande part des surfaces totales, l'élevage n'est pas l'activité agricole dominante du plateau. L'agriculture sur la zone d'étude se caractérise plutôt par les cultures de PPAM et de grandes cultures (blé tendre et céréales destinées à l'alimentation des troupeaux) où il y a un énorme réservoir à la conversion. Toutefois, il y a un intérêt moindre à convertir des surfaces en PPAM lavande et lavandin, qui sont les deux principales cultures PPAM du territoire, par rapport aux grandes cultures. Il existe en effet une marge plus importante sur les productions céréalières bio par rapport aux productions conventionnelles.

Concernant les PPAM en lavande et lavandin, les produits bio issus de ces dernières se vendent à des tarifs proches des productions conventionnelles ; les débouchés principaux étant les produits détergents faiblement valorisés. Les agriculteurs s'y retrouvent pour le moment en production conventionnelle. Tant que le marché n'offrira pas de marges plus importantes sur les productions et produits issus de lavande et lavandin bio, il sera difficile d'augmenter la SAU PPAM bio dans le secteur par la conversion. Le territoire étant très lié à la lavande et au lavandin, le développement du bio pour cette filière dépendra uniquement de la volonté des consommateurs d'aller plus loin en réclamant une part plus importante de composés issus de l'agriculture biologique au sein des produits d'entretien.

La conversion en PPAM de diversification est plus aisée car les marchés de l'aromathérapie et de la cosmétologie sont porteurs. Ces dernières restent tout de même très minoritaires par rapport aux surfaces occupées par la lavande et le lavandin, avec des produits transformés réservés à un marché de niche.

La pression foncière a également été mise en avant par certains acteurs des filières bio arboricoles et oléicoles locales comme frein à l'achat de nouvelles parcelles bio.

Aux niveaux des six captages prioritaires des plateaux de Valensole et d'Entrevennes, même si les freins sont réels, il existe un potentiel important pour développer les surfaces bio des filières des PPAM et des grandes cultures.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrices des captages :**

Nora DERMECHE - 04 92 30 57 74

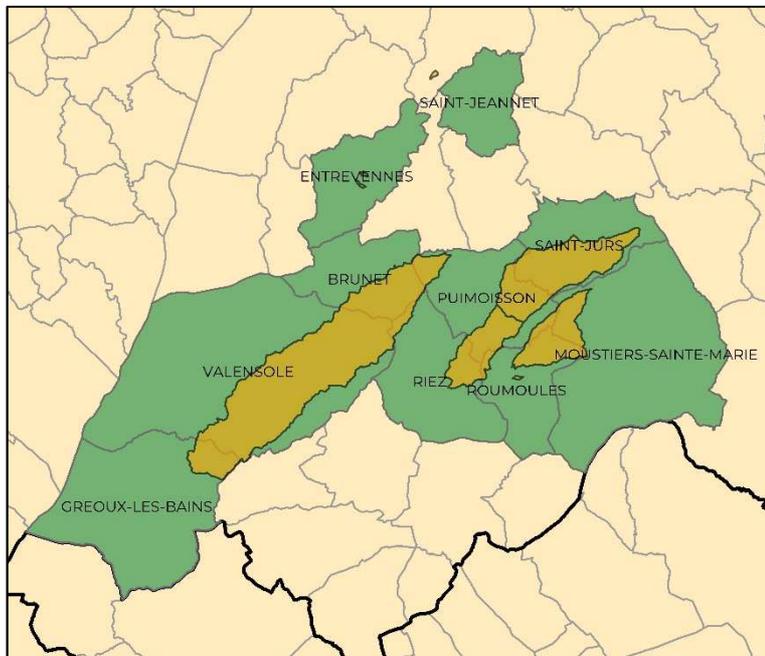
Elsa CLUZEL - 04 92 79 40 46



Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
BRUNET	04035
ENTREVENNES	04077
GREOUX-LES-BAINS	04094
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	04135
PUIMOISSON	04157
RIEZ	04166
ROUMOULES	04172
SAINTE-JEANNET	04181
SAINTE-JURS	04184
VALENSOLE	04230



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs avals suivants ont été enquêtés :

- ▶ Société Coopérative des Plantes à Parfum de Provence (SCAPPP)
- ▶ Gréoux Moulin
- ▶ Bettex Apiculture
- ▶ Ferme Gaec des Fabrigoules
- ▶ Café magali magasin torréfacteur
- ▶ Alexandre SCHULTZ



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

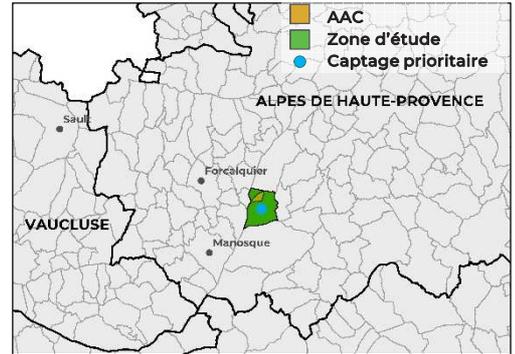
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

TERRITOIRE d'Oraison

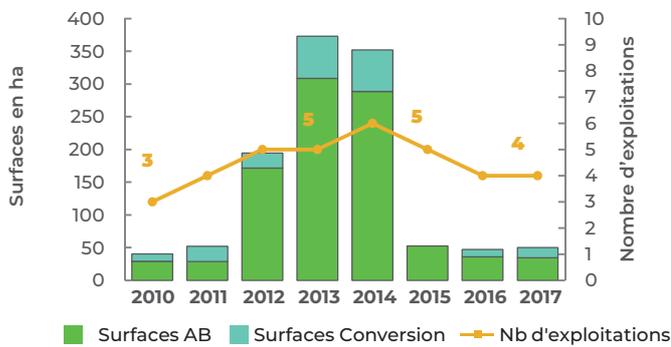
La commune d'Oraison est située dans le département des Alpes de Haute-Provence à la confluence de la Durance et de l'Asse. L'assolement biologique communal est dominé par les grandes cultures et la production fourragère. Viennent ensuite l'arboriculture avec notamment la culture de l'olivier.

Le captage considéré est celui de l'Hippodrome qui pâtit de pollution par les nitrates et les pesticides.

La commune a connu une croissance du nombre d'agriculteurs biologiques et des surfaces biologiques entre les années 2012 et 2014 à la suite de quoi le nombre d'agriculteurs et les surfaces ont diminué pour retrouver leur niveau de 2011.

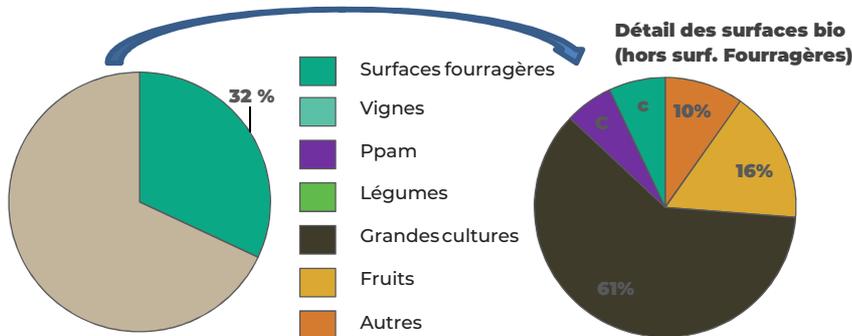


Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



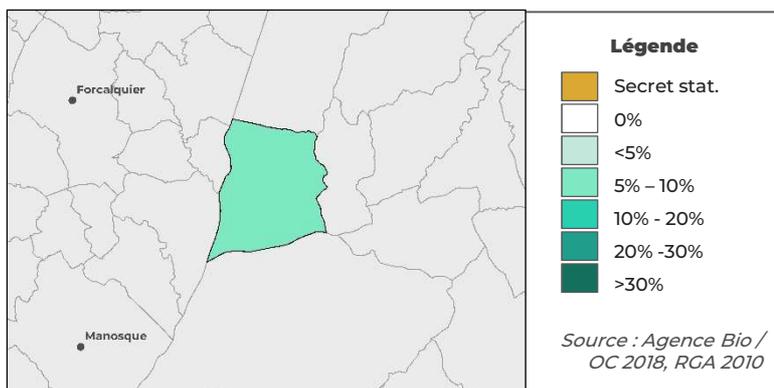
Source : Agence Bio / OC 2018

Répartition des cultures bio recensées dans la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

Contexte territorial

- 1** COMMUNE
- 5 942** HABITANTS
- 1 521ha** SAU (RGA 2010)
- 55** EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)
- 1** CAPTAGE PRIORITAIRE

Les productions agricoles bio en 2017

- 4** EXPLOITATIONS BIO
- 50,5 ha** CERTIFIÉS BIO DONT 15,6 HA EN CONVERSION
- + 6 %** SURFACES BIO / 2016
- 75 %** SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+ 59 % en PACA)
- 7,3 %** DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (15,6% en PACA)
- 3,3 %** DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (23,2 % en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude



PLANTES A PARFUMS, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) bio concerne la moitié des exploitations de la commune. La production principale est celle du lavandin. Les données annuelles sont protégées par le secret statistique compte tenu du faible nombre d'exploitants engagés dans la filière.

Source des données chiffrées de cette rubrique :
Agence Bio / OC 2018

2

EXPLOITATIONS BIO
50 % des exploitations bio



LÉGUMES FRAIS

Le nombre d'exploitants de légumes frais bio a augmenté à partir de 2014 pour passer de 1 à 2 producteurs. Il a par la suite stagné jusqu'en 2017. Les données annuelles sont protégées par le secret statistique compte tenu du faible nombre d'exploitants engagés dans la filière.

2

EXPLOITATIONS BIO
50 % des exploitations bio

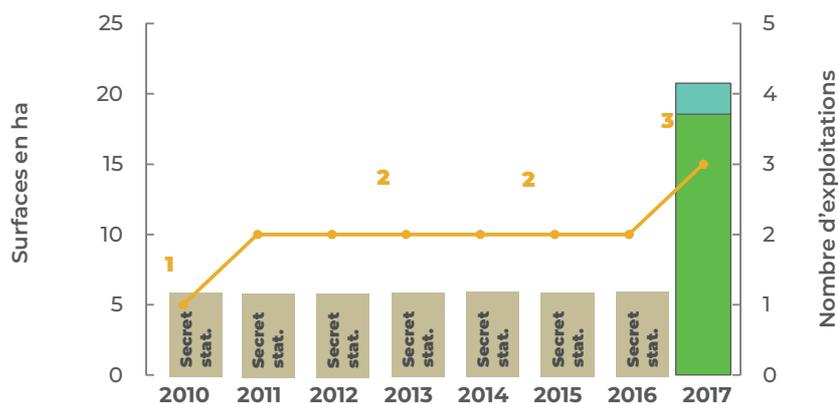


GRANDES CULTURES

3 exploitations produisent des grandes cultures biologiques sur 20,75 ha dans la zone. Les productions concernées sont le blé tendre, l'épeautre, l'orge et les pois chiches.

Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



3

EXPLOITATIONS BIO

20,75 ha CERTIFIÉS BIO
dont 2,19 ha en conversion

41 % de la SAU bio de la
zone d'étude

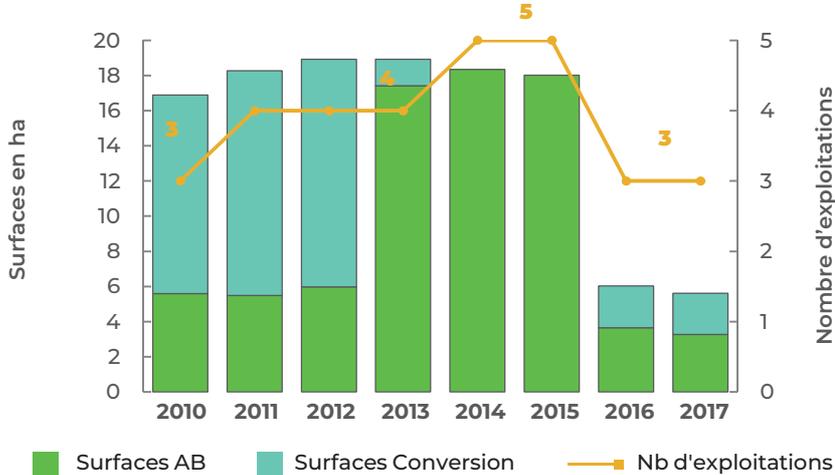


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes dans 3 des 4 exploitations bio de la zone et se placent en première position en termes de nombre de producteurs. La culture quasi exclusive est celle de l'olivier avec 5,52 ha. La culture de fruits à noyau complète l'assolement.

La filière a connu une chute marquée du nombre d'exploitants comme des surfaces biologiques à partir de 2016. Les surfaces en conversion qui étaient importantes entre 2010 et 2012 sont très faibles à partir 2013.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
FRUITS À NOYAU	Autres fruits à noyau	1	*
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	3	5,52



3

EXPLOITATIONS BIO

5,62 ha CERTIFIÉS BIO
dont 2,35 ha en conversion

11 % de la SAU bio de la zone d'étude

- 6,8 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

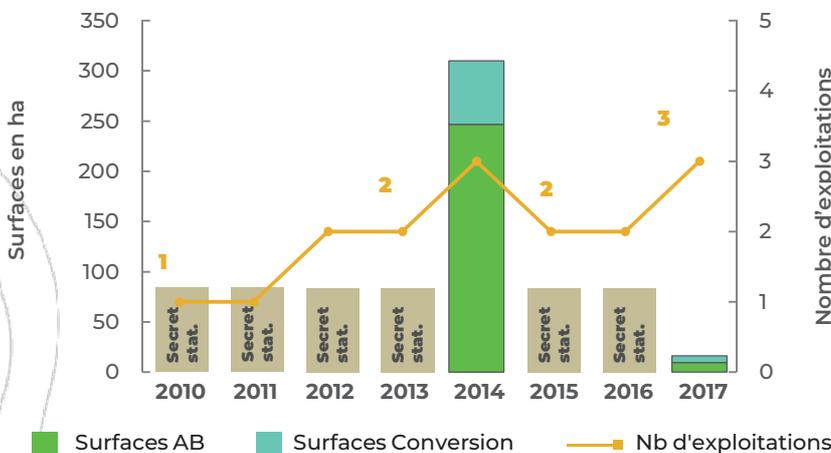
- 70,3 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Fin 2017, les surfaces fourragères concernent 3 exploitations et occupent un peu plus de 16 ha sur la zone, l'essentiel étant des prairies temporaires. Alors que ces surfaces dépassaient les 300 ha en 2014, elles ne représentent plus que 16 ha en 2017.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGÈRES	Luzerne	1	*
	Prairie temporaire	3	13,82

3

Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

16,39 ha CERTIFIÉS BIO
dont 6,7 ha en conversion

32 % de la SAU bio de la zone d'étude

c*%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

- 94,7 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2014

C* = secret statistique

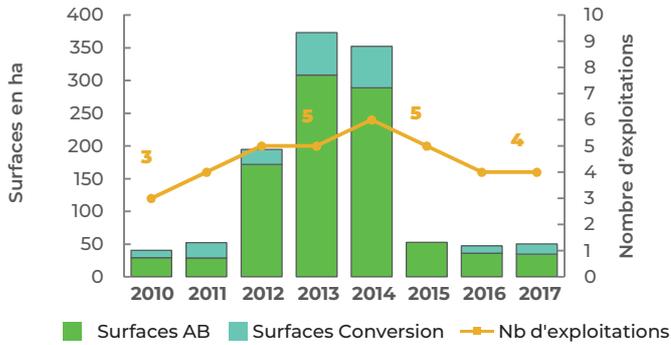
Tendances de l'évolution de l'AB

L'évolution de l'agriculture biologique sur le territoire d'Oraison est très fortement conditionnée à ce qui est observé sur les surfaces fourragères bio qui ont connu une forte augmentation en 2012 et 2013 puis une quasi disparition sans que cela ait pu être expliqué. Le nombre d'agriculteurs biologiques fluctue entre 3 et 6.

Sur ce territoire, la dynamique de conversion est peu soutenue tout comme celle concernant les arrêts de certification : On compte entre 2017 et début 2018 1 nouvelle exploitation notifiée en bio sur cette zone. Il s'agit d'un apiculteur qui déclare s'être certifié en AB pour des raisons personnelles.

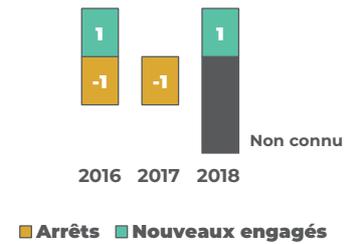
En 2017, la zone compte un arrêt de certification, il s'agit d'un producteur maraîcher qui a cessé son activité agricole pour raisons personnelles.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2016 et le 31 mai 2018



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

Chiffre-clé des nouveaux certifiés
2017 et début 2018

+ 1 EXPLOITATION BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

Chiffre-clé des arrêts de
certification en 2017

- 1 EXPLOITATION BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

Un seul exploitant a renseigné ses circuits de commercialisation : Cet oléiculteur trouve des débouchés exclusivement en vente directe.

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

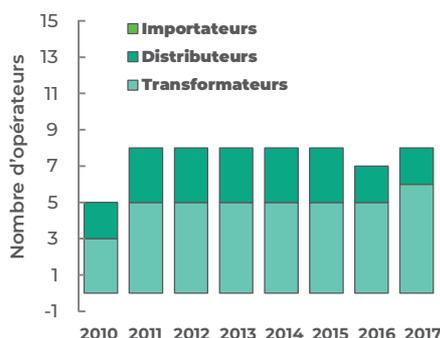
Sur la zone, on compte 8 opérateurs de l'aval en 2017, comme en 2012. Leur nombre n'a pas évolué depuis 2011. Il s'agit principalement de transformateurs de fruits à coques, de fruits frais, de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et d'olives.

Chiffre-clé 2017

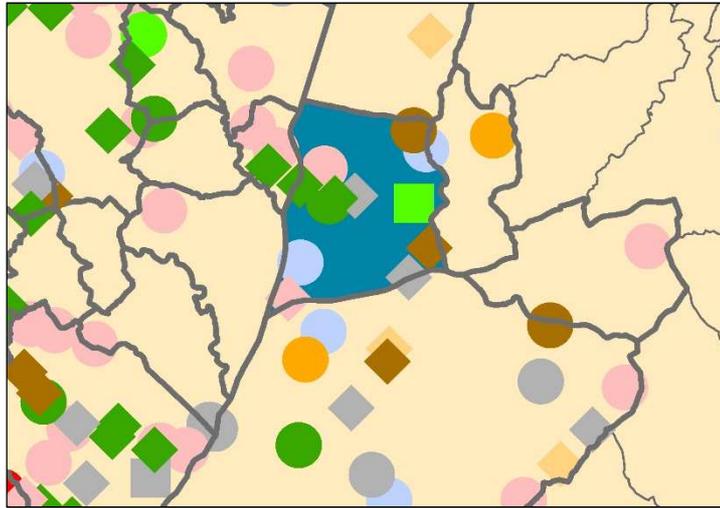
8 OPÉRATEURS AVAL BIO

Source : Agence Bio / OC 2018

► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018



Légende

Type d'opérateurs

- Préparateurs
- ◇ Distributeurs
- Importateurs

Filières

- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Viande
- Apiculture
- Volailles et oeufs
- Produits laitiers
- Multi-filières
- Aquaculture
- Filières non alimentaires
- Filières exotiques
- Autres filières
- Viticulture
- Filière non connue

Source : Agence Bio / OC 2018

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Filière PPAM : Sur la commune d'Oraison on recense un opérateur en lien avec la filière bio (**IES Labo**) dont les activités principales sont le négoce d'huiles végétales (65% d'approvisionnement en bio) et d'extraits de plantes (70% d'approvisionnement en bio). L'entreprise s'approvisionne principalement (hors produits non cultivés en France) dans un rayon de 30 km. Elle souhaite développer sa part de bio jusqu'à atteindre 100% d'approvisionnement bio sur le territoire national. La production locale n'est pas forcément un critère de choix prioritaire à l'inverse du coût de la matière première.

Filière arboricole : Sur le territoire d'Oraison on recense deux opérateurs en lien avec la filière bio :

- un moulin transformateur d'huile d'olive conventionnelle dont les oléiculteurs se situent dans un rayon de 30 km (**SARL Moulin Paschette Henry**). La petite part de produit considérée comme bio transformée au moulin (3 à 5 %) provient de petits producteurs particuliers non certifiés. En parallèle de leur activité au moulin, ils fabriquent des produits cosmétiques à base d'huile d'olive conventionnelle. Le développement de l'activité bio n'est pas une priorité. Toutefois le moulin a établi un dialogue avec ses producteurs fournisseurs pour une agriculture raisonnée limitant les intrants.

- une entreprise transformatrice de fruits oléagineux bio et conventionnels (amande, noisette, sésame et cajou principalement) en pâtes et purées vegan et sans gluten (**Sofalip**). 85% de leurs fournisseurs sont certifiés bio mais proviennent pour la majeure partie de pays UE/hors UE. L'amande est leur matière première la plus utilisée en transformation. Pour des contraintes techniques et sanitaires sur les amandiers français, l'entreprise doit s'approvisionner en Italie et en Espagne. Elle envisage de développer sa propre filière dans ces pays, et regrette de ne pas pouvoir le faire en France.

Confiseurs : Deux structures de production et de commercialisation de pâtes de fruits et enrobage en chocolat sont présentes sur le territoire d'Oraison, le bio représentant seulement 1 % de leur chiffre d'affaire total vendu (**François Doucet Confiseur** (marque épicerie fine) et **Les confiseries de Marion** (Marché GMS)). Pour les pâtes de fruits conventionnelles, ces entreprises s'approvisionnent en fruits locaux qu'elles ont la possibilité de faire transformer en purée (volumes de matière première étant supérieurs à 20 tonnes). Pour l'activité bio, les confiseurs travaillent avec des volumes de cinq tonnes. Ils souhaiteraient procéder de la même manière qu'en conventionnel. Toutefois, l'absence de chaînes de production de purée en France acceptant des volumes de matières premières (fruits) inférieurs à 20 tonnes les obligent à se fournir directement en purée bio chez des fournisseurs localisés UE/hors UE. Ils ont également le souhait de s'approvisionner en amandes et noisettes bio locales, mais les contraintes actuelles ne le leur permettent pas encore.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Il n'y a pas de GIEE spécifiquement en lien avec les producteurs du territoire d'Oraison. Les GIEE les plus proches sont le GIEE **Papamobile** concernant les producteurs de PPAM sur le plateau de Valensole et le Pays de Sault ainsi que le GIEE **Safran de Provence** impliquant un producteur de safran bio sur la commune de Forcalquier parmi ses adhérents.

Conclusion

Sur le territoire d'Oraison, seuls 3,3 % de la SAU est en bio. Ce pourcentage est très inférieur aux chiffres du département des Alpes-de-Haute-Provence (24,2 % de la SAU) et de la région PACA (23,2%). Les grandes cultures représentent 41 % de l'assolement des surfaces bio. Viennent ensuite les surfaces fourragères avec 32% et l'arboriculture avec 11 % de l'assolement. Les 15 % restant sont à peu près équitablement répartis entre le maraichage, les PPAM et d'autres cultures.

En 2015, les surfaces sur le territoire ont fortement chuté du fait de la disparition d'environ 300 ha de cultures fourragères. Il y a eu à partir de 2010 (date de délimitation du captage prioritaire) une tendance à la diversification des assolements ayant eu un impact sur les pratiques agricoles et la diminution d'utilisation d'intrants. Ces nouvelles pratiques ont permis d'atteindre des taux de nitrate inférieurs à 50 mg/L (norme eau potable).

De plus, la majeure partie des surfaces en grandes cultures sur le territoire sont exploitées par des agriculteurs proches de la retraite n'ayant pas la volonté de convertir leurs terres. Un enjeu à venir sera le devenir de ces terres.

Concernant la filière PPAM, l'opérateur du territoire évoque des freins en lien avec la concurrence internationale et le coût de la main d'œuvre française à la récolte.

Sur le captage de l'Hippodrome il est nécessaire de redynamiser les filières bio par l'accompagnement à l'installation, à la reprise d'exploitations ou à la conversion afin de protéger la ressource en eau potable.



**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.interbio-occitanie.com

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrices des captages :**

Nora DERMECHE - 04 92 30 57 74

Elsa CLUZEL - 04 92 79 40 46



ET BASSIN
**EAU BIO
& TERRITOIRES**



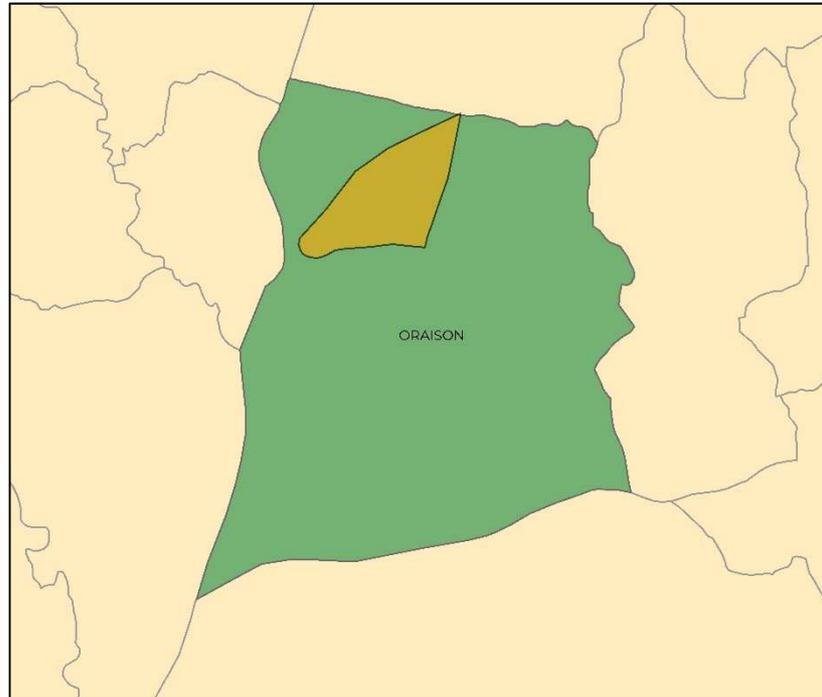
iBO
InterBIOccitanie



Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
ORAISON	04143



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs avals suivants ont été enquêtés :

- IES Labo
- François Doucet Confiseur (marque épicerie fine) + Les confiseries de Marion (Marché GMS)
- SARL Moulin Paschetta Henry
- Sofalip



En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrices des captages :**

Nora DERMECHE - 04 92 30 57 74

Elsa CLUZEL - 04 92 79 40 46

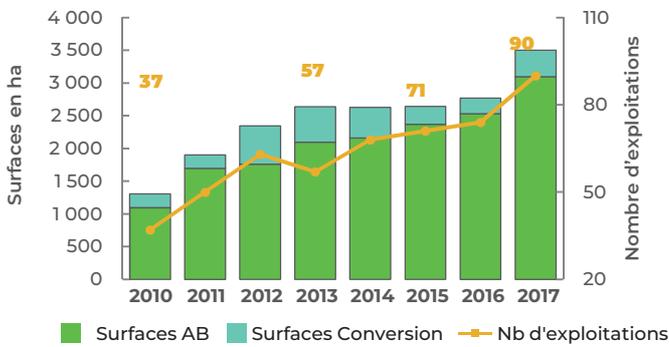
OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

L'eau de pluie qui tombe sur ce bassin versant s'écoule vers le lac de Sainte Suzanne sur les communes de Carcès et de Cabasse. Cette retenue artificielle approvisionne l'aire toulonnaise en eau potable. Sur les 7 834 ha des 17 communes que compte l'Aire d'Alimentation de Captage on compte près de 62 % de surfaces en vigne d'appellation en majorité : cette culture occupe 8% de l'ensemble du territoire d'étude. Viennent ensuite les grandes cultures, l'arboriculture, le maraîchage, les PPAM et l'élevage.

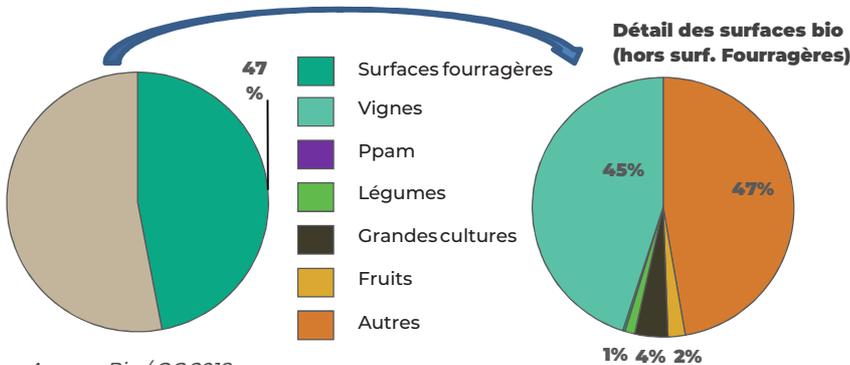
Le captage prioritaire concerné est le lac de Sainte Suzanne dont l'ouvrage « retenue de Carcès » a le code gr624.

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



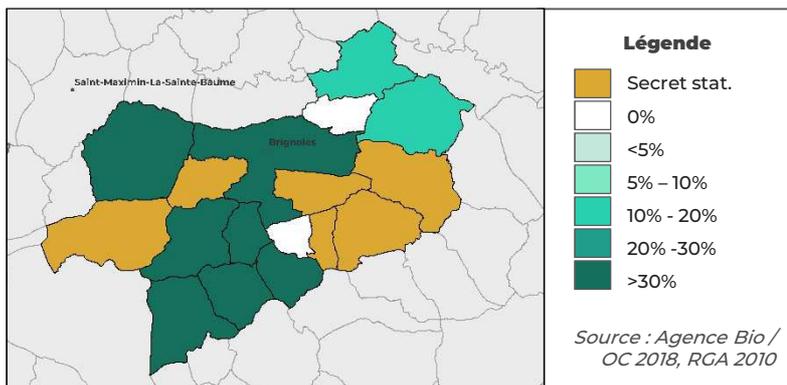
Source : Agence Bio / OC 2018

Répartition des cultures bio recensées dans la zone d'étude



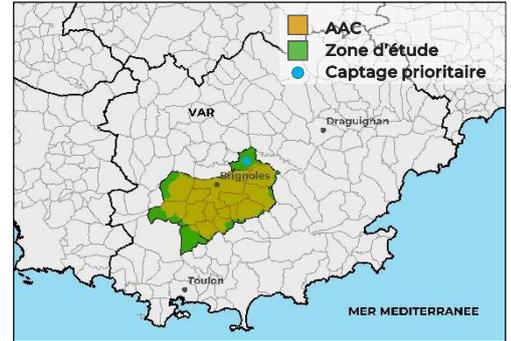
Source : Agence Bio / OC 2018

Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

TERRITOIRE Caramy Issole



Contexte territorial

17 COMMUNES
57 000 HABITANTS
7 834 ha SAU (RGA 2010)
483 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)
1 CAPTAGE PRIORITAIRE

Les productions agricoles bio en 2017

90 EXPLOITATIONS BIO
3 498 ha CERTIFIÉS BIO DONT **405 HA** EN CONVERSION
+ 26 % SURFACES BIO / 2016
+49 % SURFACES BIO DEPUIS 2012 (+ 59 % en PACA)
15 / 17 communes AYANT AU MOINS UN AGRI BIO
18,6 % DES EXPL. DU SECTEUR SONT BIO (15,6% en PACA)
45 % DE LA SAU DE LA ZONE EST EN BIO (23,2 % en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

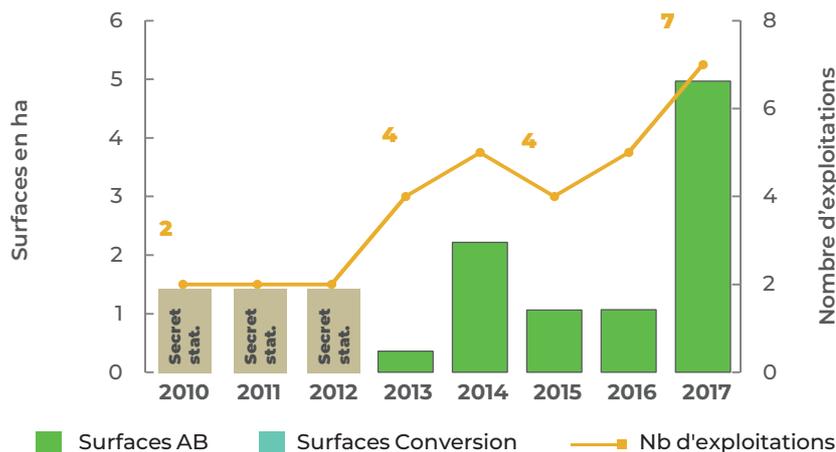


PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) bio est très peu représentée sur le secteur jusqu'à 2012. Le nombre d'exploitations passe de 4 à 7 entre 2015 et 2017 et les surfaces augmentent considérablement entre 2016 et 2017. L'Agence Bio relève plusieurs productions de PPAM : Lavande, Romarin, Sarriette annuelle, Sauge officinale, Thym. Certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



7
EXPLOITATIONS BIO

4,97 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0 ha en conversion

0,1 % de la SAU bio de la zone d'étude

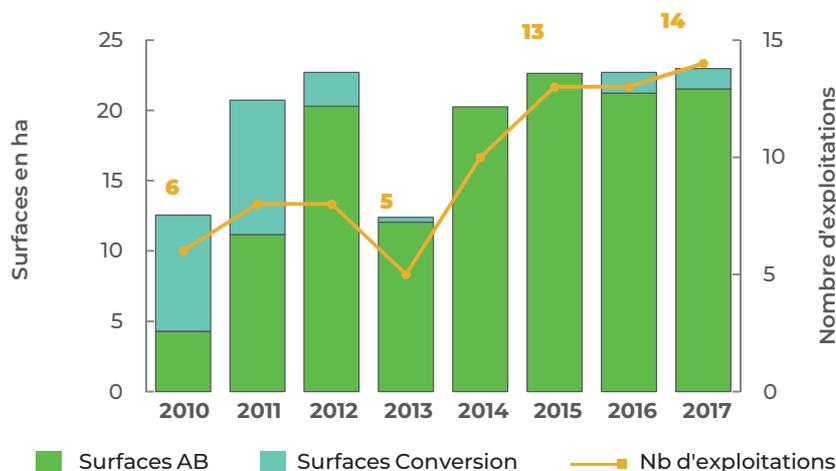
+ 464 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016



LÉGUMES FRAIS

Le nombre d'exploitants de légumes frais bio a presque triplé entre 2013 et 2017. Sur cette même période les surfaces ont quant à elles presque doublé. Toutefois, la dynamique se tasse sur les trois dernières années.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



14
EXPLOITATIONS BIO

22,98 ha CERTIFIÉS BIO
dont 1,46 ha en conversion

0,7 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 1,27 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 1,23 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



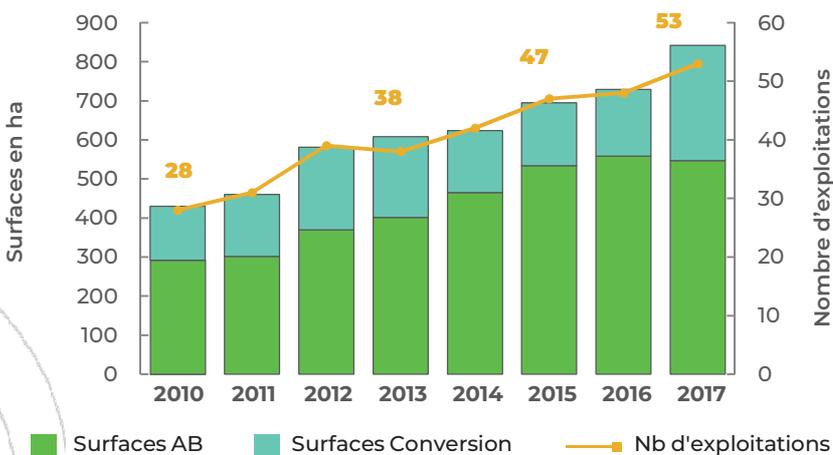


VITICULTURE

La viticulture est la filière biologique très largement majoritaire de la zone en nombre d'exploitations et en surfaces (hors surfaces fourragères). Le territoire recoupe la zone d'appellation AOP Côteaux Varois en Provence et Côte de Provence. L'AOP prédominante est celle des Côteaux Varois en Provence qui s'étend sur 11 communes du bassin versant, tandis que celle des Côtes de Provence, à l'est du territoire, porte sur 4. Les communes de Brignoles, Tourves et La Roquebrussanne concentrent les deux tiers des surfaces viticoles bio de la zone.

La dynamique de conversion s'est accélérée en 2017, après 3 années de croissance plus modérée. Les surfaces en conversion dépassent celles des années 2012 et 2013 qui étaient des années phares en terme de développement de la viticulture biologique.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



53
EXPLOITATIONS BIO

841,7 ha CERTIFIÉS BIO
dont 295,2 ha en conversion

24 % de la SAU bio de la
zone d'étude

+ 15,5%
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 44 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



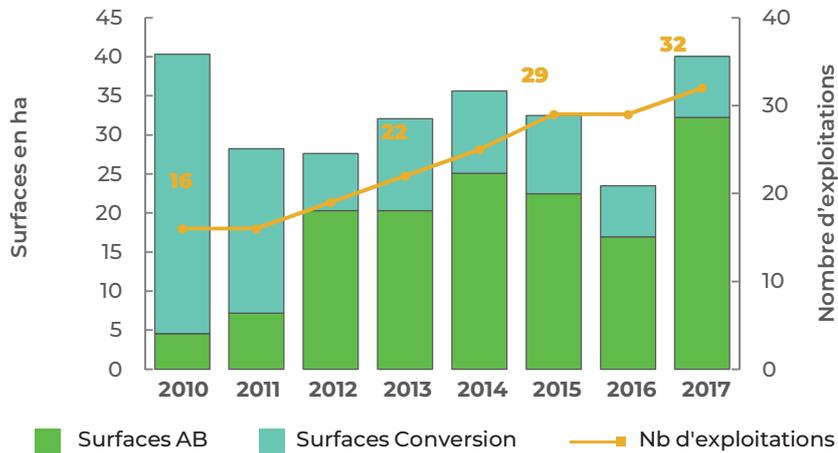


PRODUCTIONS FRUITIÈRES

Les cultures fruitières sont présentes dans près de 1/3 des exploitations bio de la zone et se place en 2^{ème} position en terme de nombre de producteurs après la viticulture. Cette filière connaît une progression continue du nombre de producteurs depuis 2011 tandis que les surfaces ont de nouveau progressé en 2017 après une diminution en 2015 et 2016. La culture la plus présente est celle de l'olivier avec 36 ha répartis sur 22 exploitations.

Les cultures de fruits à noyaux et de fruits à pépins comme celles des fruits à coque demeurent minoritaires.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



32
EXPLOITATIONS BIO

40 ha CERTIFIÉS BIO
dont 7,8 ha en conversion

1,1 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 70 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 45 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
AGRUMES	Oranges et citrons	1	*
FRUITS À COQUE	Amandes	1	*
FRUITS À NOYAU	Abricots	1	*
	Cerises	1	*
	Prunes	1	*
	Autres fruits à noyau	2	*
FRUITS À PÉPINS	Autres fruits à pépins	2	*
	Pommes de table	1	*
FRUITS DIVERS	Framboises	2	*
	Figues	2	*
	Fraises	3	0,08
	Kiwis	1	*
	Autres fruits	6	1,33
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	22	36,37

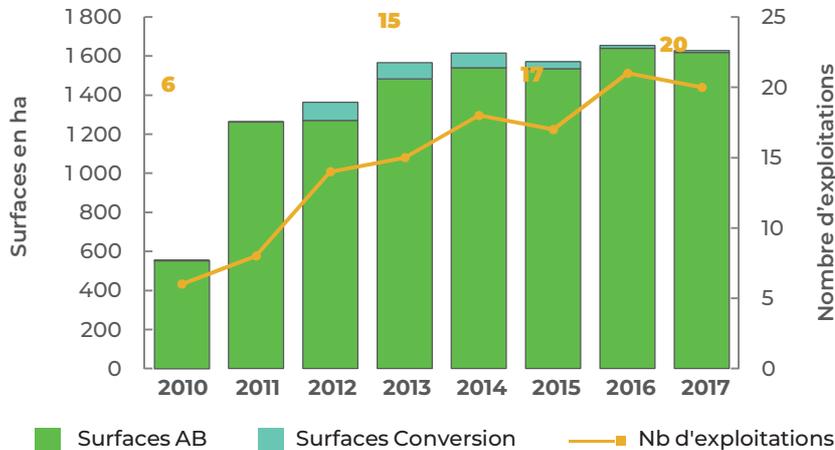




SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères de la zone sont constituées à plus de 90 % de parcours. Cela est notamment lié à la présence de 6 élevages de chèvres sur la zone. On compte également un élevage de brebis laitières, 5 de poules pondeuses et 2 de poulets de chair. Les surfaces fourragères ont fortement augmenté en 2011 pour ensuite se stabiliser les années suivantes. L'année 2017 connaît une très légère diminution des surfaces sur la zone.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



20
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

1627,8 ha CERTIFIÉS BIO
dont 8,6 ha en conversion

46,5 % de la SAU bio de la zone d'étude

- 1,6 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 19,3 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

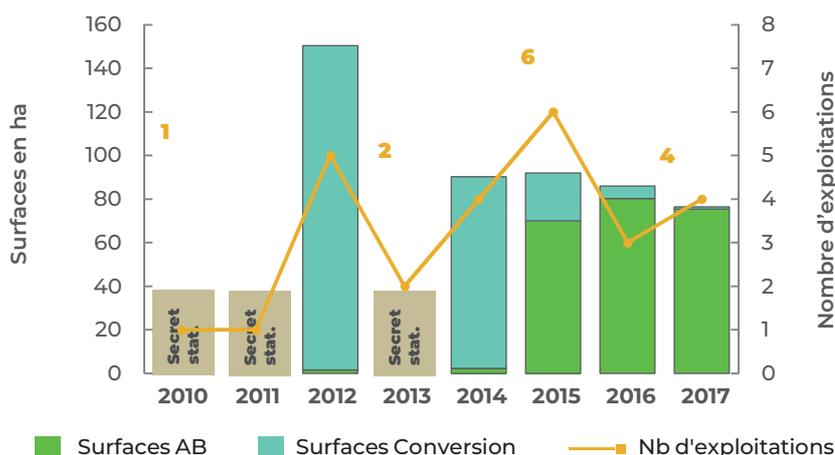
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Autres cultures fourragères	3	36,28
	Luzerne	5	25,72
	Prairie temporaire	6	34,36
STH	Parcours herbeux	9	1526,75
	Prairie permanente	2	*



GRANDES CULTURES

Il y a 4 exploitations qui produisent des grandes cultures biologiques sur 76,5 ha sur la zone. Les productions concernées sont le blé dur, le blé tendre, l'orge, le seigle, l'épeautre, le colza, le pois protéagineux, la lentille et le pois chiche. On peut supposer que ces surfaces peuvent être exploitées soit par des éleveurs ou alors des viticulteurs qui entretiennent leurs friches viticoles en production céréalière ou fourragère dans l'attente d'une replantation. Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

► Evolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures bio



4
EXPLOITATIONS BIO

76,5 ha CERTIFIÉS BIO
dont 1 ha en conversion

1,7 % de la SAU bio de la zone d'étude

- 11 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

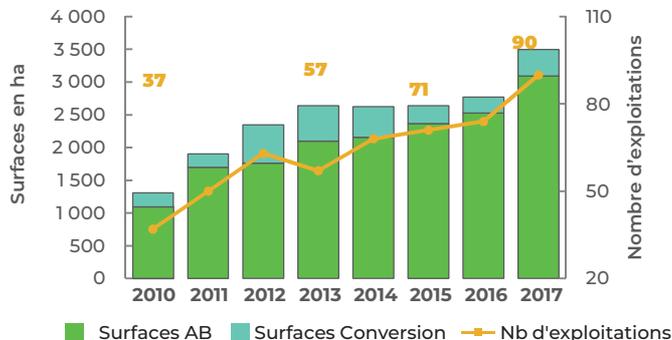
- 49 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012



Tendances de l'évolution de l'AB

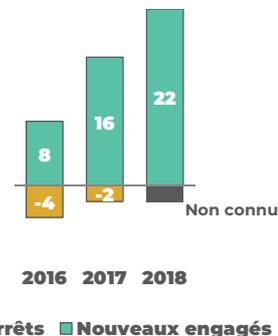
De façon générale, le nombre d'agriculteurs biologiques sur la zone augmente depuis 2010. Le dynamisme des années 2010 à 2012 s'est tassé durant les 4 années suivantes pour reprendre en 2017 porté par les filières viticoles et arboricoles. Le nombre de nouveaux notifiés des années 2016 à 2018 témoigne de cette reprise de développement. Le nombre d'arrêts semblent quant à lui ralentir durant ces 3 dernières années. Le différentiel entre engagements et arrêts est largement positif ces dernières années.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2016 et le 31 mai 2018



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

On compte entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mai 2018 38 nouvelles exploitations notifiées en bio sur cette zone dont 12 en viticulture. Plus de 67 % des engagements des viticulteurs bio du bassin versant Caramy Issole résultent de conversions d'exploitations agricoles, 33 % sont des installations ou des créations de nouvelles exploitations agricoles tandis que les nouveaux notifiés en PPAM sont des installations. Cette proportion est similaire à la tendance globale régionale.

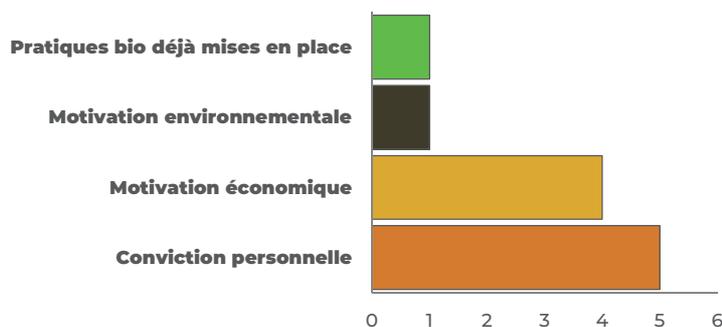
Les convictions personnelles et l'aspect économique sont les motifs les plus mentionnés par les agriculteurs pour s'engager en agriculture biologique. Les pratiques bio déjà mises en place et les motivations environnementales sont également citées.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés 2017 et début 2018

+ 38 EXPLOITATIONS BIO

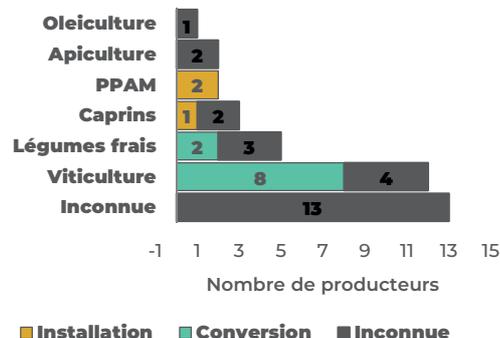
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (8 répondants - plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil

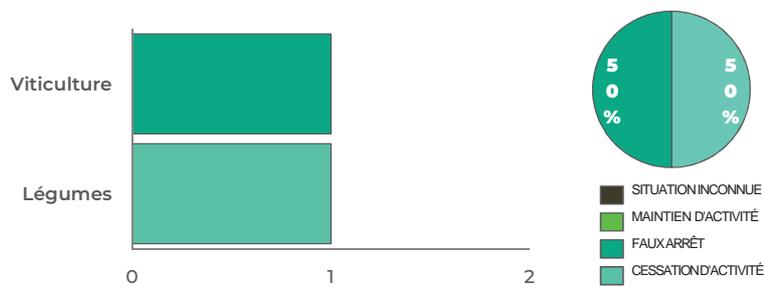


Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO EN 2017

En 2017, les arrêts de certification ont représenté 6% de la population engagée dans l'AAC. Pour 2017, sur les 2 exploitations en arrêt de notification bio, on note 1 faux arrêt sur la zone, dans le sens où il s'agit de liquidation de fermes pour des regroupements, de fusions d'exploitations, de changements de statut juridique ou d'autres raisons administratives. Pour cette exploitation là, l'activité bio est maintenue à travers une autre structure juridique. L'autre arrêt de certification est lié à l'arrêt de l'activité agricole (retraite et reconversion professionnelle..).

► Répartition des arrêts de producteurs bio de la zone d'étude sur 2017 par production principale



Chiffre-clé des arrêts de certification en 2017

- 2 EXPLOITATIONS BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

→ Focus sur les cessations d'activité

Exploitations bio cessant leur activité

L'exploitation ayant arrêté son activité agricole pratiquait le maraîchage. Les raisons de son arrêt d'activité s'explique par une reconversion du fait des activités politiques exercées ainsi que de l'âge. Les terres qui concernent 70 ha sont laissées sans exploitation.

→ Focus sur les arrêts de certification

Profil des producteurs bio décertifiés

Deux exploitants, dont un viticulteur et un producteur de légumes bio, se sont décertifiés. L'exploitation viticole bio a changé de statut et poursuit la conduite des terres selon le mode de production biologique tandis que l'exploitant maraîcher s'est reconverti et ses terres n'ont pas été remises en culture.

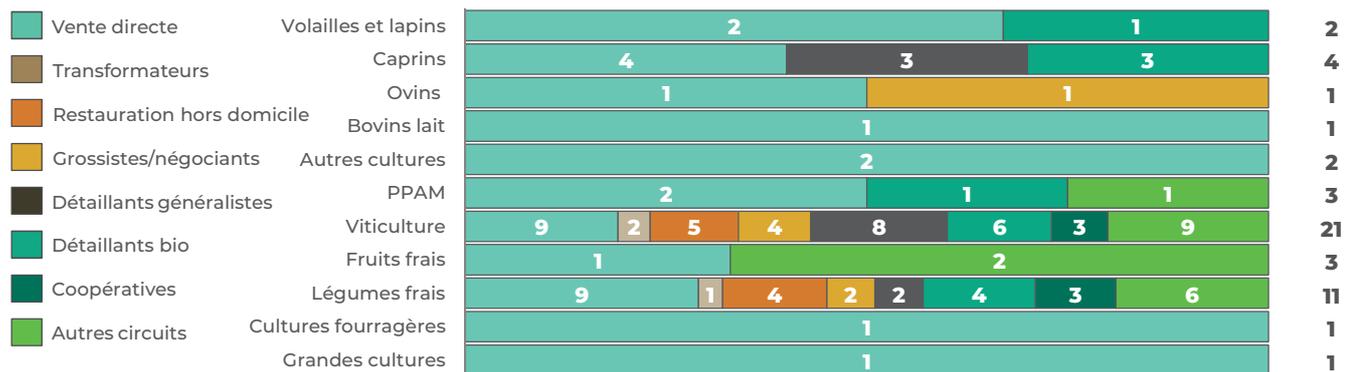
La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

De manière globale, les exploitants du bassin versant Caramy Issole pratiquent la vente directe (pratiquée dans les 11 filières) notamment pour les producteurs de cultures fourragères et de grandes cultures.

Pour la filière viticole, les circuits de commercialisation sont plus diversifiés, De fait on observe des viticulteurs alliant plusieurs circuits de vente telles que la vente directe, la vente à des détaillants bio ou généralistes, la vente à des négociants..

► **Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées** (50 répondants sur 90 – plusieurs réponses possibles)

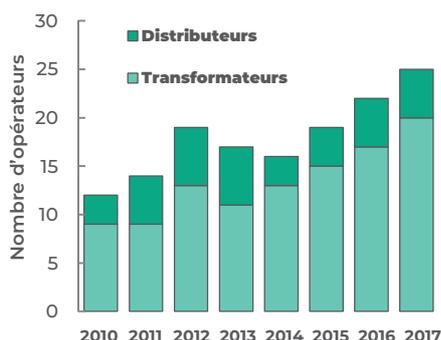


Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

Sur la zone, on compte 25 opérateurs de l'aval en 2017, contre 19 en 2012. Il a évolué de façon constante depuis 2010. Concernant les transformateurs, il s'agit principalement d'opérateurs de la filière viticole réalisant du commerce de gros (caves particulières, négociants, caves coopératives) sur la zone ou les communes adjacentes.

► **Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude**



Source : Agence Bio / OC 2018

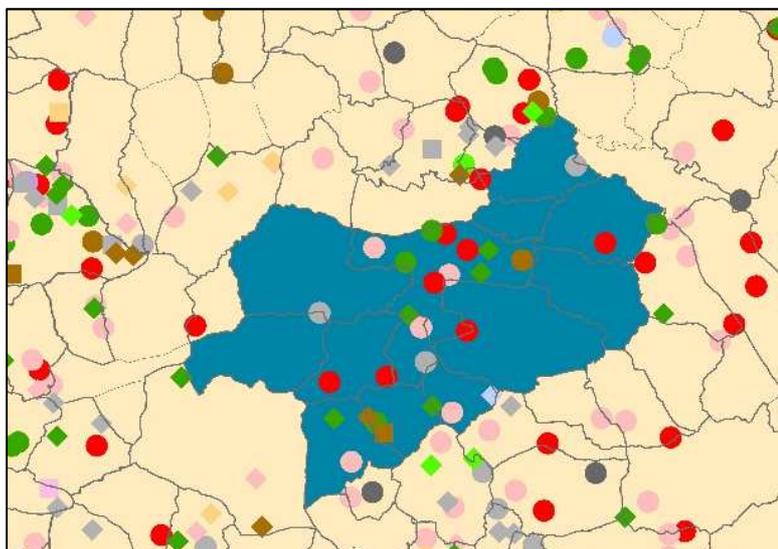
Chiffre-clé 2017

25 OPÉRATEURS AVAL BIO

Source : Agence Bio / OC 2018



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateurs

- Préparateurs
- ◇ Distributeurs
- Importateurs

Filières

- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Viande
- Apiculture
- Volailles et oeufs
- Produits laitiers
- Multi-filières
- Aquaculture
- Filières non alimentaires
- Filières exotiques
- Autres filières
- Viticulture
- Filière non connue

Source : Agence Bio / OC 2018

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Filière viticole : Le comptoir des vins à Flassans sur Issole regroupe environ 120 viticulteurs. La cave ne cherche pas particulièrement à favoriser le développement du bio. C'est en réponse à une demande du marché local que la structure s'est engagée dans la voie de la certification environnementale il y a 3 ans à travers la constitution d'un groupe de 12 exploitants qui ont obtenu le niveau 1 de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Cela représente 300 ha sur les 800 ha que mènent les coopérateurs. L'objectif poursuivi est celui d'obtenir le niveau HVE 3 (niveau maximal). Ce choix répond à des préoccupations environnementales grandissantes des vigneron et au souhait des consommateurs d'obtenir un produit élaboré dans le respect de l'environnement.

La cave produit environ 45 000 hectolitres à l'année, mais n'élabore pas de cuvée biologique issue des apports de ses coopérateurs bio.

En revanche elle dispose d'une chaîne d'embouteillage certifiée pour réaliser de la prestation de service auprès de négociants, ce qui représente un volume d'environ 500 hectolitres pour 2018. Ce pan d'activité est jugé porteur et en expansion pour les années à venir.

Les vigneron de la Provence Verte basée à Brignoles compte 80 adhérents. Parmi eux, 4 apportants présents sur le bassin versant sont en mode de production biologique. Cela représente un volume de 3 000 hectolitres sur les 26 000 produits à l'année. Ces volumes sont constitués à 90% de rosé destinés au marché local mais aussi à l'export. La cave n'incite pas spécialement les coopérateurs à passer en bio, mais répond à la demande de ces derniers s'ils le souhaitent. Ainsi la cave ne recherche pas de nouveaux apportants en bio.

Le cercle des vigneron de Provence, à Brignoles, est une union de 8 caves coopératives et de 6 domaines présents sur le bassin versant et son pourtour. La structure commercialise les vins et apporte un appui technique auprès des coopérateurs. La production annuelle s'élève à 180 000 hectolitres, totalement labellisée Agriconfiance.

Actuellement la production biologique représente 3% de ces volumes mais la dynamique est forte et les volumes en bio sont amenés à s'accroître pour répondre à une demande des marchés extérieurs (Etats Unis, Suisse).

Parmi les freins au passage au bio, il est relevé le travail du sol qui pour les gros ateliers (15-20 hectares) demande du matériel spécifique et de la main d'œuvre.

A cela s'ajoute quelques craintes liées à la présence détectée de la flavescence dorée dans le haut Var.

Néanmoins la dynamique de conversion est jugée bonne et le nombre de viticulteurs certifiés bio devrait s'accroître fortement en 2018 et les années suivantes.

La cave coopérative La Roquière, à La Roquebrussanne, regroupe 49 coopérateurs. Elle s'est engagée fortement dans la voie de la production biologique, et ce depuis plusieurs années. La cave qui produisait une cuvée biologique depuis plusieurs années (20% des 24 000 hl en 2018) a fait le choix en 2018 d'entamer une conversion de la totalité de la cave pour arriver au 100% bio d'ici 5 ans.

Les vins Breban, à Brignoles, est un négociant et metteur en bouteille. Sur les 9 500 000 bouteilles sorties à l'année 100 000 sont labellisées AB. Les volumes proviennent exclusivement de 4 caves coopératives dont une est sur Brignoles. La société est dans un rythme de croisière.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

Trois GIEE sont présents sur le bassin versant Caramy Issole :

« **Initiative Compost du Var** » qui vise notamment à fédérer des agriculteurs pour valoriser les déchets locaux, fumiers issus des centres équestres et les déchets verts. Le projet est porté par Agribiovar et compte la participation de 5 agriculteurs dont un céréalier situé sur le bassin versant Caramy Issole.

Le projet a déjà permis de sensibiliser et former les membres du GIEE à la fertilité des sols et au compostage. Pour l'instant, pas de projet collectif en place mais du compostage à la ferme à base de fumier de cheval issu d'établissements équestres locaux. Le projet du GIEE a déjà permis un premier suivi du protocole de compostage établi et une évaluation de la qualité du produit.

« **Conservation d'un vignoble performant, en anticipant les évolutions réglementaires et climatiques** ». L'objectif prévoit l'amélioration du patrimoine de production. Le GLEE porté par le hameau des vigneron de Carcès n'a pas obtenu de réponse de la part du ministère et est aujourd'hui laissé sans animation.

« **Vers une autonomie alimentaire territoriale et biologique des élevages de volaille de Provence Verte** » est animé par Agribiovar et compte 6 éleveurs (dont le lycée agricole de St Maximin) et 2 céréaliers ((dont le lycée agricole). Pour les éleveurs de volailles bio, compte tenu de la pression foncière qui les empêche de disposer de terres pour cultiver des céréales, et qui les contraint donc à acheter de l'aliment très onéreux dans le commerce, dont ils ne maîtrisent pas la provenance des matières premières, l'intérêt est d'atteindre une autonomie territoriale pour l'alimentation de leurs animaux. Pour les céréaliers, il s'agit d'augmenter les surfaces conduites en grandes cultures biologiques et de mieux valoriser leur production qui en coopérative n'est pas toujours satisfaisante. Une action du projet concerne la mise en place d'une fabrique collective d'aliments pour volailles issus de matières premières locales.

Un groupe des 30 000 recouvre le territoire du Var et donc englobe le bassin Caramy Issole . « **Favoriser des pratiques performantes et économes en intrants en prenant en compte le contexte environnemental, réglementaire et climatique** » (gestion des sols, conditions climatiques, pression phytosanitaire, alternatives aux herbicides; comprendre les enjeux et adapter ses pratiques. Ce groupe, animé par la CDA 83, compte 11 exploitations et est récent puisqu'il existe depuis janvier 2019 et donc à ce jour il n'y a pas de résultats.

Sur le bassin versant Caramy Issole (BVCI), il existe également deux fermes **Dephy Ecophyto**, situées toutes deux sur la commune de la Roquebrussanne, La Chambre d'Agriculture du Var en assure l'animation L'objectif de ces fermes DEPHY Ecophyto est de parvenir à la réduction de tous les produits phytosanitaires.

Un groupe de réflexion et de progrès est animé par la Chambre d'Agriculture du Var dans le cadre des actions liées au contrat de rivière Caramy-Issole. Ce groupe, **Inno'Viti'Var BVCI**, existe depuis le 1 mars 2017, est constitué de 8 exploitations et représente 350 ha sur le BVCI, il travaille sur la réduction de l'utilisation des herbicides en viticulture, sur les méthodes alternatives au désherbage chimique, sur la gestion de l'enherbement et sur l'entretien des sols. Deux membres du groupe Inno'Viti'Var BVCI souhaitaient se convertir à l'agriculture biologique en 2018, ces conversions n'ont toutefois pas pu être réalisées en raison des conditions climatiques (2 épisodes de gel en 2017 ayant engendré de fortes pertes de récolte). En 2019, un des 2 domaines a démarré sa conversion en AB.

Un important travail d'accompagnement des collectivités et des cantines est mené par **Agribiovar** (diagnostics de cuisines, accompagnement à la rédaction d'appels d'offres privilégiant les produits bio locaux, accompagnement à l'approvisionnement en produits bio locaux). Parallèlement une coopérative de producteurs (**SCIC Agribio Provence**) se développe permettant l'approvisionnement des cantines en produits bio locaux, avec mise en place en cours d'une plateforme physique sur la commune de St Maximin et d'une légumerie.

Enfin il est à noter l'émergence d'un travail collaboratif entre de nombreuses structures agricoles du territoire (caves coopératives, Chambre d'agriculture, Agribiovar, Cabinet d'Agronomie Provençale, Pays de la Provence Vert, PNR Ste Baume...) sur l'enherbement dans les vignes.

Conclusion

Le bassin versant Caramy Issole apparaît donc comme un territoire où l'agriculture biologique est bien présente avec près de 20% des exploitations et 45% de SAU en bio selon les chiffres de l'Agence Bio.

L'agriculture biologique s'est développée de façon discontinue ces dernières années au sein de la viticulture qui est la filière principale. Après une forte dynamique entre 2011 et 2013, le développement de la bio s'est stabilisé en 2014 et 2015 pour reprendre ensuite une croissance durant les années 2016 et 2017.

Durant l'année 2017 et en particulier en 2018 on note une très forte augmentation du rythme des conversions avec la conversion en bio de coopérateurs (La Roquièrre). Jusqu'à 2017, les conversions concernaient essentiellement les caves particulières.

Par ailleurs, en bio de nombreux projets d'installation en maraîchage, élevage ovin-caprin, poules pondeuses / volailles de chair, et PPAM émergent.

Sur ce territoire, le contrat de rivière Caramy Issole a permis de mettre en place une démarche de groupe, et de ce fait incite à la réflexion sur les bonnes pratiques à mettre en application en viticulture.

Toutefois, le développement de la production biologique sur le territoire demeure lié à la demande du marché, et nécessite un accompagnement accru des agriculteurs par les structures professionnelles agricoles (Agribiovar, Chambre d'agriculture...) pour lever certains freins techniques.

Les dispositifs d'aides que sont l'aide à la conversion bio et l'aide au maintien constituent des leviers importants pour inciter au passage à l'AB. L'aide au maintien devrait être maintenue sur le BVCI pour pérenniser la dynamique.

OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.bio-provence.org

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrice des captages:** Gisèle VENTRE

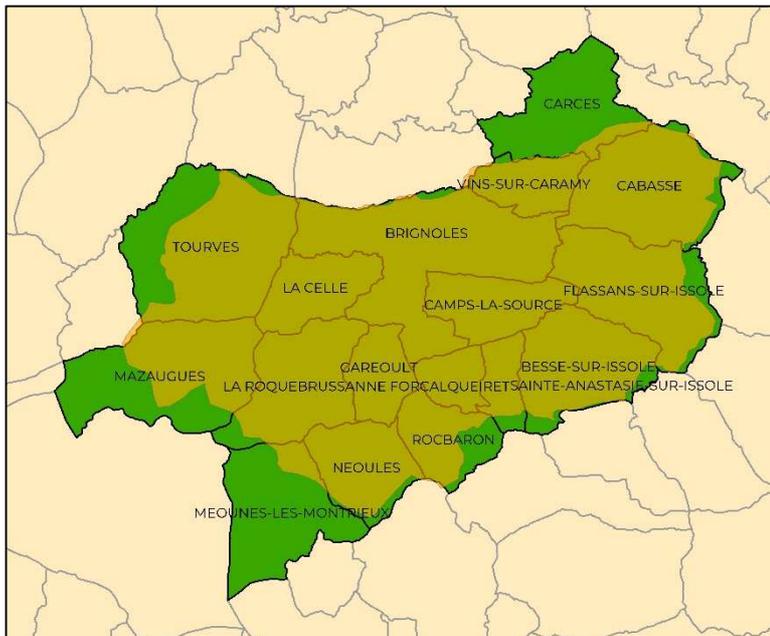
04 94 50 54 50



Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
BESSE-SUR-ISSOLE	83018
BRIGNOLES	83023
CABASSE	83026
CAMPS LA SOURCE	83030
CARCES	83032
FLASSANS-SUR-ISSOLE	83057
FORCALQUEREIT	83059
GAREOULT	83064
LA CELLE	83037
LA ROQUEBRUSSANNE	83108
MAZAUGUES	83076
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	83077
NEOULES	83088
ROCBARON	83106
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	83111
TOURVES	83140
VINS-SUR-CARAMY	83151



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs aval suivants ont été enquêtés :

- ▶ SA Les vins Breban
- ▶ Le cercle des Vignerons de Provence
- ▶ Les vignerons de la Provence Verte
- ▶ La Roquière
- ▶ Le comptoir des vins

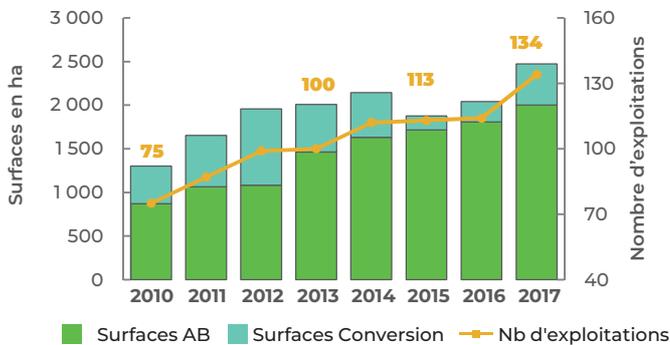


OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

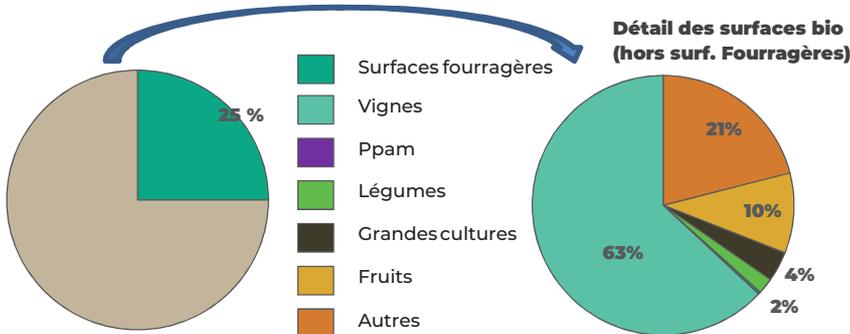
La zone comprend différents bassins versants notamment les deux principaux que sont le Réal Martin et le Gapeau. L'Eygoutier est également inclus dans la zone. 19 communes constituent la zone d'étude. Les captages prioritaires concernés sont au nombre de 5 et se situent sur les communes du Castellet, de Hyères, de La Garde et du Pradet. La sensibilité des captages peut être liée à un ou deux paramètres dégradant la qualité des eaux. Ainsi 2 captages sont concernés par une pollution aux seuls pesticides, 2 le sont seulement vis-à-vis des nitrates tandis qu'un captage est concerné à la fois par les pesticides et les nitrates. L'assolement du territoire est dominé par la viticulture, les productions horticoles et l'arboriculture.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



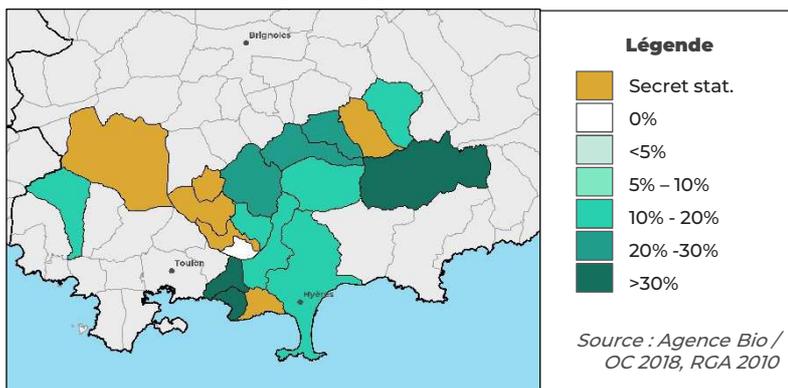
Source : Agence Bio / OC 2018

► Répartition des cultures bio recensées dans la zone d'étude



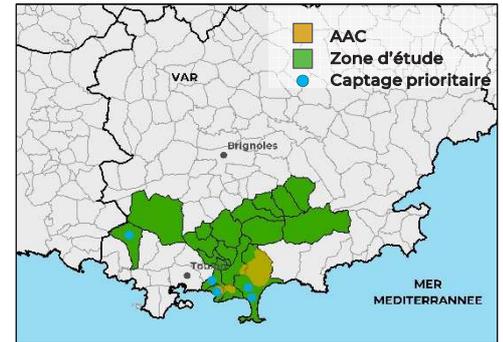
Source : Agence Bio / OC 2018

► Part de la surface bio par rapport à la SAU totale



Source : Agence Bio / OC 2018, RGA 2010

TERRITOIRE Gapeau – Réal Martin



Contexte territorial

19 COMMUNES
194 057 HABITANTS
10 467 ha SAU (RGA 2010)
1544 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)
5 CAPTAGES PRIORITAIRES

Les productions agricoles bio en 2017

134 EXPLOITATIONS BIO
2 474 ha CERTIFIÉS BIO DONT
472 HA EN CONVERSION
+ 21 % SURFACES BIO / 2016
+ 26 % SURFACES BIO DEPUIS
2012 (+ 59 % en PACA)
18 / 19 communes
AYANT AU MOINS UN AGRI BIO
8,6 % DES EXPL. DU SECTEUR
SONT BIO (15,6% en PACA)
23,7 % DE LA SAU DE LA ZONE
EST EN BIO (23,2 % en PACA)

Source : Agence Bio / OC 2018

Les productions agricoles bio sur la zone d'étude

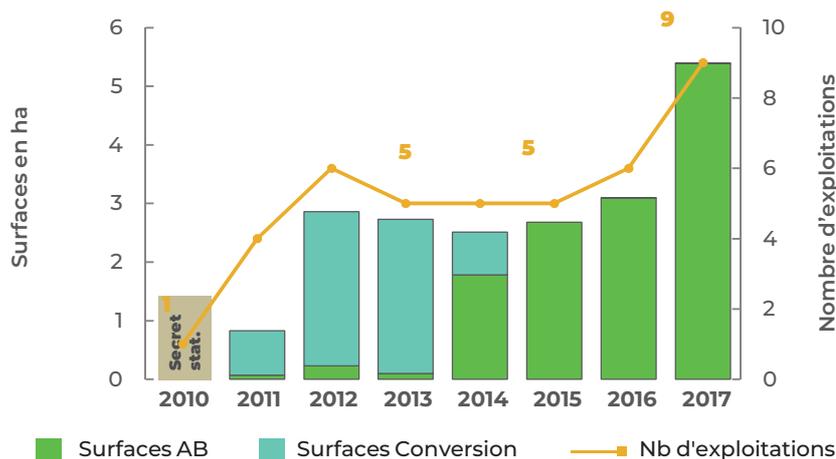


PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

La culture de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) bio, très peu représentée sur le secteur jusqu'à 2011, a vu son nombre d'exploitations passer de 5 à 9 entre 2013 et 2017. Les surfaces sont restées stables de 2012 à 2016 et ont significativement augmenté en 2017 du fait de l'arrivée de 3 nouveaux producteurs. L'Agence Bio relève plusieurs productions de PPAM : Lavande, Safran et « Autres PPAM ». Certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.

Source des données chiffrées de cette rubrique : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en PPAM bio



9
EXPLOITATIONS BIO

5,4 ha CERTIFIÉS BIO
dont 0 ha en conversion

0,2 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 74 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

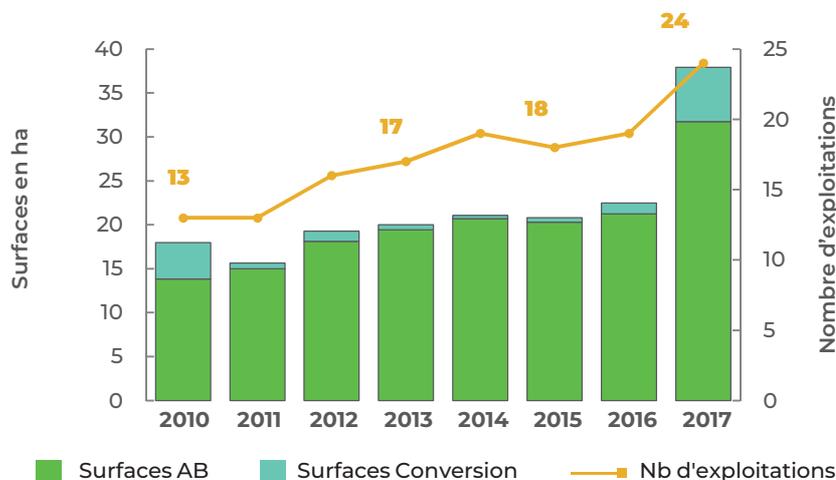
+ 74 %
ÉVOLUTION DES SURFACES / 2012



LÉGUMES FRAIS

Le nombre d'exploitants de légumes frais bio a augmenté assez régulièrement depuis 2010 pour presque doubler en 7 ans. Les surfaces quant à elles ont stagné entre 2010 et 2016 pour connaître une forte croissance en 2017. Cette production bien que minoritaire semble être en plein essor.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations de légumes frais bio



24
EXPLOITATIONS BIO

37,9 ha CERTIFIÉS BIO
dont 6,2 ha en conversion

1,5 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 69 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 97 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012





PRODUCTIONS FRUITIÈRES

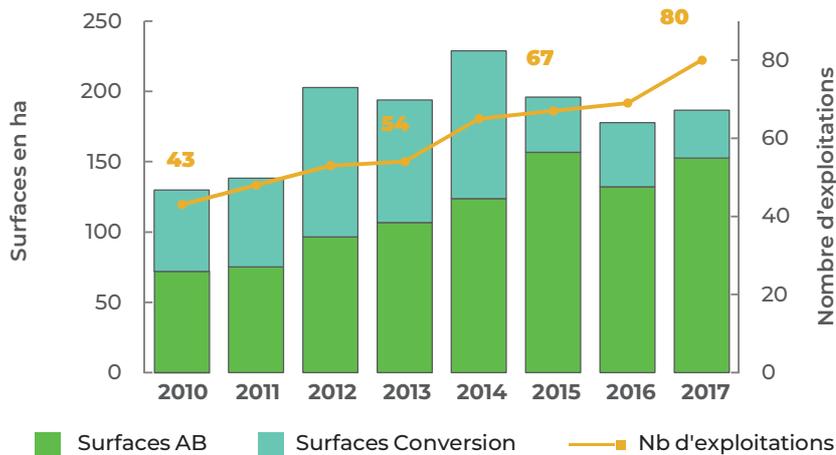
Les cultures fruitières sont présentes dans près de 60 % des exploitations bio de la zone et se placent en première position en termes de producteurs devant la viticulture. La culture la plus présente est celle de l'olivier avec près de 80 ha répartis sur 40 exploitations,

La culture de la figue tient également une place importante sur la zone d'étude avec plus de 54 ha conduits par 29 agriculteurs.

La culture de fruits à coque comme les amandes et les châtaignes (31 ha au total) est également bien présente.

Les implantations de cultures fruitières concernent principalement les communes de Collobrières, Hyères et Sollies-Pont. Les surfaces ont augmenté de 2010 à 2014, à la suite de quoi elles ont régressé pour retrouver un total un peu inférieur à celui de 2013. Le nombre d'agriculteurs biologiques produisant des fruits bio quant à lui ne cesse de s'accroître depuis 2010.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations arboricoles bio



► Répartition des exploitations bio par sous filières en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
AGRUMES	Oranges et citrons	2	*
	Pamplemousses et pomelos	2	*
	Autres agrumes	4	1,44
FRUITS À COQUE	Amandes	7	3,17
	Châtaignes	12	28,01
	Autres fruits à coque	1	*
FRUITS À NOYAU	Abricots	1	*
	Cerises	2	*
	Prunes	1	*
	Autres fruits à noyau	3	1,15
FRUITS À PÉPINS	Autres fruits à pépins	1	*
	Pommes de table	1	*
FRUITS DIVERS	Figues	29	54,39
	Fraises	1	*
	Kiwis	2	*
	Autres fruits	6	1,33
FRUITS DE TRANSFORMATION	Olives	40	79,65



80

EXPLOITATIONS BIO

187 ha CERTIFIÉS BIO
dont 34 ha en conversion

7,6 % de la SAU bio de
la zone d'étude

+ 5 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

- 8 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

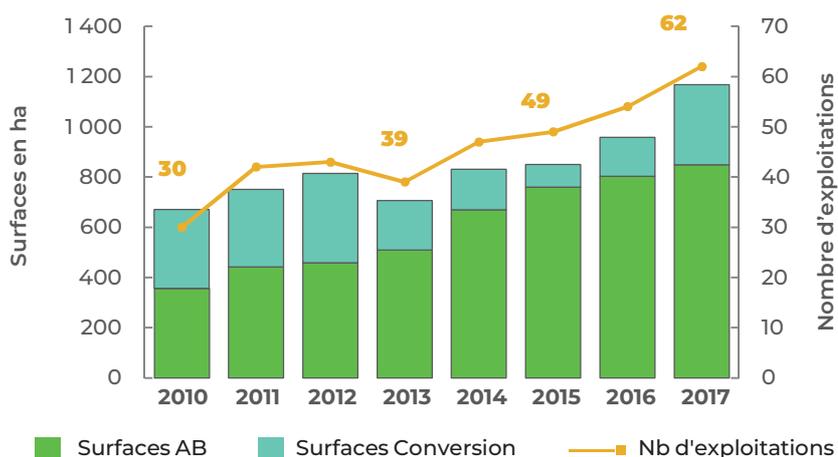


VITICULTURE

La viticulture est la filière biologique dont la surface est très largement majoritaire sur la zone d'étude. L'ouest du territoire recoupe la zone d'appellation AOP Bandol, le nord celle des Côtes de Provence tandis que l'est est inclus dans le périmètre des Coteaux Varois en Provence. 4 communes concentrent plus de 60% des surfaces viticoles bio de la zone : Pierrefeu du Var, Cuers, Hyères et le Castellet.

Le nombre de producteurs a plus que doublé entre 2010 et 2017 passant de 30 à 62. Les surfaces ont suivi la même évolution passant de 670 ha à 1168 ha. La filière qui a connu un premier essor durant les années 2011-2012 a connu un recul en 2013 et enregistre depuis une croissance continue. On note un fort accroissement des surfaces en conversion en 2017.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en viticulture bio



62

EXPLOITATIONS BIO

1 167,7 ha CERTIFIÉS BIO
dont 319 ha en conversion

47,2 % de la SAU bio
de la zone d'étude

+ 22 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 43,5 %

ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

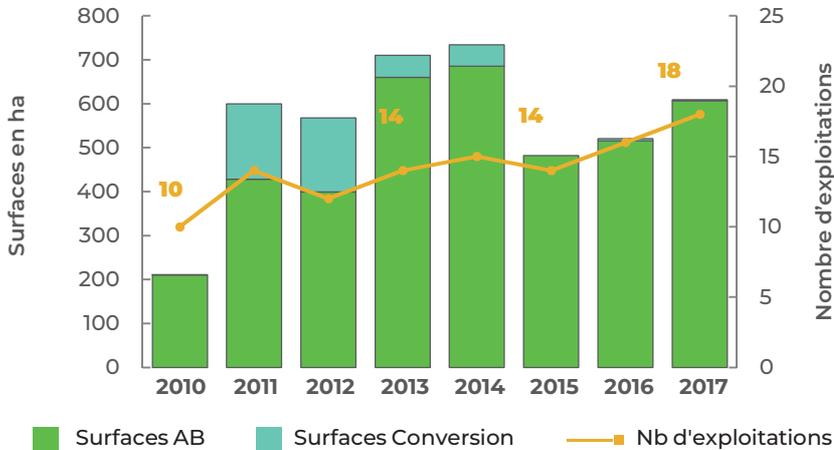




SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

Les surfaces fourragères de la zone représentent 25 % de la SAU bio. L'essentiel des surfaces est constitué de parcours. Le territoire compte 18 élevages dont 9 de poules pondeuses, 6 de chèvres et 3 de poulets de chair. 4 apiculteurs sont également présents sur la zone pour un cheptel avoisinant les 500 ruches.

► Evolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



18
Exploitations bio disposent de surfaces fourragères bio

608,9 ha CERTIFIÉS BIO
dont 2,8 ha en conversion

24,6 % de la SAU bio de la zone d'étude

+ 16,9 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

+ 7,3 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

► Détail des surfaces fourragères bio sur le territoire d'étude en 2017

SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE D'EXPLOITATIONS	SURFACES (HA)
CULTURES FOURRAGERES	Luzerne	1	*
	Prairie temporaire	3	3,86
STH	Parcours herbeux	13	578,1
	Prairie permanente	6	25,2



GRANDES CULTURES

Il y a 3 exploitations qui produisent des grandes cultures biologiques sur 69 ha dans la zone. Les productions concernées sont le blé dur, le blé tendre, le colza et les pois protéagineux.

Le nombre de producteurs a oscillé entre 1 et 2 producteurs depuis 2010 pour atteindre 3 en 2017. Les surfaces quasi inexistantes jusqu'en 2016 ont progressé pour atteindre près de 70 ha.

Le détail des surfaces en 2017 et certaines données annuelles sont protégées par le secret statistique.



3
EXPLOITATIONS BIO

69 ha CERTIFIÉS BIO
dont 2 ha en conversion

2,7 % de la SAU bio de la zone d'étude

- C* %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2016

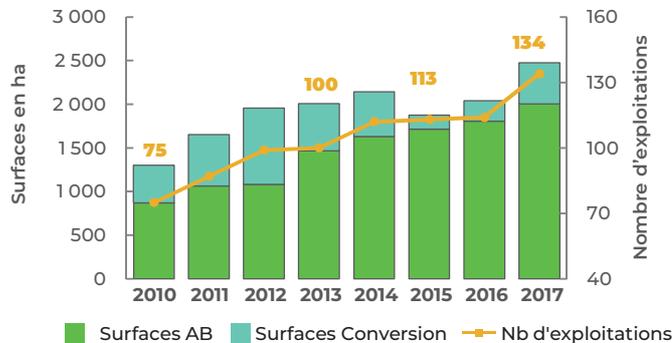
- 51 %
ÉVOL. DES SURFACES BIO / 2012

C* = secret statistique

Tendances de l'évolution de l'AB

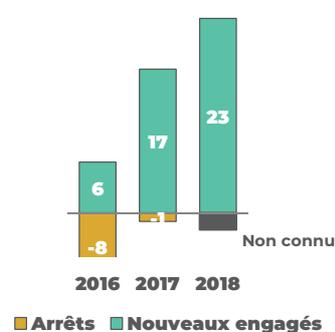
L'agriculture biologique sur la zone a connu un développement en plusieurs phases. Après une bonne croissance des surfaces durant la période 2010-2014, celles-ci ont décliné en 2015 pour reprendre ensuite une croissance en 2016 et 2017. Le nombre d'agriculteurs biologiques a connu une croissance régulière marquée par deux paliers en 2012-2013 et 2014-2016. La dynamique semble repartir avec des décertifications en baisse et des engagements en très forte hausse sur la période 2016-2018.

► Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018

► Évolution des engagements et arrêts de certifications entre 2016 et le 31 mai 2018



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

On compte entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mai 2018 40 nouvelles exploitations notifiées en bio sur cette zone dont 19 en viticulture. Viennent ensuite les filières arboricoles, légumières et enfin celle des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

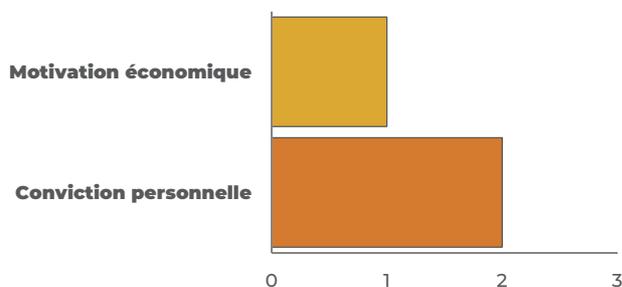
Les convictions personnelles sont la raison principale des répondants pour passer en agriculture biologique. Viennent ensuite les aspects économiques.

Chiffre-clé des nouveaux certifiés
2017 et début 2018

+ 40 EXPLOITATIONS BIO

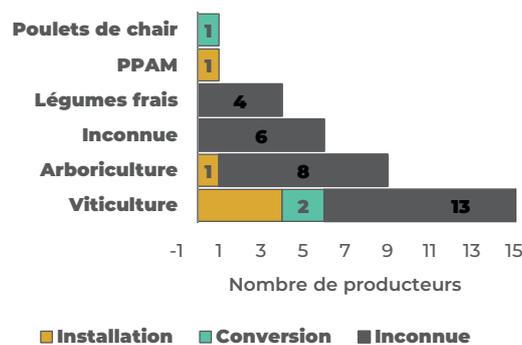
Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

► Motivations des nouveaux certifiés pour le passage en bio (2 répondants - plusieurs choix possibles)



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

► Répartition des nouveaux prod. 2017-2018 par prod. principale et profil



Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT ARRÊTÉ LA CERTIFICATION BIO EN 2017

En 2017, les arrêts de certification ont représenté 0,7% de la population engagée dans la zone d'étude. En 2017, une seule exploitation engagée en viticulture a cessé la certification biologique. La raison n'est pas connue pas plus que le devenir des terres.

Chiffre-clé des arrêts de certification en 2017

- 1 EXPLOITATION BIO

Source : Observatoire régional de la bio – BdPACA 2018

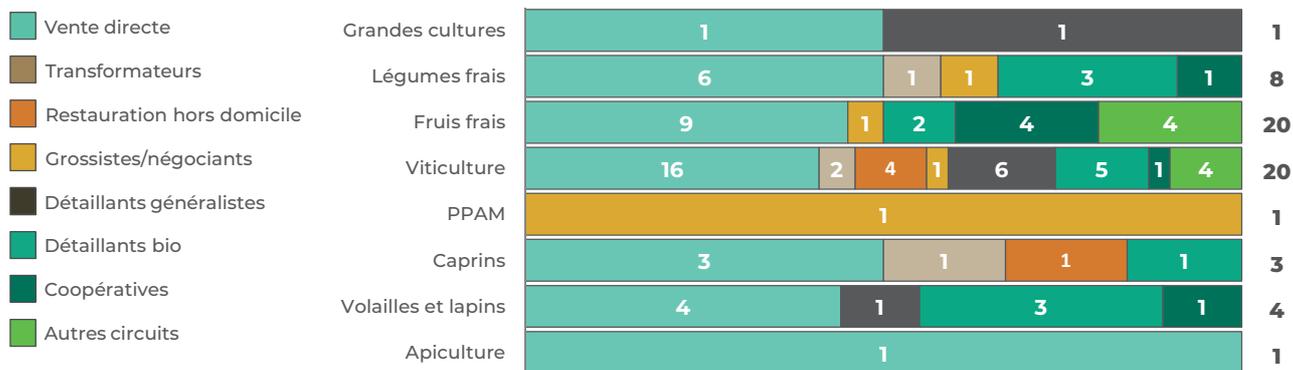
La commercialisation des produits bio

Dynamiques de commercialisation des producteurs bio de la zone

La grande majorité des exploitants de la zone « Gapeau-Réal Martin » pratiquent la vente directe notamment pour le producteur de grandes cultures, ceux de légumes frais et les éleveurs.

Pour la filière viticole, les circuits de commercialisation sont plus diversifiés, De ce fait on observe des viticulteurs alliant plusieurs circuits de vente telles que la vente directe, la vente à des détaillants bio ou généralistes, la vente à des négociants. Les circuits sont également diversifiés pour les maraîchers et les arboriculteurs.

► Circuits de commercialisation empruntés par les exploitations bio enquêtées (58 répondants sur 134 – plusieurs réponses possibles)



Source : Agence Bio / OC 2018

Nombre de répondants par filière ↑

Dynamiques du secteur aval bio sur la zone d'étude

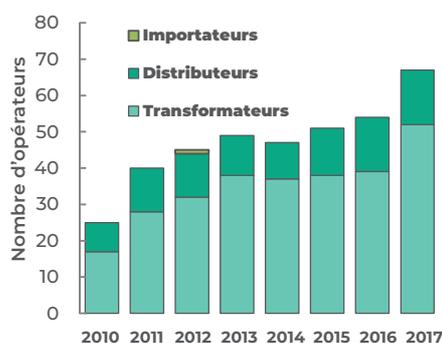
Sur la zone, on compte 67 opérateurs de l'aval en 2017, contre 44 en 2012. Leur nombre a évolué faiblement jusqu'en 2016 date à laquelle le nombre de préparateurs a fortement progressé (notamment les terminaux de cuisson). Les opérateurs sont principalement orientés vers la viticulture. Les moulins à huile tiennent également une place importante dans le panorama des opérateurs aval certifiés bio.

Chiffre-clé 2017

67 OPÉRATEURS AVAL BIO

Source : Agence Bio / OC 2018

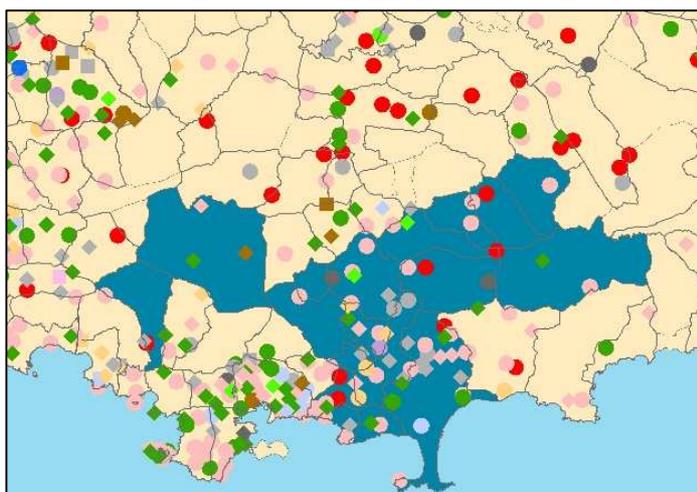
► Evolution du nombre d'opérateurs aval bio sur la zone d'étude



Source : Agence Bio / OC 2018



► Localisation, profil et filière principale des opérateurs bio de la zone et alentours



Légende

Type d'opérateurs

- Préparateurs
- ◇ Distributeurs
- Importateurs

Filières

- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- PPAM
- Viande
- Apiculture
- Volailles et oeufs
- Produits laitiers
- Multi-filières
- Aquaculture
- Filières non alimentaires
- Filières exotiques
- Autres filières
- Viticulture
- Filière non connue

Source : Agence Bio / OC 2018

Zoom sur les projets / stratégies de développement de quelques opérateurs aval intervenant sur la zone d'étude

Arboriculture :

COPSOLFRUIT basée à Solliès-Pont est une coopérative fruitière spécialisée dans le conditionnement des figues dont plus de la moitié des 900 tonnes annuelles sont produites selon le cahier des charges de l'AOP « Figues de Solliès ». Elle compte une centaine d'arboriculteurs situés sur les bassins moyens et inférieurs du Gapeau et du Réal Martin. La coopérative compte une douzaine d'arboriculteurs biologiques représentant environ 15 % du volume soit 150 tonnes produits à l'année toutes produites selon l'AOP « Figues de Solliès » et la certification GLOBAL GAP.

L'entreprise est en rythme de croisière et ne compte pas développer spécialement la filière biologique ou seulement à la marge (une dizaine d'hectares). Outre les problèmes inhérents aux infrastructures, le principal frein au développement d'une filière biologique concerne la lutte contre la mouche noire du figuier.

Oléiculture :

Les coopératives (**Coopérative La Loube** et **Coopérative La Belgentieroise**) présentes sur le territoire sont toutes les deux confrontées au problème d'une part importante d'apportants particuliers pour lesquels une certification bio ne présente pas d'intérêt du point de vue de la commercialisation si bien que les moulins ne peuvent prétendre à traiter des volumes selon l'appellation Agriculture Biologique.

Du côté des professionnels, cette activité est bien souvent secondaire et la filière doit faire face au problème de la mouche de l'olivier qui peut occasionner des dégâts importants sur les fruits. Certains moulins réfléchissent à abandonner la certification biologique.

Viticulture :

Le **moulin de la Roque** au Castellet regroupe 170 adhérents dont 4 sont sous certification AB et 5 en conversion. La production biologique représente environ 10% du volume total soit environ 10 000 hectolitres. La dynamique pour développer des vins sous appellation AB est bonne car les marchés se sont développés. Il y a donc une marge de développement de la production biologique. Un certain nombre d'adhérents s'intéressent également à la certification Haute Valeur Environnementale.

La cave dispose de la marque « vigneron en développement durable ». Parmi les freins au passage au bio, il a été fait mention de l'absence de connaissances de techniques utilisées en AB et des coûts en matériel comme en temps du travail du sol.

Grandes cultures :

Un opérateur est présent sur la zone - **les Pâtes Lanza** - qui est en recherche de semoule de blé dur. L'activité biologique est en forte progression pour un volume actuel de 10-15 tonnes de semoule de blé dur biologique à l'année. Actuellement l'approvisionnement se fait en dehors de la zone d'étude.

Les dynamiques collectives et initiatives locales

2 GIEE sont présents sur la zone du Gapeau-Réal Martin :

« **Engager une transition viticole durable et économiquement performante dans le bassin versant du Gapeau** » porté par la coopérative COOPAZUR Provence. Le collectif regroupe 6 coopérateurs et 2 domaines pour 200 ha. Un viticulteur bio en deuxième année de conversion y participe. Le collectif s'intéresse aux problématiques liées à la vie biologique des sols, le passage d'une utilisation d'engrais minéraux à des engrais organiques, le raisonnement des traitements et la diminution des intrants.

Un programme de formations collectives s'est déroulé en 2018 portant sur les thèmes du sol, de la pulvérisation, de la stratégie phytosanitaire et la reconnaissance des ravageurs et des maladies. Le collectif entend s'agrandir pour regrouper une douzaine de viticulteurs en fin d'année 2019. Un coopérateur vise à passer en bio d'ici 2020.

« **Vers une autonomie alimentaire territoriale et biologique des élevages de volaille de Provence Verte** » est animé par Agribiovar et compte 6 éleveurs (dont le lycée agricole de St Maximin) et 2 céréaliers (dont le lycée agricole). Pour les éleveurs de volailles bio, compte tenu de la pression foncière qui les empêche de disposer de terres pour cultiver des céréales, et qui les contraint donc à acheter de l'aliment très onéreux dans le commerce, dont ils ne maîtrisent pas la provenance des matières premières, l'intérêt est d'atteindre une autonomie territoriale pour l'alimentation de leurs animaux. Pour les céréaliers, il s'agit d'augmenter les surfaces conduites en grandes cultures biologiques et de mieux valoriser leur production qui en coopérative n'est pas toujours satisfaisante. Une action du projet concerne la mise en place d'une fabrique collective d'aliments pour volailles issus de matières premières locales.

Un groupe des 30 000 recouvre le territoire du Var et donc englobe la zone d'étude. « **Favoriser des pratiques performantes et économes en intrants en prenant en compte le contexte environnemental, réglementaire et climatique** » (gestion des sols, conditions climatiques, pression phytosanitaire, alternatives aux herbicides; comprendre les enjeux et adapter ses pratiques. Ce groupe, animé par la CDA 83, compte 11 exploitations. Il est récent puisqu'il existe depuis janvier 2019 et donc à ce jour il n'y a pas de résultats.

Conclusion

L'agriculture biologique de la zone Gapeau-Réal Martin retrouve un fort dynamisme depuis 2016 entraînée par la filière viticole.

Les filières où la vente directe représente une part importante des débouchés se développent correctement, dopées par la présence d'un bassin de consommation proche et un marché estival où le tourisme tient une place importante.

En viticulture, la bio s'est surtout développée via les domaines privés au cours des années passées. Désormais certaines coopératives s'intéressent au bio mais d'autres n'ont pas encore fait ce choix malgré un marché en demande.

Les freins à la conversion des viticulteurs demeurent : gestion des maladies, travail du sol, limitation du cuivre sont autant de craintes du point de vue des coopérateurs. Dans cette filière, le développement de la bio nécessite donc un accompagnement auprès des coopérateurs.

En oléiculture, le développement de l'huile biologique est dépendant de la certification des apportants dont beaucoup sont des particuliers pour lesquels la certification n'est pas économiquement intéressante.

En maraîchage comme au sein de la filière PPAM, le développement de la bio devrait se poursuivre, néanmoins l'accès au foncier demeure un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs.



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr

www.bio-provence.org



EAU BIO & TERRITOIRES



InterBio Occitanie



BIO BOURGOGNE



Bio Grand Est



Interbio



Agence Bio

En cas de question, contactez :

► **Bio de Provence Alpes Côte d'Azur :**

Vincent OLIVIER - 04 90 84 43 67

► **Animatrice des captages :** Emilie BURON

06 68 41 39 74

Fiche méthodologie

Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
BELGENTIER	83017
CARNOULES	83033
CARQUEIRANNE	83034
COLLOBRIERES	83043
CUERS	83049
GONFARON	83067
HYERES	83069
LA CRAU	83047
LA FARLEDE	83054
LA GARDE	83062
LE CASTELLET	83035
LE PRADET	83098
PIERREFEU-DU-VAR	83091
PIGNANS	83092
PUGET-VILLE	83100
SIGNES	83127
SOLLIES-PONT	83130
SOLLIES-TOUCAS	83131
SOLLIES-VILLE	83132



Enquêtes opérateurs aval

Pour cette fiche, les opérateurs avals suivants ont été enquêtés :

- ▶ Coopsolfruits
- ▶ Coopérative La Loube
- ▶ Coopérative la Belgentiéroise
- ▶ Le Moulin de La Roque
- ▶ Pâtes Lanza

